

THEATRE CORONA, No. 168,460
THEATRE CORONA, No. 168,517
THEATRE CORONA, No. 168,592
THEATRE CORONA, No. 168,629
THEATRE CORONA, No. 168,702
THEATRE CORONA, No. 168,998
THEATRE CORONA, No. 168,752
THEATRE CORONA, No. 168,345

LE CLAIRO

NOUVEAUTÉS et BAS PRIX...
sont deux spécialités que vous
trouverez au
MAGASIN MODERNE
J. O. Lussier, Prop.
Tél. 834 - 67 St-François
St-Hyacinthe.

VOL. XXIII — No. 5

SAINT-HYACINTHE, 2 FEVRIER 1934

PRIX: CINQ SOUS

Premier Saint-Hyacinthe.

LA QUESTION DE L'ÉLECTRICITÉ

CONTRAT CONTINUÉ. — LES MOTEURS DIESEL DÉFINITIVEMENT ACHETÉS. — BONNE ENTENTE RELATIVE ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE

Le contrat entre la cité et la compagnie locale d'électricité pour l'approvisionnement de courant électrique pour fins d'éclairage et de pouvoir moteur municipaux s'est terminé mercredi soir de cette semaine. Les contribuables de la ville de Saint-Hyacinthe seront heureux d'apprendre que le conseil municipal par l'entremise du maire Bouchard en est arrivé à une entente à l'amiable et très avantageuse pour la ville pour son approvisionnement de courant électrique jusqu'au moment où l'usine municipale sera prête à fournir l'énergie nécessaire.

Cette usine ne sera probablement pas terminée avant le mois d'août prochain et, d'ici là, la ville devait nécessairement conclure un arrangement avec la compagnie locale pour acheter le courant nécessaire à l'éclairage des rues, des bâtisses publiques et pour le fonctionnement de notre service des eaux municipales. Avant son départ pour l'Europe, le maire a rencontré, à plusieurs reprises, deux des principaux officiers de la Southern Canada Power et ces entrevues ont toujours été marquées au coin de la plus grande cordialité. Les officiers de la compagnie n'ont, en aucune occasion, voulu profiter de l'impasse dans laquelle se trouverait nécessairement la ville pour l'approvisionnement de son courant entre la fin du contrat et la complétion de l'usine municipale. De son côté, le maire de la cité a fait diverses propositions pour éviter les désagréments d'une guerre de taux entre l'usine municipale et la compagnie d'électricité. Les deux parties ont toujours fait preuve, au cours de ces entrevues, du plus grand esprit de loyauté. M. P.-T. Davies et M. J.-M. Robertson, dès le mois de novembre, ont promis au maire de la ville que la compagnie ne profiterait pas de la circonstance pour augmenter ses taux à la cité pendant la période de construction de l'usine municipale. Nous sommes heureux de constater que la compagnie a tenu la promesse faite par ses deux officiers.

Lors de la dernière séance régulière du conseil municipal, nos échevins se sont adressés à la compagnie pour lui demander de continuer à la ville le bénéfice des taux consentis dans le contrat pour la période qui s'écoulerait entre le premier février et la date de l'inauguration de l'usine nouvelle. La compagnie a confirmé les déclarations de ses vice-présidents et elle a adressé au conseil la lettre suivante:

SOUTHERN CANADA POWER COMPANY LIMITED
MONTREAL.

le 29 janvier 1934

Monsieur M.-A. David, Greffier,
Cité de Saint-Hyacinthe,
Qué.

Cher monsieur,

En réponse à la demande de la Cité, exprimée dans votre résolution, dont copie était incluse dans votre lettre du 18 janvier, nous sommes heureux de vous aviser que nous continuerons la fourniture de l'énergie électrique aux mêmes fins qu'actuellement, jusqu'à nouvel ordre, mais pas après le 31 décembre 1934, au voltage nominal de 4,000 volts, à 1 et par K. W. H., et prêterons à la Cité les transformateurs maintenant installés, moyennant les mêmes conditions que celles en vigueur actuellement.

Ce taux n'est accordé qu'à condition que nous obtenions toutes les affaires de la Cité et de ses résidents, comme cela a lieu à présent, et ne pourra continuer à être accordé qu'après longtemps que les conditions actuelles continueront.

Si notre service est employé pour compléter un service d'une autre provenance, ou qu'il est revendu, ou si les conditions actuelles sont changées de quelque façon, le prix sera 1 2/3ct net par K. W. H., avec une charge minimum de \$1,250.00 par mois, pour le service au voltage de notre ligne, nominalement 4,000 volts, et tous transformateurs nécessaires devront être fournis par, ou aux frais de la Cité. Si les transformateurs actuels sont employés à ces dernières conditions, il y aura une charge de loyer de \$67.50 par mois.

Votre tout dévoué,

(Signé) P.-T. Davies,
Gérant Commercial.

Cette lettre est absolument conforme à l'entente intervenue entre le maire Bouchard et les représentants de la compagnie, en octobre dernier. Elle indique que la lutte commerciale qui se fera entre la cité et la compagnie sera une lutte courtoise et des plus loyales, si toutefois le conseil de ville ne peut en venir à une entente avec la compagnie pour éviter la construction en double d'un système de distribution dans notre cité. Des pourparlers, comme nous le disons plus haut, ont été entamés à ce sujet et si la ville en venait à acheter son courant de la Southern Canada Power, l'usine municipale aurait toute son utilité car elle servirait alors pour absorber aux heures de charge maxima le surplus de chevaux-vapeur existant entre la charge moyenne et cette surcharge temporaire. L'usine municipale servirait aussi d'usine auxiliaire dans les cas dans lesquels la tempête ou des accidents imprévus occasionneraient une cessation de l'approvisionnement de courant de haut voltage.

Si cette entente intervenait assez tôt il est probable que la capacité totale de l'usine resterait à deux mille quatre cents chevaux et ne serait pas portée à trois mille chevaux comme on le fera probablement s'il n'intervient pas d'entente.

La ville, dans ce cas, au lieu de faire une construction d'un réseau nouveau achèterait le réseau actuel de la compagnie qui serait, petit à petit, remplacé par un système de distribution par canalisation

souterraine, ce qui ferait disparaître peu à peu les disgracieux poteaux qui sont les dernières laideurs de la ville de Saint-Hyacinthe au point de vue de l'esthétique urbaine.

A sa séance spéciale de lundi dernier, le conseil municipal a octroyé définitivement le contrat pour les quatre séries de moteurs Diesel avec génératrices électriques d'un pouvoir total de deux mille quatre cents chevaux vapeur à la Montreal Locomotive Works. La cité a inclus dans le contrat final une foule de garanties que le maire et les échevins ont jugé nécessaires pour protéger les intérêts de la cité et assurer que la nouvelle usine municipale sera un modèle du genre dans notre province. La compagnie s'est engagée à livrer la première série de machines dans cinq mois et les autres séries suivront chacune à deux semaines de distance. Il est entendu que les génératrices électriques seront fabriquées au pays. Le contrat de la cité assurera donc aux ouvriers canadiens du travail pour une centaine de mille dollars.

L'ingénieur et le technicien de la cité, demanderont, sous peu, des soumissions pour la construction du tableau de distribution qui sera érigé dans la nouvelle usine municipale. Il est probable que dans quelques jours on commencera à travailler au démantèlement des anciennes machines à gaz et à l'enlèvement de leurs bases en béton. On commencera ensuite à construire les bases des nouvelles machines.

Nous sommes assurés que la population de Saint-Hyacinthe approuvera le tact et la manière intelligente de procéder des membres du conseil et des officiers de la compagnie dans une affaire aussi épineuse que celle qui découle de la mise en vigueur du règlement de la municipalisation de l'électricité à Saint-Hyacinthe. Espérons que l'harmonie continuera à exister entre les deux groupes intéressés dont l'un doit nécessairement souffrir matériellement de l'autre. Il est certain que cette harmonie est un gage que ceux qui pourraient avoir à souffrir du nouvel ordre de chose s'en tireront avec le moins de mal possible.

DISCOURS DU TRÔNE À LA SESSION FÉDÉRALE

Voici le texte du discours prononcé à Ottawa, lors de l'ouverture de la session canadienne par Son Excellence le Gouverneur Général.

Honorables Membres du Sénat,
Membres de la Chambre
des Communes.

Au moment où je vous réunis pour expédier les affaires du pays, de fortes raisons nous engagent à croire que le monde revient, dans un mouvement graduel, vers la stabilité économique. Cette amélioration qui se fait sentir dans les conditions mondiales se reflète au Canada par un commerce plus étendu, des recettes plus élevées, du travail plus abondant et des perspectives plus heureuses pour l'avenir. Je tiens à vous en féliciter. Le Canada occupe une position de choix parmi les pays qui montrent les signes les plus convaincants d'un retour à la prospérité.

Depuis que je collabore avec vous comme représentant de Sa Majesté au Canada, j'ai visité toutes les provinces du Dominion. J'ai été bien impressionné par la loyauté, le dévouement et les bons sentiments qui animent le peuple canadien, ainsi que par le grand courage avec lequel hommes et femmes se sont unis pour vaincre les difficultés anormales qui surgissent dans leur vie quotidienne.

Les accords commerciaux d'Ottawa, qui sont maintenant en vigueur depuis un an au delà, ont amené, cette année, dans les relations commerciales du Canada avec l'Empire, un accroissement sensible sur l'année précédente. Il est digne de remarquer que les accords se montrent avantageux pour tous les pays de l'Empire. La situation commerciale de l'Empire, au regard de celle du monde, s'est constamment améliorée. Le Canada a repris le cinquième rang dans le commerce d'exportation. Nos balances favorables nous ont permis d'acquiescer nos obligations internationales et elles ont beaucoup réduit les difficultés dans la situation internationale du Canada.

Les accords commerciaux conclus provisoirement avec l'Allemagne et l'Autriche ont été étendus davantage. Les produits canadiens reçoivent maintenant le traitement dou-

nier le plus favorisé dans ces pays, en retour du tarif intermédiaire que nous leur avons accordé sur leurs propres produits.

Les prix des produits agricoles, qui avaient atteint ces années dernières les niveaux les plus bas de l'histoire, ont montré, depuis quelques mois, une forte tendance vers la hausse. Mon gouvernement réalise toutefois que de nouveaux accroissements dans les niveaux des prix sont indispensables au succès des agriculteurs. Vous serez invités à étudier une loi tendant à favoriser la vente avantageuse des produits des industries animales et agricoles.

Des membres de mon gouvernement ont participé à la conférence monétaire et économique mondiale, tenue à Londres en juin dernier. Les rapports approuvés par la conférence et les résolutions adoptées par le bureau et le comité exécutif vous seront soumis, ainsi que certains accords auxquels mon gouvernement a souscrit et dont l'objet est de réduire des fluctuations du prix de l'argent. La conférence s'est ajournée sans aborder nombre d'importants sujets, mais elle est arrivée à des conclusions particulièrement intéressantes pour le Canada en ce qui concerne les banques centrales, l'étalon-or, et le pourcentage de couverture métallique essentiel au bon fonctionnement de l'or comme instrument d'échange international. Pendant la conférence, mes ministres ont rencontré officiellement les représentants du royaume-uni et d'autres pays de la communauté des nations britanniques, en vue de stimuler davantage la coopération inter-impériale, ils ont adopté, en ce qui concerne les questions monétaires et de finances, certaines résolutions dont vous serez saisis.

En juillet dernier, mon gouvernement a institué une commission royale pour faire enquête et rapport sur le fonctionnement du régime bancaire et monétaire au Canada, en ce qui concerne surtout les dispositions et le mécanisme de la loi des banques, de la loi des billets du Dominion, de la loi financière, de la loi du cours monétaire, et de l'utilité d'établir une institution centrale de banque. Vous serez invités à examiner des mesures législatives visant à l'établissement d'une banque centrale, à l'extension et à la révision des chartes de banque qui ont été prolongées, à la dernière session du parlement, jusqu'au

On peut dire même que le chiffre de 1933-34 marquera une dégringolade plus formidable encore. La baisse du dollar ne devra pas nous donner l'illusion d'un accroissement. Il faudra tenir compte d'une dépréciation qui marquera d'une nouvelle contraction commerciale.

Dans le discours du Trône, on fait allusion à la conclusion d'ententes temporaires entre le Canada et l'Allemagne et l'Autriche. C'est ce qu'on pourrait appeler, en langage populaire, de la petite bière. Pourquoi ne pas faire mention d'une entente réciproquée avec les Etats-Unis? M. King pose nettement la question. Au cours du printemps de 1933, on fit entrevoir aux Canadiens la possibilité d'un traité canado-américain. M. Bennett fit même à Washington un voyage qui, disait la rumeur, avait en vue le fameux traité. Il faut croire que le premier ministre ne s'occupait guère que de canalisation. On disait pourtant que M. Roosevelt était ouvert à des négociations commerciales et qu'il était temps de rattraper un grand coup. Pourquoi

LE RÉQUISITOIRE DE M. KING

Le chef fédéral de l'opposition a prononcé, lundi dernier, à la Chambre des Communes, un puissant réquisitoire contre le gouvernement Bennett. Avec la logique et la documentation politique qu'il possède, le futur chef du pays a disséqué les fautes et faiblesses de l'administration actuelle de façon à créer, dans tout le pays, une profonde impression.

Tout d'abord, Mackenzie King accuse le gouvernement de ne pas posséder la confiance du peuple. Trois élections complémentaires ont eu lieu à la fin de 1933: Restigouche-Madawaska, Yamaska et Mackenzie. Pas un de ces comtés n'a donné une majorité aux ministériels, et trois libéraux ont été élus. Rien ne saurait indiquer plus clairement le mécontentement général de la population. La consultation populaire a eu lieu dans trois provinces différentes, à trois points fort éloignés les uns des autres, et partout le verdict a été le même. M. King aurait pu ajouter à ceci d'autres signes de mécontentement: les élections de la Nouvelle-Ecosse, celles de la Colombie-Britannique et celles de trois comtés de la province de Québec, qui, toutes, se sont terminées par des victoires libérales. Il est vrai que l'on traitait, ici, dans le domaine provincial, mais il serait inutile d'entrer dans de vaines subtilités: le fédéral a une large part de la responsabilité de ces défaites de son parti.

Le chef de l'opposition ajoute que le gouvernement a non seulement perdu la confiance du peuple, mais qu'il n'a plus même confiance en lui-même. Il donne pour exemple le comté d'Oxford-Sud, qui est vacant depuis le mois de mai dernier et qu'on laisse inoccupé sans raison. M. Bennett craint énormément de toucher à l'Ontario, de peur de nuire aux élections prochaines de M. Henry ou d'entamer la principale forteresse conservatrice du pays. C'est là un signe de grande faiblesse. En résumé, le gouvernement a, à la Chambre des Communes, une majorité qui ne présente qu'une minorité nationale.

Le discours du Trône faisait allusion à la reprise des affaires. M. King dit qu'il n'y a pas de quoi se vanter. Il fait allusion aux mesures inflationnistes, qui seraient l'état de projet et qui signifieraient que le pays est dans un état plus lamentable que jamais. Il ajoute que, lorsque les conservateurs prirent le pouvoir, en 1930, il n'y avait que 117,000 chômeurs. En juin 1931, il y en avait 300,000; en janvier 1933, 1,357,756 Canadiens vivaient de secours, dont 252,000 chefs de familles. A l'heure actuelle, il y a au moins 500,000 chômeurs, et plus d'un million de personnes vivent de l'aide des gouvernements.

En citant ces chiffres, le chef de l'opposition aurait pu ajouter que même si les affaires reprenaient quelque peu, même si on remaquait plus de stabilité dans la vie économique, cet état de faible convalescence ne dépendrait nullement d'un gouvernement qui a tout fait, depuis bientôt quatre ans, pour aggraver le mal.

Au début de la session, on a osé parler de l'amélioration des revenus. Peut-on le faire sans ironie? En 1928, après une détente considérable, on faisait entrer \$430,000,000 dans le trésor fédéral; en 1929, \$460,000,000. Le 31 mars 1933, il n'y entrerait que \$311,000,000, et cela, après une augmentation d'une foule d'impôts. Cette année, on a accru la taxe sur le revenu, on a imposé une sur le sucre, sur le déjeuner du pauvre et sur une foule d'objets. Cette pression du fisc ne réussira pas à enrayer la série des déficits inaugurés par l'impotent régime de M. Bennett.

Il en est de même des revenus commerciaux, en dépit des vantardises voilées du discours du Trône, qui fait grand état des accords britanniques de la conférence d'Ottawa. En 1927, le commerce total du Canada s'élevait à \$2,306,000,000; en 1931, il était baissé à \$1,222,000,000; en 1932, à \$946,000,000; en 1933, à \$933,000,000. Ce dernier chiffre, comparé à celui de 1929, qui s'élevait à \$2,455,000,000, signifie une diminution totale de \$1,509,000,000 en quatre ans. C'est le résultat obtenu par un gouvernement qui a réussi à attirer la plupart des marchés étrangers du Canada.

On peut dire même que le chiffre de 1933-34 marquera une dégringolade plus formidable encore. La baisse du dollar ne devra pas nous donner l'illusion d'un accroissement. Il faudra tenir compte d'une dépréciation qui marquera d'une nouvelle contraction commerciale.

Dans le discours du Trône, on fait allusion à la conclusion d'ententes temporaires entre le Canada et l'Allemagne et l'Autriche. C'est ce qu'on pourrait appeler, en langage populaire, de la petite bière. Pourquoi ne pas faire mention d'une entente réciproquée avec les Etats-Unis? M. King pose nettement la question. Au cours du printemps de 1933, on fit entrevoir aux Canadiens la possibilité d'un traité canado-américain. M. Bennett fit même à Washington un voyage qui, disait la rumeur, avait en vue le fameux traité. Il faut croire que le premier ministre ne s'occupait guère que de canalisation. On disait pourtant que M. Roosevelt était ouvert à des négociations commerciales et qu'il était temps de rattraper un grand coup. Pourquoi

LE COMMERCE ET OUFFE, LE CONSOMMATEUR ACCABLE

Les droits qui frappent nos importations du Royaume-Uni, sous le régime actuel, ne sauraient guère être plus élevés. Sans quoi la porte serait pratiquement fermée.

A preuve le tableau qui suit et qui montre la marge entre le tarif d'exclusion, sous le régime tory, et le tarif pour revenu, sous le régime libéral:

Denrées	Régime libéral	Régime tory
Coton imprimé, à la pièce	19.18%	34.00%
Flanellette de coton blanc	16.15%	34.00%
Lainages à la pièce	26.00%	41.50%
Tissus à manteaux, en laine	26.00%	65.75%
Tissus à complets de bonne qualité	26.00%	44.00%
Tissus à complets de qualité inférieure	19.18 à 26.00%	51.25%
Bas de laine	21.45%	56.50%
Couvertures de laine	23.75%	50.75%
Tapis Axminster		55.50%

Ces droits exorbitants, tels qu'appliqués aujourd'hui, prennent la forme d'impôts spécifiques et ad valorem, de taxes de ventes, de taxe d'accise, et de divers autres impôts sous leur forme la plus onéreuse. Ils constituent, en vérité, une prime que le contribuable canadien se voit forcé de payer au manufacturier. Car celui-ci a tout le loisir, s'il le veut, de rehausser ses prix en proportion de l'impôt.

Voyons maintenant ce que ces droits représentent en dollars. Le calcul est fait pour une consignation de mille dollars, pour chaque item:

Denrées	Régime libéral	Régime tory
Coton imprimé, à la pièce	\$191.80	\$340.00
Flanellette de coton blanc	161.50	340.00
Lainages à la pièce	260.00	415.00
Tissus à manteaux, en laine	260.00	657.50
Tissus à complets de bonne qualité	260.00	440.00
Tissus à complets de qualité inférieure	260.00	512.50
Bas de laine	191.80 à 260.00	565.00
Couvertures de laine	214.50	507.50
Tapis Axminster	237.50	555.00

Pour une consignation totale de \$9,000.00, l'importateur payait de \$2,037.10 à \$2,105.40 sous les libéraux. Aujourd'hui, pour le même envoi, les droits s'élèvent à \$4,332.50. Soit plus que le double.

C'est le consommateur qui écope. Et non seulement à cause des droits qui l'écrasent. Mais le commerce est étouffé, du fait de ces impôts prohibitifs. Le revenu des douanes est réduit d'autant. Et, pour combler la marge, le consommateur est accablé de nouvelles taxes.

INSTRUMENTS ARATOIRES

Sous le régime Bennett, le cultivateur est naturellement le plus atteint.

La comparaison, en effet, n'est pas moins effrayante entre les droits qui prévalent actuellement sur les instruments aratoires et le tarif en vigueur sous les régimes précédents. On remarquera à quel point la politique Bennett s'écarte de la politique libérale, et même de la politique de Sir Robert Borden et de monsieur Meighen.

Régime	Borden	Meighen	King	Bennett	Préférence tory
FAUCHEUSES ET LIEUSES	12.50%	12.50%	6.00%	25.00%	28.75%

Régime	Borden	Meighen	King	Bennett	Préférence tory
HERSES	20.00%	15.00%	7.50%	25.00%	28.75%

Régime	Borden	Meighen	King	Bennett	Préférence tory
CHARRUES	20.00%	17.50%	10.00%	25.00%	28.75%

Régime	Borden	Meighen	King	Bennett	Préférence tory
ECREMEUSES	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	28.75%

Régime	Borden	Meighen	King	Bennett	Préférence tory
FIL BARBELE	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	19.90%

Le cultivateur est littéralement traqué par le régime tory. Du fait des conditions, son pouvoir d'achat est réduit à l'extrême. Mais ce n'est pas assez. S'il s'avise d'acheter les instruments dont il a besoin, le tarif l'accable. S'il n'est que consommateur, on l'égorge...

LA FEDERATION LIBERALE NATIONALE DU CANADA
Janvier, 1934.

n'a-t-on rien fait? On devrait pourtant savoir que l'avenir du commerce canadien se trouve bien plus chez nos voisins d'Amérique que dans tout l'empire. Aussi longtemps que des diplomates habiles et pratiques n'auront pas réussi à en faire des projets d'indemnité au chômage ont échoué. Les résultats de la dernière conférence interprovinciale le démontrent assez nettement. A la veille des élections, M. Bennett, en revient à la politique de surenchère qui lui a réussi en 1930.

Avant de terminer, M. King blâme énergiquement le gouvernement d'avoir donné aux banques la garantie d'un prêt de \$60,000,000 au Pacifique Canadien. Il est formellement opposé à l'emploi des deniers publics pour des corporations privées.

Tel est le résumé de ce substantiel discours. Le solide échafaudage d'arguments qu'il contient ne saurait être renversé par les "ergotages" du régime.

A propos du programme de travaux publics, pour une somme de cinquante à cent millions de dollars, M. King se demande s'il n'y a pas anguille sous roche. Il y aura des élections, cette année, dit-il, dans l'Ontario, le Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick, trois provinces dirigées par des gouvernements conservateurs. Ne semble-t-il pas que M. Bennett aurait l'intention de contenter par des "jobs", une partie de l'électorat de ces provinces, afin d'aider au maintien au pouvoir de ses amis et de préparer ses propres élections. Le jeu est assez visible. Le gouvernement fédéral a été effrayé par les récentes catas-

troches électorales qui ont fondu sur lui. Il jettera dans la mêlée les millions des contribuables, afin de rétablir le moral des troupes.

Cette accusation de M. King est d'autant plus vraisemblable que les divers projets d'indemnité au chômage ont échoué. Les résultats de la dernière conférence interprovinciale le démontrent assez nettement. A la veille des élections, M. Bennett, en revient à la politique de surenchère qui lui a réussi en 1930.

Avant de terminer, M. King blâme énergiquement le gouvernement d'avoir donné aux banques la garantie d'un prêt de \$60,000,000 au Pacifique Canadien. Il est formellement opposé à l'emploi des deniers publics pour des corporations privées.

Tel est le résumé de ce substantiel discours. Le solide échafaudage d'arguments qu'il contient ne saurait être renversé par les "ergotages" du régime.

Chronique

"STRUGGLE FOR LIFE"

(Pour le "Clairon")

Je vous fais, évidemment, bien pierre mine de venir, après le distingué député de Hull, vous parler du "struggle for life", qu'il a défini d'une façon un peu équivoque. Je me permettrai donc de vous proposer une définition, plus ou moins exacte peut-être, de cet américanisme si à la mode de nos jours; car il serait déplorable que les lecteurs du discours de monsieur Guertin, fait à l'Assemblée Législative le 10 janvier 1934 et publié dans les journaux, gardent dans leur imagination la triste impression qu'"au plus fort la poche" est la traduction, quoiqu'imagée, de cet axiome.

"Struggle for life", est d'après le dictionnaire, la lutte pour la vie, et non pour l'argent. Je suis convaincu que pour vivre, il faut de l'argent; mais ce principe qu'on certain personnes de — travailler le moins possible pour la plus forte rémunération, — n'est pas à mon opinion, ce qu'on doit appeler "la lutte pour la vie".

Lutter pour vivre, c'est travailler avec ardeur pour se créer un avenir, ne faire aucun placement dans la société et assurer aux siens une honnête aisance; tout en restant bien entendu, dans les limites de la justice et de la charité chrétienne.

La grande guerre de 1914 a bouleversé l'ordre social, et c'est de là que découlent les maux dont souffre actuellement la société. Tout a été désorganisé par ce terrible événement. Les foyers ont été brisés; les bureaux, les usines et les magasins se sont vidés, car tous les hommes qui les occupaient se sont portés au secours des pays ravagés.

C'est alors que les femmes se sont emparées des positions laissées inoccupées par leurs époux, leurs frères, leurs amis, et les voilà maintenant établies un peu partout dans le monde des affaires. La femme s'est trouvée en face de la réalité et elle a compris que, grâce à son intuition, elle pouvait être une précieuse collaboratrice; que, dans certains cas, il faut l'avouer, elle a une façon de penser et d'affirmer ses idées qui étonnent en certaines occasions les hommes les plus avertis.

Il est clair que la place de la femme est au foyer; mais laissez-moi vous déclarer que, lorsque celle-ci en est chassée par la nécessité absolue, elle combat plus courageusement que l'homme pour assurer aux siens une existence médiocre, car la femme n'est pas toujours rémunérée suffisamment pour le travail qu'elle exécute. C'est là que l'on constate la cupidité de certains patrons qui engagent une femme dans leur bureau, ou magasin, ou usine, afin qu'elle rende la même somme de travail que l'homme, et à un salaire beaucoup moins élevé.

Dans certains magasins, des jeunes filles travaillent durant de longues semaines, toujours debout, ayant à satisfaire une clientèle souvent égoïste. Leur salaire n'est pas suffisant, elles le comprennent très bien, mais sans toutefois diminuer le rendement de travail qu'elles peuvent apporter, et elles n'en sont pas moins dévouées, pour satisfaire directeurs et clients qui sont en réalité une partie de la société.

Ces personnes, j'en suis assurée, ne comprennent pas dans le sens d'"au plus fort la poche", la terrible lutte de l'existence. Quand bien même une promotion leur donnerait des responsabilités plus grandes et un salaire plus convenable, elles suivraient la voix de leur conscience qui dicte à chacun, les devoirs à remplir. Beaucoup d'hommes luttent aussi courageusement pour subvenir à la subsistance de leur famille, mais ceux-ci se révoltent toujours contre les injustices du sort, tandis que la femme se résigne au sien sans récriminer.

Est-ce que tous les pauvres d'aujourd'hui étaient riches jadis? Peut-être pas; cependant il y a toujours eu des gens qui ne travaillaient pas; et la Saint-Vincent de Paul ne date pas d'hier.

Est-ce que tous les pauvres d'aujourd'hui étaient riches jadis? Peut-être pas; cependant il y a toujours eu des gens qui ne travaillaient pas; et la Saint-Vincent de Paul ne date pas d'hier.

Est-ce que tous les pauvres d'aujourd'hui étaient riches jadis? Peut-être pas; cependant il y a toujours eu des gens qui ne travaillaient pas; et la Saint-Vincent de Paul ne date pas d'hier.

Est-ce que tous les pauvres d'aujourd'hui étaient riches jadis? Peut-être pas; cependant il y a toujours eu des gens qui ne travaillaient pas; et la Saint-Vincent de Paul ne date pas d'hier.

Est-ce que tous les pauvres d'aujourd'hui étaient riches jadis? Peut-être pas; cependant il y a toujours eu des gens qui ne travaillaient pas; et la Saint-Vincent de Paul ne date pas d'hier.

Est-ce que tous les pauvres d'aujourd'hui étaient riches jadis? Peut-être pas; cependant il y a toujours eu des gens qui ne travaillaient pas; et la Saint-Vincent de Paul ne date pas d'hier.

Est-ce que tous les pauvres d'aujourd'hui étaient riches jadis? Peut-être pas; cependant il y a toujours eu des gens qui ne travaillaient pas; et la Saint-Vincent de Paul ne date pas d'hier.

Est-ce que tous les pauvres d'aujourd'hui étaient riches jadis? Peut-être pas; cependant il y a toujours eu des gens qui ne travaillaient pas; et la Saint-Vincent de Paul ne date pas d'hier.

(Suite en page 8)

(Suite en page 8)

LA BAIGNEUSE DU PARC VENISE

NOUVELLE CANADIENNE Par Gérard BRADY

(Suite)

J'étais ravi, elle remit mon allumeur, et huma de grosses bouffées qu'elle savait faire tourbillonner au dessus de sa tête.

J'ouvris la conversation: —Le décor est magnifique par un soir aussi calme et paré d'astres aussi brillants, n'est-ce pas qu'on se sent tout à fait porté à la rêverie ?

—En effet, me répondit-elle, c'est charmant. J'aime beaucoup la vue, elle hésita un instant, et à mi-voix: —Lilian Smith.

—Vous êtes américaine, sans doute ?

—Parfaitement, de Pittsburgh. Je passe quelques semaines sur cette plage pour me distraire un peu, je m'ennuie terriblement chez mon père, la vie de la Société me tombe sur les nerfs...

L'américaine était devenue très rêveuse, on eût dit que quelque chose l'embarrassait. Elle ne fut pas très longtemps dans ma chambre. Je la revis au bain dans l'après-midi, puis le soir, nous avons caillé ensemble, au beau clair de lune...

J'étais fou d'elle. Nous échangeâmes des baisers si doux, qu'il me semble encore sentir ses lèvres de velours se poser sur les miennes. Te dire tout ce que j'ai eu d'amour dans l'âme ce soir-là...

Peu à peu, j'abandonnai le groupe de mes camarades et je passais mon temps avec Lilian.

De jour en jour mon amour grandissait, tellement que je suis venu à me demander comment je pourrais me résoudre à retourner chez moi, mes vacances finies... Elle avait promis de venir poser pour moi, dans mon studio bref, je voyais la vie sous des teintes que je n'avais jamais connues...

Deux semaines se passèrent ainsi, et je regrettais amèrement le temps qui fuyait si rapidement.

Mes amis ne me raillaient plus, car nous nous étions promus un magnifique voyage en automobile.

C'était à la veille de notre départ pour l'excursion: à demi couché sur mon lit je me grisais à l'idée de ce voyage. J'étais plongé dans cette rêverie depuis plusieurs heures, quand j'entendis soudain des voix à l'étage inférieur.

La maîtresse de pension semblait discuter avec des hommes, la conversation se faisait en anglais, et tellement confuse, que je ne parvenais pas à rassembler les bribes de phrases que je saisisais ci et là.

Tout à-coup, les voix s'approchèrent, on montait à notre étage, bientôt je me rendis compte que le groupe se trouvait dans le corridor devant mon appartement.

Maintenant on gardait le silence, puis on frappa à une porte, je compris qu'on avait affaire à ma voisine.

Elle ouvrit. Une grosse voix questionna en anglais puis la porte se referma, le groupe était entré chez Miss Smith.

J'étais inquiet, soudain elle poussa un cri strident. Ne pouvant plus me retenir, je bondis vers le corridor, mais je restai figé sur place en sortant de ma chambre; deux policiers gardaient l'entrée de la sienne.

Stupéfait, je voulus questionner, mais presque aussitôt la porte de sa chambre s'ouvrit et je vis paraître Lilian Smith escortée de deux policiers américains, elle était blême à faire peur, et je vis que des larmes ruisselaient de ses beaux yeux noirs...

...Comme un automate, je regagnai mon appartement et allai me jeter sur mon lit, un instant, je n'eus plus conscience de rien, je crus être le jouet d'un atroce cauchemar, puis éclatant en sanglots je pleurai comme un enfant...

Je voulais me demander, pourquoi on avait arrêté ma belle amie, mais j'avais peur de me figurer quelque chose de révoltant... pourtant je ne voulais encore croire à rien.

Je fus tiré de ce cauchemar par une servante qui m'apportait mon courrier du matin. J'osai questionner: —Que sont venus faire les policiers ? demandai-je avec un peu d'angoisse dans la voix.

—Ils sont venus tout simplement mettre la main au collet d'une prétendue fille de Banquier de Pittsburgh, accusée de contrebande d'opium. Je n'avais guère confiance à son petit air de demoiselle de la haute. Vous la connaissiez ?

—Un peu, dis-je, très embarrassé.

Quelques minutes plus tard, le cœur meurtri et des sanglots dans la gorge, j'étais à préparer mes malles. Avant le soir j'avais quitté la Baie Missississipi pour aller pleurer ailleurs une peine que je voulais garder secrète toute ma vie...

...Léo s'était tu, je vis de grosses larmes qui roulaient dans ses yeux, j'en fus touché: —Allons mon cher, je comprends la raison de tes peines et je partage tes sentiments. Seulement, il ne faut pas pleurer pour cette femme, elle ne mérite pas le prix d'une larme. Tu l'oublieras plus vite à présent que tu sais qu'un autre cœur veut partager ta douleur.

—Merci, dit-il avec un triste sourire.

Je regardai à ma montre, il passait onze heures.

—Il faut que je te quitte. Tiens, je te laisse ce merveilleux livre canadien qui vient de paraître. Lis en un peu avant de te coucher, cela te permettra de rire avant de dormir; il est si bien tu sais. Crois moi tu feras de meilleurs rêves.

Je le quittai en lui laissant un exemplaire de la récente oeuvre du Vieux Doc, "Quarante ans sur le bout du banc".

En retournant chez moi, je ne pus résister à l'attrait que m'offrait la coquette Terrasse Honoré Mercier, en face du monastère du Précieux Sang, et, accoudé à la balustrade de ciment qui donne sur la rivière, je rêvai à ce que venait de me raconter mon ami Léo, en regardant miroiter dans les eaux calmes de la Yamaska, la lumière des reverberes qui éclairaient la promenade...

Gérard BRADY
St-Hyacinthe 17 juillet 1932.

Le résumé des événements de la semaine

NOUVELLES PROVINCIALES

Fin tragique d'un mineur

Après avoir enduré d'indolentes souffrances causées par une certaine quantité d'alcool de bois qu'il avait absorbée, M. Joseph Lemieux, âgé de 65 ans et mineur de son métier, a succombé à Amos au début de la semaine dernière.

L'enquête tenue par le coroner a révélé que la victime, un employé de la mine Thompson-Cadillac en promenade à La Motte près d'Amos, avait absorbé deux verres d'alcool de bois en dépit des recommandations qui lui avaient été faites à ce sujet. Il perdit l'usage de la vue quelques heures plus tard, et le lendemain matin, il expirait après avoir enduré d'atroces souffrances.

Cette tragédie a causé beaucoup d'émoi dans Amos.

Un octogénaire tente en vain d'arracher au feu son petit-fils

St-François de Montmagny. — Un enfant a été brûlé vif dans un incendie qui a détruit la maison de M. Proculus Laflamme. La famille dormait lorsque l'incendie fut découvert et tous durent se sauver en vêtements de nuit. Quelques instants plus tard on découvrit qu'un enfant âgé de 9 ans, manquait à l'appel. Son grand-père, âgé de 80 ans, essaya en vain de rentrer dans la maison en flammes pour le sauver et fut assez gravement brûlé aux mains et à la figure.

Bambin de cinq ans blessé par une balle

Un bébé de cinq ans, Marcel Blondin, dont les parents demeurent à Saint-Faust, a été transporté à l'hôpital Sainte-Justine, dernièrement, souffrant d'une douloureuse blessure au pied droit causée par une balle de carabine. L'enfant, au dire des autorités de l'hôpital, a été blessé accidentellement. Son frère de 17 ans était à nettoyer une carabine à quelques pieds de lui lorsqu'il pressa la gâchette par mégarde, la balle allant se loger dans le pied du bébé. Son état n'est pas grave. La victime fut conduite à l'hôpital par son père, M. Arthur Blondin.

La municipalisation de l'électricité

Québec. — Lorsque la question de la municipalisation de l'électricité dans la province sera soumise à la Chambre, prochainement, M. P.-E. Côté, député libéral de Bonaventure, soumettra à l'attention de l'Assemblée législative le projet de loi suivant: "Toute municipalité, corporation ou personne voulant donner le service d'éclairage électrique ou de la force motrice, dans un endroit quelconque non actuellement desservi par une personne ou corporation déjà existante, peut, après avis à être donné régulièrement à la compagnie qui possède le pouvoir nécessaire et disponible, et sur refus de cette dernière de prolonger la ligne de transmission à l'endroit intéressé, construire à ses frais la dite ligne de transmission et acheter à un prix à être fixé par la commission des services publics, l'énergie électrique nécessaire de la personne ou corporation qui en est propriétaire."

TRANS-CANADA

Il a succombé — St-Jean. — Encorné et piétiné par un taureau dimanche dernier, M. Napoléon Bourgeois, cultivateur, âgé de 44 ans, a succombé à ses blessures. Il laisse dix enfants.

Couvent en feu

Winnipeg. — Dix religieuses de l'Ordre du Saint-Nom ont été chassées de leur couvent, alors que le mercure marquait 25 degrés sous zéro. Le feu, qui s'était déclaré dans un plancher sous lequel se trouvait une fournaise surchauffée, causa des dégâts estimés à \$1,500.

Aurons-nous dans une province la stérilisation des anormaux ?

Régina, Sask. — La stérilisation des anormaux fera l'objet d'un débat à l'Assemblée législative de la Saskatchewan. L'ouverture de la session de cette province est fixée au début de février. On prévoit qu'elle sera brève, en prévision des prochaines élections provinciales. On y étudiera les questions suivantes: le crédit rural, le contrôle gouvernemental de la distribution de

lait, la vente de la bière au verre, de rajustement des dettes et les conclusions de la conférence mondiale du blé. Il y aura aussi la question de la stérilisation des anormaux. Si une loi de stérilisation est adoptée, la province de la Saskatchewan sera la première au Canada à la mettre dans ses statuts.

ETATS-UNIS

L'art de tomber sans se blesser — Clarion, Pa. — Benjamin Cyphert, 65 ans, travaillant à peindre l'intérieur du Palais de Justice glissa hors de l'échafaudage et tomba d'une hauteur de trois étages sur le plancher en tuiles, dans un étroit espace entre les rampes de l'escalier.

Des compagnons de travail le portèrent chez un médecin. D'autres médecins furent appelés à étudier le cas. Ils se grattèrent la tête et annoncèrent: "Cet homme ne souffre d'aucun mal".

On lui demanda s'il souffrait et il répondit qu'il allait très bien.

Façon inédite de corriger la femme

Chicago. — Le droit que s'arroge toute femme de parler haut, de parler plus que quiconque, a été enlevé à une demoiselle Mary Caldario, 27 ans, d'une façon qu'elle n'oubliera pas de sitôt. Elle était à faire sa caisse dans une banque lorsqu'un bandit entra et lui plaça le canon de son revolver au fond de la gorge. Incapable de prononcer un mot de plus, elle fut forcée d'ouvrir le coffre-fort et de remettre aux compagnons de son assaillant la somme de \$500.00.

AILLEURS

L'Allemagne prête à armer l'Irlande

Dublin. — Des firmes allemandes font de très grands efforts pour obtenir le contrat de la construction d'une nouvelle fabrique de munitions dans l'Etat libre. Jusqu'ici tous les approvisionnements militaires irlandais venaient du Royaume-Uni.

Forte flotte

M. Albert Sarraut, ministre de la Marine, a répondu à une demande de renseignements du chancelier Adolf Hitler sur l'attitude française concernant la question navale, en recommandant au gouvernement de Paris de construire une flotte plus forte que celles de l'Allemagne et de l'Italie réunies.

LA VIE SPORTIVE

Joueur en danger

London. — Robert Rundle, un joueur amateur de 22 ans qui fut blessé au cours d'une partie de hockey, était encore dans un état critique à l'hôpital Ste-Marie, ici. Il reçut un coup par accident au corps, dans une collision avec un adversaire.

La boxe...

Plusieurs champions, dans le passé, durent abandonner leur titre à la boxe, parce qu'ils ne trouvaient plus d'adversaires dignes de leur offrir de l'opposition. Ce sera peut-être avant longtemps le tour de Barney Ross, qui battit deux fois de façon décisive Tony Canzonieri, ancien titulaire, et qui vient de déclasser le populaire Billy Petrolle en dix rounds, à New York. A la suite de ce combat, Petrolle a dit qu'il se retirait pour de bon tandis que le vainqueur annonçait son intention de demander un combat de championnat à Jimmy McLarnin, détenteur du titre à 147 livres.

Une bataille McLarnin-Ross serait une attraction extraordinaire à New York car les amateurs seraient curieux de voir si le boxeur de Chicago battrait aussi le Canadien de Vancouver, qui livra six beaux combats contre Petrolle. Ross est la sensation du jour et McLarnin ne le rencontrera que pour une bourse très forte; les promoteurs ne devraient cependant pas perdre d'argent avec cette rencontre, qui serait réellement quelque chose de naturel. Et les paris se feraient certainement en faveur du champion poids léger, bien que le titulaire à 147 livres soit actuellement considéré comme le meilleur homme dans sa division.

Ross a la grande ambition de surpasser tout ce qui s'est fait dans l'histoire des titres gagnés dans l'arène. Bob Fitzsimmons gagna trois couronnes, Lou Brouillard en a gagné deux et il après une troisième, et Ross espère qu'il fera face encore mieux. Il a été l'homme en vedette durant l'année 1933 et il commence bien la nouvelle saison. On prédit des changements nombreux chez les titulaires en 1934, mais

Barney devrait tenir sa position. Il est nouveau chez les champions, tout comme Carnera, Dundee, McLarnin, mais il peut résister aussi longtemps que Maxie Rosenbloom, qui prit le titre semi-lourd le 25 juin 1930 contre Jack Slatery et qu'il a défendu depuis avec succès. La meilleure attraction que l'on pourrait offrir pour ramener la boxe sur un grand pied serait une bataille McLarnin-Ross et tout le monde doit travailler pour en arriver à une entente.

POTINS FINANCIERS

Recettes du C. P. R.

Montréal. — Les recettes du Pacifique Canadien furent durant la semaine du 21 janvier 1934 de 1,975,000 alors qu'elles avaient été de \$1,922,000 durant la semaine correspondante de 1933 ce qui représente une augmentation de \$53,000.

Faillites moindres au Canada

Ottawa. — Il y eut seulement 1,885 faillites au pays durant les 11 premiers mois de 1933, comparativement à 2,224 durant la même période en 1932. Le passif global accusait aussi une forte réduction à \$30,609,000 comparativement à \$38,849,000 à la fin de 1932.

General Motors

Le rapport de la General Motors est particulièrement intéressant cette année. Les bénéfices de la compagnie s'élevèrent à \$83,214,000 contre \$165,000 seulement l'année précédente, ce qui représente \$1.72 par action au lieu de 9 cents. C'est l'un des plus brillants reprises que l'on ait vue dans l'industrie.

LA DIPHTÉRIE, MALADIE ÉVITABLE

La diphtérie est causée par des toxines ou poisons produits par les germes de la diphtérie qui ont pénétré dans l'organisme et se sont localisés ordinairement dans la gorge et dans le nez.

Lorsque ces toxines se développent dans l'organisme il en résulte immédiatement une réaction de défense par laquelle il se produit des antitoxines ou contre-poisons qui annulent ou neutralisent les toxines. Quand la réaction se fait assez rapidement et qu'il se produit une quantité suffisante d'antitoxines, l'organisme remporte la victoire et guérit.

Il est rare de rencontrer une seconde attaque de diphtérie. Une première attaque augmente la résistance de l'organisme, ce qui lui permet d'éliminer facilement les attaques subséquentes.

Pouvons-nous conférer à l'organisme une protection semblable à celle qu'il acquiert à la suite d'une première attaque sans l'obliger à courir les risques et à subir les souffrances de la maladie ? A cette question nous répondons "oui".

Il y a une substance appelée anatoxine de Ramon, qui, injectée dans l'organisme provoque la production de ces substances immunisantes contre la diphtérie. Il en résulte que les personnes qui ont reçu ces injections se trouvent, après six ou huit semaines, aussi bien protégées contre la diphtérie et de la même manière que celles qui ont eu à souffrir d'une attaque de la maladie.

Il n'y a aucun doute que les maladies contagieuses, non seulement causent de nombreux décès, mais aussi font un tort considérable à la santé de ceux qui survivent, en causant une grande partie des maladies organiques que l'on rencontre à l'âge adulte, comme les maladies du cœur et des reins.

L'immunisation contre la diphtérie marque donc un progrès considérable, car non seulement elle élimine la diphtérie mais elle concourt aussi à prévenir les maladies organiques.

Pour questions au sujet de la santé en général, écrire à l'Association Médicale Canadienne, 184, rue Collège, Toronto. Une réponse personnelle sera envoyée par écrit.

ANTALGINE
Maux de Tête
Rhumes
La Grippe
Douleurs
soulagés promptement par les Capsules Antalgine. Faciles à prendre. Ayez-en toujours une boîte à la main.
En Vente Partout 25

VOUS Y GAGNEZ DE 3 FAÇONS

... Meilleures Cigarettes
... Plus de Cigarettes
... "Mains de Poker", en plus avec le Tabac à Cigarettes TURRET

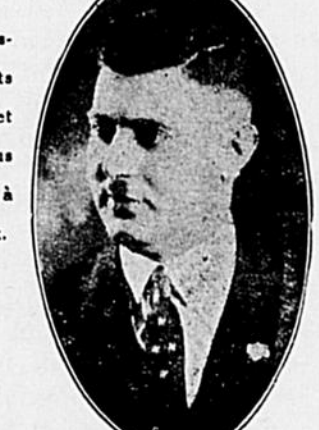
Suivez l'exemple d'une foule d'autres fumeurs avisés — "roulez vous-même vos cigarettes" avec le tabac à cigarettes Turret et faites en sorte que votre argent vous achète plus de tabac et de meilleur tabac. Vous obtiendrez aussi des "Mains de Poker" que vous pourrez échanger gratuitement contre les meilleurs papiers à cigarettes — "Vogue" ou "Chantecler" — ou contre d'autres cadeaux utiles.

Cela paie de "Roulez Vous-même Vos Cigarettes" avec le TABAC À CIGARETTES

TURRET
"FINE CUT"

COLLECTIONNEZ LES "MAINS DE POKER"
Imperial Tobacco Company of Canada, Limited

MAISON ADOLPHE

Choix de perles sou et d'habit pour hommes et enfants, des plus récentes modèles à de très bas prix.		Magnifiques four- rures: renards bruns et argentés, mantes de roche, Fitch, etc. etc.,
Nous sollicitons votre visite		Tél. 405J 211 Cascades St-Hyacinthe

THEATRE CORONA

VENDREDI-SAMEDI, 2-3 FEVRIER

Randolph Scott, Buster Crabbe, Noah Beery, Esther Ralston
dans

TO THE LAST MAN

Ce film est une épisode des rancunes qui existaient parmi les familles, peu de temps après la guerre civile aux États-Unis et les différentes phases de cette pièce vous captivent. C'est une vue dont on se rappellera longtemps.

SAMEDI SOIR 3 FEVRIER
GRAND CONCOURS D'AMATEURS aussi
RECEPTION A LA REINE DES SPORTS DU CANADA
Venez à bonne heure pour avoir des bonnes places

Gazette Illustrée, comédie, 10e Chap. Vanishing Legion

TROIS GRANDS FILMS FRANÇAIS
A L'AFFICHE CETTE SEMAINE

DIMANCHE-LUNDI, 4-5 FEVRIER

Jacques GREILLAT et Margaret WEINTENBERGER
dans

DANTON

Une histoire grandiose de la révolution française. Plus de 2000 personnes en scène. Un film qu'il ne faut pas manquer de voir.
Voir "DANTON" c'est feuilleter lentement une à une les plus sanglantes, les plus pénibles et les plus belles pages de la Révolution française. C'est coudoyer le peuple dont la misère est grande, rencontrer au Café du Parnasse et ses amis. Camille Desmoulin et Fabre d'Eglantine; c'est assister aux brutalités des dragons de Lambesc au Champ de Mars, à la prise de la Bastille, à l'attaque des Tuileries. C'est aussi assister à cette mémorable séance du club des Cordeliers, où le général de Brunswick est destitué par le peuple en colère. C'est ensuite le chant des "sans-culottes", le défilé des volontaires qui vont combattre pour la Liberté.

Gazette Illustrée, Comédie, Rouleau d'orgue.

MARDI-MERCREDI-JEUDI, 6-7-8 FEVRIER

Les Studios Paramount présentent Maurice CHEVALIER
dans

C'EST EN FLANANT DANS PARIS

Avec Jacqueline Francell et Marcel Vallée

Il faut voir Chevalier "flanant dans Paris au gré de sa fantaisie". Il chante, il sifflote, il va partout, regarde les monuments et les femmes et sa bonne humeur se communique à tout le monde. Curieux et sentimental, il lui arrive d'aller flâner au cirque où un jour il rencontre une jolie fille malheureuse: Maurice n'a pas grand-chose. Il a son chapeau et pas de chapeau mais pourquoi se faire de la bile: "un peu plus un peu moins, il y a toujours moyen d'être heureux", n'est-ce pas ? La petite jeune fille, farouche, un peu hautaine, même dédiant, s'enfuit tout de même avec Chevalier. Ce grand gaillard délégué et tout simple à l'air tellement inoffensif, et puis au cirque, le métier est si dur, les hommes si brutaux.

Gazette Illustrée, Comédie... PRIX REGULIERS

VENDREDI-SAMEDI, 9-10 FEVRIER

Meg Lemonnier (du Théâtre des bouffes à Paris) et
André LUGUET
dans

UNE FAIBLE FEMME

C'est un drame humain, sincère, pathétique mais sans éclats ni démonstrations inutiles. Une femme se trouve obligée de choisir entre deux amours. Faillira-t-elle à son devoir ou restera-t-elle la courageuse femme qui mène elle-même sa vie jusqu'à ce que l'amour prenne sa place au gouvernement.

Gazette Illustrée, Comédie, 11e chap. The Vanishing Legion

50 BILLETS GRATUITS

POUR LES REPRESENTATIONS CINEMATOGRAPHIQUES DU THEATRE CORONA

Chaque semaine le CORONA vous offre cinquante billets complémentaires pour les représentations cinématographiques.

Voici comment...

Notre journal publie dans la présente édition cinquante numéros qui sont disséminés dans chacune des pages au bas des annonces ou d'articles divers.

Dès maintenant...

Cherchez si le numéro que porte le coupon ci-dessous se trouve parmi ces cinquante numéros.

Quand vous l'aurez trouvé...

Rendez-vous à nos bureaux, 173 Girouard, entre 9 h. a. m. et 5 h. p. m., les dimanches et fêtes exceptés, et il vous sera fait remise d'un billet complémentaire valide pour une période de deux semaines indiquée sur votre coupon.

COUPON N° 168810

Cherchez le numéro de ce coupon parmi les cinquante disséminés dans chacune des pages de ce journal. Si vous le trouvez il vous donnera droit à un billet de faveur (non compris la taxe de 5 cents) pour les représentations cinématographiques SEULEMENT au théâtre CORONA.

Nom

Adresse

Coupon valable seulement du 3 fév. au 17 fév.

Un bon conseil
Lu à l'entrée d'un village d'Autvergne:
Si vous roulez lentement,
Vous verrez notre village.
Il est très joli.
Si vous roulez trop vite,
Vous verrez notre prison.
Elle est très humide.
Un bon point au maire de ce village.

THEATRE CORONA, No. 167,483
THEATRE CORONA, No. 167,527
THEATRE CORONA, No. 167,567
THEATRE CORONA, No. 167,672
THEATRE CORONA, No. 167,697
THEATRE CORONA, No. 167,829

COLONNES FEMININES

LE DIVIN MOT

Quand on est tout petit, le plus joli des mots
Que l'on prononce à tout propos,
Dans le plaisir, dans le chagrin, dans la colère,
C'est le mot magique et charmant
Qui sur les lèvres de l'enfant
A la douceur d'une prière:
Maman !

Quand on est déjà grand, le plus puissant des mots
Qu'on dit pour conjurer les maux
Qui frappent sans pitié, la pauvre race humaine,
C'est le mot sublime et touchant
Qui seul attendrit le méchant
Et désarme jusqu'à la haine:
Maman !

Quand on est déjà vieux, le plus sacré des mots
Qu'on murmure entre deux sanglots,
Quand le deuil a chassé des lèvres le sourire,
C'est le mot divin et tremblant
Qu'on disait tout petit enfant,
Et qu'on ne pourra plus redire:
Maman !

COURRIER DE BIANCA

Q.—J'ai vingt-cinq ans, j'aime une jeune fille depuis longtemps, j'ai une bonne position, mais elle a un ami qui est encore mieux établi que moi, et comme elle semble ne pas être indifférente vis à vis de moi, croyez-vous que je devrais lui faire des avances ? Amoureux en peine.

R.—Il me semble que vous devriez être plus au courant de la conduite que vous devez tenir que moi, si la jeune fille vous plaît et que vous ne lui semblez pas indifférent je me demande pourquoi vous hésitez, à moins qu'elle soit en amour sérieux avec son ami dont vous parlez, de cette façon vous n'avez pas le droit d'aller lui nuire si vous n'êtes pas en mesure de vous marier avant nombre d'années. De toute façon vous pouvez lui faire voir qu'elle vous plaît et que vous aimeriez la courtiser, si c'est une fille sérieuse elle vous expliquera certainement sa position vis-à-vis de l'autre jeune homme, dans la vie il faut avoir assez de courage et aller de l'avant et ne pas se laisser intimider par les autres. Bonne chance. Bianca.

Q.—Un jeune homme m'accompagne en soirée chez une de mes amies ? Est-il tenu d'inviter la jeune fille de la maison pour la première danse même si celle-ci est avec un ami ? Nanette.

R.—Il est tenu de l'inviter si personne autre ne la demande, autrement il est censé vous réserver la première danse.

Q.—Serait-il impoli en écrivant à une de mes amies de lui parler de son frère qui m'a déjà courtisé ? Réve d'or.

R.—C'est au contraire très poli de lui demander des nouvelles de son frère à moins que vous ayez eu des désagréments avec celui-ci.

Q.—Quand nous recevons des invités quels sont ceux qui doivent se lever de table, eux ou les gens de la maison ? Edouette.

R.—C'est la maîtresse de la maison qui est censée donner le signal.

Q.—J'ai des gants noirs et blancs. Dois-je les porter ? On dit que c'est la mode cet hiver.

R.—Certainement.

Q.—Comment une jeune fille doit-elle présenter son ami à des étrangers ? Dois-elle dire M. X ou mon ami M. X ?

R.—J'aime votre Courrier.

R.—Vous n'avez qu'à dire M. X.

Q.—Comment nettoyer des souliers gris ? Propre.

R.—Il se vend des produits spéciaux pour cet usage.

Bianca.

St-Hyacinthe le 28 janvier 1934.

THEATRE CORONA, No. 166,110
THEATRE CORONA, No. 166,174
THEATRE CORONA, No. 166,215
THEATRE CORONA, No. 166,300

LA GRANDE FAUCHEUSE

A ma très chère et regrettée Maman

Malgré les efforts surhumains, le dévouement, la science d'un grand médecin et les bons soins d'une garde-malade compétente, la Mort entra en bataille avec la Vie à ton chevet, ne respectant point les larmes d'une fille et d'un époux éplorés. Elle en sortit victorieuse et t'emporta dans les éternelles clartés, seul ton corps frêle et meurtri par la souffrance accumulée depuis nombres d'années demeura près de nous, jusqu'au jour néfaste où il fallut nous en séparer et le cœur déchiré de douleur te dire un irréparable adieu.

Un grand vide règne dans la maison où ton sourire, ta gaieté, ton courage de mère et d'épouse nous faisaient oublier les souffrances. Chaque bibelot est un souvenir de ta grâce féminine, et avec raison l'on t'appelait "Petite Poupée de Porcelaine", si menue, si frêle et si belle.

Sans un cri de désespoir, courageuse jusqu'au dernier moment, pour ne pas effrayer ceux qui t'entouraient, tu combattis bravement ; Pour récompense le Dieu Tout Puissant t'épargna, car ton agonie fut courte et inconsciente. Tu t'éteignis doucement, sans un bruit, sans une larme ; tout comme ta vie, ta fin fut des plus tranquilles, des plus discrètes, sans une plainte ; digne de ton courage invincible jusque dans la mort.

Ceux qui t'ont connue conserve de toi un souvenir ineffaçable de ta grande bonté, qui ne pouvait voir des malheureux, ta gaieté qui ne pouvait voir les larmes d'autrui et ta grande résignation dans la douleur, l'oubli de toi-même seulement quelques heures avant ta mort pour le confort de ceux que tu chérissais. Que ceux qui enviaient ton sort et ont blessé ton âme de femme trop sensible, souffrent à leur tour du mal qu'ils t'ont pu faire.

Epouse et mère exemplaire, ne pensant que pour les siens, ton âme plane autour de nous, nous donnant la force de supporter la grande épreuve tout comme tu aurais voulu que nous le fassions ; avec résignation et sans broncher. Tes bras comme autrefois semblent t'entourer, et tu me chuchotes "Courage, de La-Haut je veille sur vous, je suis heureuse et ne souffre plus, courage" Chère petite Maman dans l'Au delà reçois tout l'amour dont une fille affligée par ta perte peut contenir dans son cœur. Repose en paix et sache que tous jours nous sommes avec toi par la pensée, que ton ombre nous aide à supporter le grand malheur qui nous frappe, qu'il nous donne le courage dont toi-même de ton vivant fut le noble exemple, ta fille éplorée,

Cécile.

St-Hyacinthe, le 28 janvier 1934.

L'AMOUR D'UNE FEMME

"Une affection qui ne doit pas être payée de retour avilit ou purifie la personne qui l'épouse. Elle devient une honte pour notre sexe, quand elle ne sait pas être discrète, mais si nous savons le cacher dans notre cœur, comme un trésor précieux qui perdrait de sa valeur à être vu ou simplement deviné, ou encore si nous ne l'exhalons qu'en prières pour l'être qui en est l'objet, nous contentant de savoir celui-ci heureux, nous purifions ce sentiment qui, alors devient presque héroïque. Les femmes ne comprennent rien dit-on, mais elles sentent fortement, et ont la générosité d'oublier la blessure qui leur est faite avec ou sans intention. Cela est dû sans doute à cette simplicité-maive du cœur, qu'on leur reproche d'une façon bien amère et à leur résignation dont un jour, peut-être, la personnalité ou la bêtise humaine leur fera un crime. Ah ! mais que la femme reste ce qu'elle est : elle perdrait trop au change. D'ailleurs, ceux-là qui la critiquent davantage seraient les premiers à reconnaître qu'un cœur de femme tel que sorti des mains de Dieu, est en effet, la plus belle œuvre de la création.

Miss WHOOPÉE

THEATRE CORONA, No. 166,514
THEATRE CORONA, No. 166,552
THEATRE CORONA, No. 166,659
THEATRE CORONA, No. 166,702
THEATRE CORONA, No. 166,767

LES LARMES

QU'EST-CE DONC ?

"A l'âme qui pleure..."

Un espoir rompu qui se traduit par des perles grises, nouées en collier douloureux. Un rêve accueilli, qui chante sous des notes claires, à l'écho sonore.

Un désir du cœur, une puissance de l'âme qui se mire dans l'oeil, d'où elles tombent. Un mystère déchirant qui unit l'humanité à la faculté divine en nous.

Une confiance intime faite de sanglots muets.

Une impuissance et une force réunies.

Une apparence déçue qui relève et sanctifie.

LE CARACTÈRE D'APRÈS LA PHYSIONOMIE

Comment le juger

Toute la science d'observation des Arabes est dans leurs proverbes. En voici quelques-uns, parmi les plus curieux et les plus éprouvés par la pratique, que j'emprunte à une revue étrangère :

D'abord le chapitre du nez :

—Nez d'avare touche aux lèvres ;

—Nez au vent emploie les détours ;

—Qui a nez de travers a disposition bienveillante ;

—Nez petit et un peu brusqué : ruse ;

Voici le son de voix :

—Qui a parole nasillarde est infatué d'orgueil ;

—L'homme à voix féminine est un poltron ;

La taille :

—Qui a grande taille a parole simple et douce ;

—Qui est petit a grand fond de malice ?

—Qui a taille moyenne est intelligent et d'agréable caractère.

Enfin quelques autres remarques par ci par là :

—Oeil peu foncé, signe d'orgueil ;

—Sourcils écartés indiquent âme droite ;

—Le petit est un petit voleur ; le moyen est droit ;

—Celui dont les ongles ne peuvent pousser s'agit du matin au soir ;

—Cou mince est fertile en ruses ;

—Oreille petite aime le mensonge ;

—Qui a les épaules saillantes, en affaires te volera ;

—Dos long est marque de sottise ;

—Qui a talon mince est d'amabilité sans paille ;

—Qui a longs pieds est d'amitié fidèle ;

Il y en a, comme cela, de quoi faire un volume. Reste la conviction à établir en étudiant, autour de soi, le nez, les oreilles, les ongles de ses voisins.

BOISSONS

Thé — Café — Cacao — Chocolat

Les enfants et les jeunes gens encore en croissance ne devraient boire ni café ni thé. Ne prendre ni thé ni café à jeun, à moins que cela ne soit prescrit par le médecin.

Pour faire le thé. — Prenez une cuillerée à café de thé par chaque tasse d'eau bouillante. Echaudez la théière avec de l'eau bouillante, mettez-y le thé, versez dessus l'eau bouillante et laissez la théière couverte de 3 à 5 minutes.

Pour faire du café filtré. — Prenez une cuillerée à soupe de café pulvérisé par 1 tasse d'eau bouillante. Echaudez la cafetière. Mettez le café dans une passoire ou dans un sac de mousseline avant de mettre dans la cafetière ; mettez-la sur le fourneau de cuisine. Ajoutez graduellement l'eau bouillante et permettez-lui de filtrer. Couvrez-la dans les intervalles entre nouvelles additions d'eau. Si vous voulez qu'il soit plus fort, il faut le refiltrer. Ceci est considéré comme la manière la plus économique de préparer le café. Le sac de café doit être tenu dans de l'eau froide et il ne faut pas permettre qu'il sèche pendant le temps entre ses usages.

Cacao pour le petit déjeuner. — 2 tasses de lait bouilli, 2 tasses d'eau bouillante, quelques grains de sucre, 2 cuillerées à soupe de cacao préparé.

DEVINETTES

Q.—En quoi notre bouche ressemble-t-elle à un roi ?

R.—Elle possède un palais !

THEATRE CORONA, No. 166,474
THEATRE CORONA, No. 166,812
THEATRE CORONA, No. 166,909
THEATRE CORONA, No. 166,971

Tant qu'il y en aura !

MODÈLE DÉCALQUE,

pour fabriquer ces charmanTS

TAPIS

ANCIENS - CANADIENS

sur votre machine

...compris avec le

Guide SINGERCRAFT

50c

Quelle façon intéressante d'utiliser de vieux bas, des robes usées, de vieilles laines, des dessous défraîchis ! Faites-en des carpettes, grâce au Guide SINGERCRAFT, sur votre machine à coudre. Rien de plus facile, rien de plus intéressant !

Apportez le coupon ci-dessous, versez 50 cts pour votre Trousse SINGERCRAFT — tant que nous en aurons — nous vous présenterons un modèle décalque de cette carquette (qui est très facile à confectionner). Cette offre comprend aussi une brochure illustrée, où sont décrits plusieurs autres articles "SINGERCRAFT".

N'OUBLIEZ PAS D'APPORTER LE COUPON !

SINGER SEWING MACHINE CO., INC. K5

Sur achat d'une Trousse SINGERCRAFT de 50 cts et remise de ce coupon, vous recevrez la Brochure SINGERCRAFT et un modèle-décalque d'une Carquette Paysanne Ancienne.

Nom Adresse

Singer Sewing Machine Co. INCORPORATED

61a St-François, Tél. 180, St-Hyacinthe

La Mixture Buckley Vous Donne Beaucoup Plus pour Votre Argent

La Mixture Buckley est beaucoup plus profitable que les remèdes ordinaires pour la toux parce qu'elle ne dilue pas l'eau sans affaiblir ses merveilleuses qualités curatives et soulageantes, et parce qu'il suffit de quelques doses pour dérouter la toux ou le rhume le plus opiniâtre. Même une simple gorgée de Buckley donne un soulagement évident.

C'est pour cela que les gens disent qu'elle est "Rapide comme l'éclair" — "Une simple gorgée le guérit".

Pas de drogue — pas de sirop dégoûtant — mais un remède scientifique qui arrête la toux — guérit et soulage. Ne prenez pas de chances. Refusez les substitutions. La Mixture Buckley est en vente partout.

2 à 4 cuillerées à soupe de sucre.

Mélanger les ingrédients secs dans la casserole ; versez-y graduellement en remuant l'eau bouillante et faites cuire pendant 5 minutes. Ajoutez du lait et faites cuire encore pendant 5 minutes, ou jusqu'à ce qu'il soit tout à fait sans grumeaux. Remuez avec le battoir à oeufs afin d'empêcher la formation d'une peau albumineuse au-dessus.

Chocolat. — 1 tablette 1-2 de chocolat de Baker, 4 cuillerées à soupe de sucre, quelques grains de sel, 1 tasse d'eau bouillante, 4 tasses de lait.

Faites bouillir le lait, faites fondre le chocolat dans une petite casserole mise au-dessus de l'eau chaude ; ajoutez du sucre, du sel, et graduellement tout en remuant de l'eau bouillante ; lorsqu'il est sans grumeaux, mettez-le sur le feu et faites bouillir pendant 1 minute ; ajoutez au lait bouilli. Remuez en battant avec le battoir à oeufs et servez. La crème fouettée peut être servie sur le chocolat.

THEATRE CORONA, No. 166,863
THEATRE CORONA, No. 166,357
THEATRE CORONA, No. 166,413

RUBRIQUE DE L'HUMOUR...

Le roi et le fromage

Le roi Haakon de Suède a de la chance dans le genre du coiffeur Bonhomme, de Tarascon.

L'autre jour il visitait la foire au lait de Stockholm et comme tout bon citoyen il avait fait l'acquisition d'un billet de la tombola tirée à cette occasion.

Il se promenait dans la foire, paisiblement, ne pensant guère à cette tombola, quand un de ses chambellans s'approcha de lui et lui dit :

—Sire, vous avez gagné le gros lot.

Quel était ce gros lot ? Un fromage de trois kilos.

Le roi Haakon était enchanté.

(L'Ami du Peuple—Paris)

Droits d'auteurs

Entre auteurs dramatiques. Tristan Bernard est présent. On parle de théâtre, c'est-à-dire de droits d'auteurs. Et bien entendu, on se plaint de toutes les taxes qui pèsent sur les recettes des spectacles.

Au bout d'un instant, Tristan Bernard, qui jusqu'ici n'a rien dit, résume le débat par cette image :

—Où, nous sommes, nous, les auteurs, comme les cochons du Périgord. Dès qu'ils ont trouvé une truffe, leur maître leur presse sur le nez pour la leur prendre !

La jalousie

Mme Reyche contemple une comète de passage à proximité de la terre en interrogeant son mari.

—Qu'est-ce que c'est que cette traînée lumineuse ?

—C'est sa chevelure.

Alors, haussant les épaules :

—Jamais tu ne me feras croire que tout cela est à elle !

Virtuose du volant

Cette jeune femme, qui avait eu la malchance d'écraser quelqu'un avec sa voiture, disait :

—Je ne comprends pas ce qui a pu arriver ! Avec ce que je sais en matière de conduire l'automobile, je pourrais même vous le faire entendre !

Et quel'un de répondre :

—Et avec ce que vous ne savez pas, vous pourriez remplir apparemment un hôpital entier.

MARIAGE D'ARGENT

Par Jacques GRANDCHAMP

No. 10 (Suite)

Albert s'est élançé vers elle. Pour un peu, il se jeterait à ses genoux, tant il se sent captivé par sa grâce souveraine, son charme incomparable, mais d'un geste automatique elle lui a tendu la main, avec un froid : "Bonsoir, monsieur", qui le glace au point de lui faire oublier tout ce qu'il voulait dire.

D'ailleurs, comment risquer le moindre épanchement, le plus bref aussi, lorsqu'on se sent épié par un trio farouche qui darde six yeux curieux sur le jeune couple ?

Patricia ne fait aucun frais, ne s'oblige à aucune manifestation de sympathie, voire même de politesse la plus élémentaire. Elle n'a pas un mot de bienvenue pour ce fiancé si épris, pas un remerciement pour les fleurs splendides dont il l'a comblée.

Quand elle a revu sa mère après la fatale soirée, sa première question a été celle-ci :

—Vous lui avez tout dit ?

—Tout à affirmé la comtesse sans hésiter.

—Et il consent, malgré cette restriction ?

—Il consent, à condition que tu ne lui en parles jamais. Il considère que c'est une affaire enterrée.

Jusque-là, elle avait encore conservé la fragile espoir que M. Chaudron ne s'abaisserait pas à un mariage sans amour réciproque. Il lui faut renoncer à cette dernière illusion. De ce fait, l'indistinct diminue un peu plus son estime. Elle ne peut admettre pourquoi il s'entête à l'épouser, tandis qu'il sait qu'elle ne l'aime pas, que tout son cœur appartient à un autre homme ! Il n'a vu en elle que la vaniteuse satisfaction d'une alliance avec les Masseyrac, l'orgueil de posséder une

reglée ainsi. Ne t'inquiète pas à mon sujet, papa !

—Patricia, tu me caches quelque chose ! Tu avais d'autres projets ?

—Des idées de petite fille ! C'est passé déjà, mon cher papa.

—Tu ne regrettes rien ?

—Rien, absolument. Bonsoir, père adoré !

N'en pouvant plus, craignant de trahir son secret, elle était remontée chez elle. Ah ! quelques minutes encore et elle fut jetée contre l'épaule paternelle, et dans un sanglot elle eût tout avoué, tout son amour pour Bernard, la dette de Guy, le marchandage dont elle ne croyait avoir été l'objet ! Mais elle a eu peur de ce mal mystérieux dont la comtesse dit son mari menacé, et elle a fui pour ne pas succomber à la tentation.

C'est ainsi qu'elle arrivera jusqu'au jour du mariage, ayant celi son secret, ne sachant rien de Bernard qui ne lui a pas donné signe de vie, abandonnée de tous, et livrée demain, comme une proie, à l'homme qu'elle s'est juré de ne pas aimer.

XIII

Si invraisemblable que cela parût, Albert et Patricia, durant le temps—réduit au minimum—de leurs fiançailles, n'eurent jamais les loisirs d'un tête-à-tête, d'un épanchement un peu intime, d'une simple conversation. Par un prudent calcul, la comtesse ou Guy les observaient d'un oeil qui voulait être indifférent, mais qui révélait une forte dose d'inquisition, et, sans le vouloir, le commandant lui-même donnait des derniers jours qui lui restaient à passer avec sa fille, ce qui ôta à Albert autant de chances de la rencontrer seule.

M. Chaudron s'était même vu refuser le voyage en Lorraine qu'il proposait, afin que Patricia se fit une idée de sa future habitation, et indiquât les transformations qu'elle jugeait nécessaires.

—Faites comme il vous plaira, daigna-t-elle dire. Je n'ai pas de préférence.

C'est espoir chanta en lui, plus vibrant et plus haut, tout le temps que dura la cérémonie nuptiale. Agouillonnée à ses côtés, très pâle aujourd'hui, mais divinement belle sous ses lis et son voile de point d'Angleterre, Patricia avait prononcé le "oui" fatidique qui les liait indissolublement l'un à l'autre. Dans l'assistance élégante, aristocratique, où dominaient les uniformes, on considérait d'un regard approbateur ce couple qui, nulle part, n'eût passé inaperçu. Elle, si séduisante, dans sa triomphale jeunesse ; lui, imposant, énergique, enchaîné par un seul sourire de cette femme adorée.

Il n'avait plus de famille proche. C'était faire preuve de tact ! M. Chaudron s'était marié à l'église. Les Masseyrac lui ont gré de n'avoir pas sorti pour la circonstance, une grand-mère en bonnet de linges, ou un oncle en redingote ! Une tante éloignée, fort acceptable, le conduisit à l'autel. Avec quelques vagues cousins, ce furent les seuls représentants de son côté. Par contre, la tri-

NOTES LOCALES

LA RÉUNION DES
ÉLEVEURS DE QUÉBEC

L'assemblée annuelle des membres de la Société Générale des Eleveurs de la province de Québec et de ses filiales: les Sociétés d'Eleveurs de Chevaux Canadiens, de Chevaux Percherons, de Bovins Canadiens, de Porcs et de Montons, aura lieu à Québec au cours de la semaine du 18 février prochain. A cette occasion il y aura aussi réunion des membres du Syndicat des Eleveurs du District de Québec et des membres du Bureau de Direction des cinq Sociétés ci-haut mentionnées. Les séances se tiendront à l'Hôtel Victoria, de Québec. Les mardi, mercredi et jeudi, 20, 21 et 22 février.

Le dernier jour, 22 février, à 7.30 du soir, aura lieu un banquet en l'honneur de M. Arsène Denis, président actuel de la Société Générale des Eleveurs de la province de Québec et l'un de ses fondateurs. M. Denis s'occupe activement de diverses branches de l'industrie animale depuis cinquante ans dans notre province. Durant ce demi-siècle il a travaillé à l'amélioration de notre industrie animale et les services qu'il a rendus à sa province sont incalculables.

Voici le programme de cet important congrès tenu dans la ville capitale:

MARDI, 20 février. — 2 hres p. m. Assemblée annuelle des membres du Syndicat des Eleveurs du District de Québec; 5 hres p. m. Assemblée spéciale des membres du Bureau de Direction des cinq Sociétés d'Eleveurs de Chevaux Canadiens et de Chevaux Percherons de la Province; 8 hres p. m. Assemblée spéciale des membres du Bureau de Direction de la Société des Eleveurs de Montons.

MERCREDI, 21 février. — 9 hres a. m. Assemblée Annuelle des membres de la Société des Eleveurs de Chevaux Percherons; 1.30 hre p. m. Assemblée annuelle des membres de la Société des Eleveurs de Chevaux Canadiens; 3.30 hres p. m. Assemblée annuelle des membres de la Société des Eleveurs de Montons; 8.00 hres p. m. Assemblée spéciale des membres du Bureau de Direction de la Société des Eleveurs de Bovins Canadiens; 9.00 hres p. m. Assemblée spéciale des membres du Bureau de Direction de la Société des Eleveurs de Porcs.

JEUDI, 22 FEVRIER. — 9.00 a. m. Assemblée annuelle des membres de la Société des Eleveurs de Bovins Canadiens; 1.30 hre p. m. Assemblée annuelle des membres de la Société des Eleveurs de Porcs; 3.30 hres p. m. Assemblée annuelle des membres de la Société Générale des Eleveurs de la province; 7.30 hres p. m. Dîner en l'honneur de M. Arsène Denis, président et un des fondateurs de la Société Générale des Eleveurs.

LA COMMISSION
D'ASSISTANCE
MUNICIPALE

Voici un rapport de la Commission d'Assistance Municipale relativement à l'Association Protectrice des Travailleurs de Saint-Hyacinthe, au 27 janvier.

Deux cent trente-quatre personnes se sont inscrites dans les occupations suivantes: Journaliers: 76; tisserands: 31; confection: 20; menuisiers: 12; charpentiers: 12; peintres: 10; mécaniciens: 8; cordonniers: 8; chauffeurs d'auto: 4; commis: 3; chauffeurs de bouillottes: 3; électriciens: 2; ferblantiers: 2; embouteilleurs: 2; facteurs d'orgue: 2; constructeurs de moulins: 1; forgeron: 1; plombier: 1; facteur de bouillottes: 1; menuisier: 1; boulanger: 1; infirmier: 1; service résidentiel: 7; teinturier: 1; barbier: 1; mouleur: 1; couturier: 1; aucune profession: 24. Total 234.

V. R. Blanchard, prés.

Conrad Morin, sec.

ASSEMBLÉE DES
ARTISANS C-F.

On nous prie d'annoncer qu'une assemblée des Artisans Canadiens-Français, succursale No. 3 St-Hyacinthe, sera tenue le dimanche 4 février prochain à 1 heure 30 p. m.

Cette assemblée sera tenue au bureau du secrétaire-trésorier au no. 74 rue Ste-Anne et tous les sociétaires sont cordialement invités à y assister.

BAZAR AU PROFIT
DE L'HÔTEL-DIEU

Le Bazar arrive au cours de l'année avec la même régularité que les saisons. Depuis près de cent ans, à la fin du Carnaval, tous les citoyens de St-Hyacinthe s'unissent pour donner largement aux pauvres, et la confiance de ceux-ci ne fut jamais trompée.

Cette année, comme par les précédentes, la semaine de Charité s'organise avec tout le zèle possible. Le Bazar commencera le jeudi, 8 février, et tout le monde est invité à y venir le soir et les jours suivants. La partie de cartes du vendredi soir attirera ceux qui désirent s'amuser en faisant du bien. De toute la soirée, il n'y aura ni raffles, ni sollicitations. Chacun dépensera à sa guise, et la seule présence des visiteurs sera un encouragement.

Le Mardi-Gras, à six heures, sera servi un souper Canadien auquel tous sont invités. Pour la modique somme de trente-cinq sous pour les adultes et de vingt-cinq sous pour les enfants, on aura un bon repas agrémenté de musique, chansons canadiennes et autres numéros amusants.

Le souper étant à six heures les convives seront libres de circuler dans la salle avant d'aller à leur différents engagements.

Il est certain qu'un grand nombre de personnes, en ville, ne connaissent pas quelle charité est exercée à l'Hôtel-Dieu pour soulager tous les genres de misère. On sait, d'une façon générale et un peu vague, que les sœurs hospitalières des pauvres, mais quelques précisions étonnantes peut-être en excitent la pitié de personnes charitables désireuses de contribuer à ces bonnes œuvres. Il y a, dans cet asile, quatre-vingt-neuf vieillards dont un bon nombre sont malades, infirmes ou impotents.

Cent vingt vieilles femmes; elles sont en grande partie en enfance, incapables de se conduire ou de se servir. Cent quatre-vingts orphelins et orphelines que l'on éleve et instruit avec soin.

Il faut ajouter à ce nombre soixante-quatre jeunes filles appelées congréganistes et juvénistes. Vers l'âge de quinze ans, elles laissent l'orphelinat proprement dit et l'école primaire. Les religieuses continuent leur instruction et elles les forment, soit pour la vie religieuse, soit pour la vie du monde, suivant la vocation et le libre choix de la jeune fille. Et il ne faut pas oublier les trente hommes et garçons du Refuge St-Amable, pauvres gens déséquilibrés ou anormaux que leurs familles ne veulent pas ou ne peuvent pas garder; on leur fait chez les Sœurs une vie confortable et quelques-uns ont du plaisir à se rendre utiles.

Voilà donc un total de quatre cent quatre-vingt-six hospitalisés pauvres; ceux qui paient quelque chose sont la minorité, et c'est une pension si modique qu'elle ne couvre pas les frais de leur entretien.

Les soins que les religieuses prennent de tous ces pauvres gens ne peuvent se payer avec de l'argent et elles n'en demandent pas pour cela. Vouées à Dieu, ne travaillant que pour lui, elles se consacrent au service gratuit des pauvres.

Mais ces malheureux doivent être nourris, vêtus, chauffés, médicamentés, et c'est à notre généreuse population de St-Hyacinthe que revient l'honneur d'apporter, chaque année, beaucoup d'argent, dans la caisse si souvent vide!

La Charité! C'est le glorieux apanage de notre Ville! Nous en parlons et nous l'entendons louer avec une légitime fierté. Cette charité à des délicatesses rares, qui ne semble, inconnues ailleurs.

Encore le 14 janvier, nous avons vu les Chevaliers de Colomb venir visiter les vieillards femmes et hommes, et leur faire une fête dont ils parleront toute l'année.

Un orchestre accompagnait un Père Noël un peu en retard mais d'une générosité magnifique.

La fête fut touchante. Ces messieurs se mêlèrent aux vieillards, causant avec eux, les amusant par leurs discours et leurs chansons.

On leur servit deux tournées de vin; ils reçurent chacun un cigare, une pipe et un paquet de tabac.

Ce fut la même réjouissance.

UNE LETTRE DE
CONDOLÉANCES

Le R. P. J. Paré, aumônier général de l'A. C. J. C. adresse une lettre de sympathie à l'hon. M. T.-D. Bouchard, maire de notre ville, pour qui le Révérend Père a une grande admiration, comme homme public. Nous donnons ci-dessous le texte de cette lettre:

L'Aumônier Général de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française

Montréal, 18 janvier 1934
840, rue Cherrier

L'Hon. T.-D. Bouchard, M. P., Orateur de l'Assemblée Législative, Maire de St-Hyacinthe, P. Q.
Hon. et cher M. Bouchard,

Je n'ai eu l'honneur de vous rencontrer qu'une fois, où vous avez eu la générosité de rendre un grand service à mon Association. Depuis ce jour permettez-moi de vous le dire, je vous suis resté personnellement et sincèrement attaché. J'ai suivi avec le plus grand intérêt le travail immense que vous accomplissez pour les nôtres dans le domaine public.

Aujourd'hui, il m'est impossible de ne pas m'associer à votre deuil. Je partage vraiment la rude épreuve et si inattendue, qui vous frappe. Je veux vous en exprimer ma plus profonde, ma plus sincère sympathie ainsi que celle de tous les dirigeants de l'A. C. J. C. Avec les témoignages de ma considération et de mon estime, veuillez croire, Hon. M. Bouchard, à l'expression de mon entier dévouement.

J. Paré, S. J.
Aumônier gén. de l'A. C. J. C.

DÉCÈS D'UN ANCIEN D'ICI

C'est avec un très vif regret que nous avons appris la mort du Dr J. G. Perreault, survenue à St-Albans, Vermont où il demeurait depuis nombre d'années.

Le Dr Perreault, est un ancien citoyen de notre ville et ancien élève du séminaire de St-Hyacinthe; il comptait ici des parents et des amis qui le regretteront beaucoup. Il était le frère de M. A. Perreault, marchand de cette ville et l'oncle du Dr Antonio Perreault, avantageusement connu ici.

Il laisse quatre frères et une sœur. Ce sont MM. l'abbé Alfred Perreault, curé de St-Damase, Albert de cette ville, Godefroid, de Milton, Philias, de St-Pie, Sœur St-Emile, des religieuses de LaPrésentation de Marie.

Son épouse née Joséphine Chartier, lui suivit de même que trois filles Mlles Alexandra, Germaine et Emilienne. Ses funérailles auront lieu à St-Albans samedi matin à 10 heures.

ÉLECTIONS A
LA CONFÉRENCE
S. V. DE PAUL

La Conférence St-Vincent de Paul, St-Hyacinthe le Confesseur a fait l'élection de son exécutif le 29 courant.

Ont été élus MM. J. A. R. Séguin, Président, C. Amnott, vice-prés. Benoit L'Homme, trés. J. H. Laporte, sec. Comme directeurs MM. J. A. R. Séguin, J. B. Létourneau, Hector Ménard, P. A. Delorme, C. Amnott, A. Blanchard et J. P. Johnson. Aumôniers M. le chanoine J. B. Nadeau curé de la Cathédrale et l'abbé C. H. Lafontaine curé du Christ-Roi. MM. P. A. Delorme, J. A. Surprenant, H. Ménard et Adl. Bernier sont nommés enquêteurs. M. le notaire L. A. Brunelle est aussi de nouveau nommé comme vérificateur.

THEATRE CORONA, No. 167,385
THEATRE CORONA, No. 167,021
THEATRE CORONA, No. 167,171
THEATRE CORONA, No. 167,225
THEATRE CORONA, No. 167,277
THEATRE CORONA, No. 167,354

ce chez les femmes, le tabac était remplacé par des bons. La musique d'orchestre, le chant, les discours aimables et gais, les plaisanteries, l'entrain et la cordialité des visiteurs firent vraiment, de cet après-midi, une fête charmante et bien touchante.

N'oublions pas qu'à Noël ces messieurs avaient comblé les orphelins de friandises et de cadeaux de toutes sortes.

Quand les hommes et les femmes d'une ville rivalisent ainsi de charité, Dieu ne peut manquer de bénir cette ville et toutes les familles qui la composent.

Une Dame de Charité

DEUX PRISONNIERS
S'ÉVADENT DIMANCHE

Deux prisonniers détenus à la prison commune de ce district se sont évadés dimanche soir vers les 6 heures 15, alors que le géolier Raoul Piché se préparait à servir leur souper; profitant d'un moment propice, ils réussirent à tromper la vigilance du gardien et prirent la fuite.

Ce sont deux jeunes gens, sans domicile connu: Georges Cloutier et Georges Gauthier alias Georges Couture qui étaient tous deux condamnés depuis vendredi dernier à douze mois de détention dans la prison de cette ville, pour évasion et tentative de vol chez M. Langevin, marchand de St-Césaire.

Le géolier donna aussitôt l'alarme et la police municipale fut avertie; le chef Bourgeois envoya cinq hommes à la poursuite des fuyards, ceux-ci fouillèrent la ville en tous sens mais sans résultat heureux. Sur son côté le shérif J. L. Cormier avertit les villages voisins de cette disparition et donna le signalement des évadés. On comprit bientôt que Gauthier et Cloutier avaient pris la direction de St-Barnabé, à environ 9 milles d'ici, passant par la voie ferroviaire de l'ancien "Comté-Unis".

Rendus dans ce village, ils demeurèrent à souper chez M. Arthur Gadois, ce qui leur fut accordé sans aucune défiance de celui-ci; ils dégustèrent à belles dents le repas qui leur était donné tout en se réchauffant... ce qu'on peut croire tout à fait utile, si l'on juge que malgré la froide température qui sévissait dimanche soir, les prisonniers s'étaient enfuis sans paletot ni caoutchoucs, habillés aussi légèrement qu'en été.

Ils se comptaient bien sûrs d'eux, lorsque le téléphone se mit à sonner chez M. Gadois et que celui-ci dut répondre que deux jeunes gens étaient actuellement chez lui... C'était assez dit pour leur faire comprendre qu'ils étaient pistés, aussi ils jugèrent à propos de laisser cet endroit où pourtant ils se trouvaient bien, pour reprendre la large. Ce voyant, M. Gadois donna l'alarme dans le village et aussitôt un groupe de citoyens armés de toutes façons se lancèrent à leur poursuite. Ils furent bientôt cernés, puis MM. Gadois et St-Jean leur mirent la main au collet, pour les conduire ensuite au magasin général de M. Graveline au village St-Barnabé en attendant que la police d'ici aille les chercher.

Aussitôt averti le chef Bourgeois partit avec le sous-chef Adrien Malo et le constable Lionel Gaucher, le géolier Raoul Piché et l'huissier Victor Hébert pour se rendre sur les lieux afin de ramener les deux fugitifs. Ils furent pincés exactement quatre heures après leur évasion; ce qui prouve l'excellent travail mené par nos autorités policières et judiciaires dans cette affaire.

Comme on le sait déjà, puisqu'ils ont comparu devant la cour du magistrat il y a peu de temps, ces deux prévenus ne sont pas des inconnus de la justice, ayant chacun un dossier joliment rempli.

Gauthier alias Couture a avoué durant son dernier procès avoir déjà purgé plusieurs sentences, il fut arrêté à Buffalo, N. Y. en 1929, puis déporté au Canada, il fut arrêté plusieurs fois pour vagabondage depuis 1923, dans l'Ontario, puis dans la province de Québec; c'est la deuxième fois que la justice lui met la main au collet dans le district de St-Hyacinthe.

Son copain, Cloutier, a de son côté un intéressant bilan judiciaire à son crédit, il fut quatre fois condamné depuis 1931, vagabondage, vol avec évasion, vol d'automobile et évasion avec tentative de vol, il a aussi purgé une sentence de deux ans au pénitencier St-Vincent de Paul.

PROMESSE DES
ÉCLAIREURS

Dimanche soir prochain à 7 heures 30, dans la salle paroissiale du Christ-Roi sera faite une promesse solennelle d'éclaireurs de la Troupe 1ère St-Hyacinthe, Cathédrale.

Un magnifique programme est préparé pour l'occasion et nul doute que les personnes qui répondront à l'invitation ne seront pas déçues. Son Exc. Mgr F. Z. Decelles, évêque de St-Hyacinthe assistera à cette cérémonie de même que M. le chanoine J. B. Nadeau, curé de la Cathédrale, M. l'abbé C. H. Lafontaine, curé du Christ-Roi et plusieurs membres du clergé de ce diocèse.

M. l'abbé P.-Edouard Paul-Hus, aumônier de la troupe a le soin de la préparation de cette cérémonie.

UN CRUCIFIX AU
PALAIS DE JUSTICE

Un magnifique crucifix orne maintenant le mur arrière de la salle d'audience du palais de justice.

Ce Christ haut de plus de 3 pieds et demi est cloué sur une croix de six pieds; il est artistiquement modelé.

L'Association des Voyageurs de Commerce avait fait des instances auprès des autorités civiles pour qu'un crucifix soit installé bien à la vue dans l'enceinte du palais; le Procureur Général de la Province a fait suite à cette demande en faisant don de ce magnifique Christ, lequel sera solennellement béni le 6 février prochain après la séance de la Cour Supérieure.

—o—

COUR DU MAGISTRAT

Armand Lanoie et Lionel Desrosiers ont comparu devant le juge J.-Alphonse Métauer, siégeant ici à la Cour du Magistrat vendredi dernier, sous différentes accusations de vol avec effraction. Ils reçurent aussi leur sentence pour des causes précédemment instruites. Dans le premier cas, trouvés coupables du vol d'un bassin à sucre, ils furent condamnés à passer trois mois derrière les barreaux à compter du jour de leur arrestation. Dans la seconde accusation portée, à la suite d'un vol de trois porcs, dans le poulailler de M. Elphège Lahaise de St-Hilaire, le juge déclara ne pouvoir accepter sans réserve le témoignage de Donat Provencal, et donna le bénéfice du doute aux accusés en renvoyant la plainte.

Les mêmes prévenus ayant opté pour un procès expéditif ont été appelés à se défendre dans trois autres causes portées contre eux. La première de ces accusations est pour un vol d'outils dans un garage appartenant à M. B. Poirier de St-Jean-Baptiste; le témoin Provencal revient encore à charge contre eux et explique qu'il les a conduits à St-Jean-Baptiste le soir du vol et qu'il les a vus se diriger vers le garage et en revenir avec les objets dont le plaignant a signalé la disparition. Ces articles ont une valeur de \$90. au dire du propriétaire.

Dans les second et troisième cas, l'épandage de vols d'outils se continue, cette fois on y a dérobé, toujours avec effraction, dans un garage privé appartenant à M. Honoré Benoit, propriétaire de taxi à St-Charles, des outils, des morceaux d'auto, batterie, etc., cela pour un montant total d'environ \$25.00 et ensuite chez M. Laurent Marcotte, garagiste à St-Denis-sur-Richelieu qui se plaint d'un vol de \$200. d'articles divers se rapportant aux autos. Ces divers vols se sont commis le premier, dans la nuit du 13 au 14 octobre 1933, et les deux autres dans la même nuit, soit du 20 au 21 octobre dernier.

Trouvés coupables dans les trois causes, les deux prévenus recevront leurs sentences le 12 février prochain.

Le magistrat J. Métauer prononça ensuite la condamnation de Georges Gauthier alias Couture et Georges Cloutier accusés d'infraction et tentative de vol au magasin Langevin de St-Césaire.

En raison de leur bilan judiciaire assez chargé les deux prévenus trouvés coupables devront passer 12 mois en cellule, où ils auront tout le temps voulu pour réfléchir sur les suites qu'entraîne la carrière qu'ils semblent avoir choisie.

On a sans doute reconnu en eux les fugitifs qui s'évadèrent de la prison commune dimanche soir dernier et qui furent retracés quatre heures plus tard, à Saint-Barnabé.

Christian Tremblay et Euclide Plamondon ont aussi été traduits devant l'hon. juge Métauer sous une accusation de vol chez un bijoutier d'Acton Vale, M. Alfred Courtois, ils ont enregistré un plaidoyer de non-culpabilité. Leur procès est fixé au 12 février prochain.

La plainte fut renvoyée dans l'affaire Rainville-Lionel Martin, la poursuite n'ayant pas de preuve à produire.

Les causes Rainville-Dufour et Rainville-Lauzon seront entendues le 12 février de même que celle de la Commission des Liqueurs vs Dame Ostiguy.

—o—

TERRES VENDUES

Le shérif J. L. Cormier, vendra mardi prochain, les terres appartenant à M. Abraham Ménard, de St-Pie.

Cette vente sera faite à la porte de l'église paroissiale à 10 heures a. m.

SOUS-BUREAU DE POSTE
À ST-HYACINTHE

Un communiqué du Maître de poste M. Jules Bouchard nous apprend qu'une succursale du bureau de poste de cette ville est ouverte depuis le 29 janvier à la Pharmacie du Dr J. E. A. Collette. Voici le texte de ce communiqué:

"Par une décision de l'Hon. Ministre des Postes, une succursale de poste a été inaugurée à la pharmacie du Dr Collette le 29 janvier courant sous le nom de Sous-bureau No. 1 St-Hyacinthe, Que. M. le Dr J. E. A. Collette a été officiellement nommé maître de poste de ce sous-bureau, lequel sera sous la charge de M. Fernand Bouchard fils de notre Directeur des Postes, et M. Gaston Bélanger, tous deux attachés à la pharmacie Collette. M. Bouchard a déjà à son crédit une longue expérience dans la régie d'un sous-bureau de poste alors qu'il était de service à la Pharmacie Martineau coin des rues Rachel et St-Denis Montréal, où se trouvait également le sous-bureau de poste No. 126.

On s'occupera de la vente des timbres poste, bons de poste, enregistrement des lettres, assurances des colis postaux service C. R. et le service des mandats poste sera ajouté le 18 février prochain.

NOUVEAUX SUCCÈS
DE LA CHANTEUSE
MASKOUTAINE

Mlle Françoise Dubé, la populaire "Chanteuse Maskoutaine" a été fort applaudie à Ste-Madeleine samedi dernier alors qu'elle chantait pour le Cercle Dramatique Maskoutain à la salle Municipale.

Notre gentille chanteuse interpréta avec brio plusieurs pièces de son répertoire qui lui valurent de nombreux et chaleureux rappels.

Charmante comme toujours, elle sut conquérir son auditoire, à un tel point même qu'on l'a réclamée plus souvent qu'à son tour.

Nous sommes heureux du succès qu'obtient cette jeune fille de chez nous, et souhaitons qu'elle continue ainsi jusqu'à la fin de ses espérances, alors que St-Hyacinthe comptera une artiste de plus, dont nous pourrions être fiers.

Lors de cette même soirée la comédie de notre jeune concitoyen, Gérard Brady a remporté un bon succès, on a ri comme on pouvait s'y attendre. ALPHONSE EST BON DOMESTIQUE est d'un comique très piquant et l'excellent comédien Laurent Robillard a maintenu l'assistance dans un rire continu en interprétant avec son talent coutumier le rôle-titre.

—o—

SOIRÉE INTIME

Samedi le 27 janvier dernier eu lieu chez M. René Desgranges une grande soirée de parents et d'amis à laquelle étaient présents.

MM. et Mmes Arthur Cormier, de Milton, Emile Desgranges, Saint-Hyacinthe, Pierre Ledoux, Mlles Marie-Renée Bousquet, Simone Brodeur, Flore Côté, Blainville Clarendine et Marie-Rose Courtemanche, Marie-Ange Desgranges, Clémentine et Marie-Blanche Houle, Yvette Hébert, Marie-Claire Lapointe, Germaine Lapointe, Nellie Labonté, Blanche St-Onge, Thérèse Richer, MM. Benoit Blanchard, Ovide Bousquet, Origène Bousquet, Albert Côté, Bernard Coderre, Emile et Albert Courtemanche, Henri, Eugène, Armand, René et Aimé Desgranges, Roland Daudelin, Gaston Dubreuil, Arsène Guilmette, Paul, Roger et Gérard Hébert, Aimé Ledoux, Lucien, George et Philippe Lapointe, Germain St-Onge, Gérard Richer.

Il y eut chant, musique et danse et MM. Philippe Lapointe et Gérard Richer étaient les musiciens. On se quitta à une heure fort avancée après avoir félicité et remercié M. Desgranges de son agréable soirée intime.

—o—

TIRAGE

M. Albert Dubuc de Saint-Hyacinthe est le gagnant du \$5.00 en or, et M. Alexandre Boulanger de Plessisville, du \$2.50.

Le Cercle Pasteur de l'A. C. J. C. du Collège du Sacré-Coeur remercie cordialement ses nombreux amis de leur précieux encouragement.

RÉSOLUTIONS
DE SYMPATHIE

Nous donnons ci-dessous une nouvelle liste de résolutions de sympathie reçues par la famille de l'hon. T.-D. Bouchard, à l'occasion du décès de Mme Bouchard.

Municipalité de Ville de Rigaud
Extrait des minutes du livre des délibérations de la Ville de Rigaud.
Au cours d'une assemblée régulière tenue par le Conseil municipal de la Ville de Rigaud, il a été résolu ce qui suit:

"Les membres du Conseil ont appris avec regret le décès de Madame T.-D. Bouchard et prient l'honorable M. Bouchard et sa famille, comme secrétaire de l'Union des Municipalités, d'agréer leurs profondes condoléances à cette occasion.

Copie conforme.
J. E. N. ST-JULIEN,
Secrétaire-trésorier.

La Société d'Agriculture du Comté de St-Hyacinthe

Copie d'une résolution adoptée par les membres de la société d'agriculture du comté de St-Hyacinthe, lors de leur assemblée générale tenue le 23 janvier 1934.
"Les membres de la société d'agriculture du comté de St-Hyacinthe ayant appris avec regret la mort de Madame T.-D. Bouchard, épouse de l'honorable M. T.-D. Bouchard, Maire de la Cité de St-Hyacinthe et député, pour le comté de St-Hyacinthe, à l'Assemblée législative de Québec:

M. Othier Nichol propose appuyé par M. Charles Messier et il est unanimement résolu:
Que les membres de la société d'agriculture du comté de St-Hyacinthe offrent, à M. Bouchard et aux autres membres de sa famille, l'expression de leurs sincères condoléances dans le deuil qui les afflige et cruellement:

Que copie de la présente résolution soit adressée, à M. Bouchard, Donné à St-Hyacinthe, le 25 janvier 1934.

A. R. DEMERS,
Secrétaire-trésorier.

Fédération des Ouvriers du Canada, Incorpore.

A l'assemblée régulière de la F. O. C. Inc., filiale St-Athanase d'Iberville, tenue à la salle New Troy Laundry, le 24 janvier, 1934.

Il est proposé par Pierre Deneau, secondé, par Art. Benoit, qu'un vote de condoléance soit adressé à M. T. D. Bouchard, M. P., de St-Hyacinthe, à l'occasion du décès de son épouse.

Adopté unanimement.
Willie G. GOYETTE,
Sec.-Archiviste

Boot and Shoe Workers Union
Fillale de St-Hyacinthe

A une assemblée régulière de notre union locale tenue le 24 janvier 1934, sous la présidence de Charles McKercher, agent d'affaires et représentant du Bureau Général pour la province de Québec. Il a été proposé par Henri Hébert, secondé par Donat Mongeau et résolu à l'unanimité "Que le secrétaire, soit chargé de transmettre à Son Honneur le Maître Bouchard et à sa famille, l'expression de leur profonde sympathie, à l'occasion de la mort de son épouse, Madame Bouchard."

Ovide BONNETTE,
Sec.-fin.

L'Association des Zouaves

A une assemblée du nouveau Comité de Régie de l'Association des Zouaves, au lieu ordinaire des assemblées; tenue le 21 janvier à 11 heures de l'avant-midi, dans leur Casino, à laquelle était présente: le président E. Beaudry; le vice-président Armand Cadieux; le secrétaire J. Dumesnil; le secrétaire-archiviste Jacques Chagnon et les directeurs: MM. L. Houle, L. Dupré, R. Dupré, C. Dandreaux, H. Paterneau, de R. Phaneuf, le capitaine J. A. Frenière et le Rév. Ed. St-Pierre, aumônier. Il a été adopté ce qui suit:

"Que les officiers et administrateurs de ce comité ont appris avec regret le décès de Madame T.-D. Bouchard, épouse distinguée de l'honorable T. D. Bouchard, maire de notre cité; qu'ils désirent s'associer à lui dans la grande épreuve qui l'afflige et lui expriment ainsi qu'à sa famille en leurs noms et au nom de tous les Zouaves, leurs sentiments de profonde condoléance.

Signé:
J. A. Frenière, Capt.,
B. Dumesnil, secrétaire.

Ville de Plage Laval
Hon. T. D. Bouchard:

A une récente assemblée spéciale du Conseil de la Ville de la Cité de Plage-Laval, il a été proposé par l'échevin J. Bertrand secondé par l'échevin W. McLeod et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Ville de Plage-Laval, vous offre ainsi qu'à votre famille leurs plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de vous élever par la mort de Mme Bouchard.

Sincèrement à vous,
LA VILLE PLAGE LAVAL
S. C. Price, sec.-trés.

Ville de La Tuque.

"Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil Municipal de la Ville de la Tuque, légalement tenue, le 16 janvier 1934, à laquelle séance il y avait Quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur F. X. Lamontagne."

IL EST PROPOSÉ par M. l'échevin W

LE SPORT

LIGUE DE LA CITE

Position des Clubs	G	P	N	P.P.	P.C.	Pts
Grand Hôtel	6	1	2	35	26	14
Chevaliers de Colomb	4	1	1	37	18	9
Dr Daigle	2	4	1	12	30	5
J. W. Blier	1	7	0	22	31	2

LIGUE DES INDEPENDANTS

Position des Clubs	P.J.	P.G.	P.P.	P.N.	P.P.	P.C.	Pts
Dr Tousignant	7	7	0	0	27	6	14
Hiboux (Zouaves)	6	2	4	0	5	14	4
Académie St-Dom.	6	2	4	0	8	18	4
Académie Girouard	7	2	5	0	14	17	4

Prochaines Parties

Prochaines parties Fév. 2: Académie Girouard vs Académie St-Dominique; Fév. 4: Dr Tousignant vs Hiboux.

Chronique Sportive.

DISCIPLINE DANS

LE SPORT

Cela peut paraître quelque peu paradoxal en ce sens que lorsqu'on fait du sport, c'est généralement pour s'amuser, et lorsqu'on parle discipline, on sent immédiatement peser sur soi une obligation quelconque, un règlement à suivre et il paraît difficile à prime abord de faire marcher les deux de pair, et cependant il le faut à tout prix si on veut arriver au succès.

Tous les genres d'amusements demandent un entraînement suivi, et il en est un qui exige plus que tout autre c'est bien le hockey. Comme le hockey est plutôt un jeu d'ensemble qu'un jeu individuel, il est très à propos qu'une direction unique soit suivie; cette direction est réservée à l'entraîneur du club ou au coach si vous préférez.

Vous pouvez avoir une équipe d'excellents joueurs et si aucune direction ne leur est donnée, ils ne feront rien de bien, surtout s'ils ont à faire face à des adversaires bien disciplinés et habilement dirigés.

Un joueur, si habile soit-il, ne peut pas à lui seul mener à bien une équipe. Si vous regardez attentivement les grands clubs, vous constaterez que la peine que les équipes qui ont le plus de succès, sont précisément celles dont les membres s'en remettent totalement aux directions qui leur sont données par le "coach".

Il n'appartient pas à un joueur de discuter avec son coach et encore moins de refuser de suivre sa direction. Si un coach juge à propos de faire des changements sur l'équipe ou de retirer un joueur sur la glace, de le remplacer ou de l'employer dans la mêlée, c'est que dans son expérience il croit avoir raison de le faire et il n'appartient à aucun joueur de le discuter. Le coach qui se tient sur le banc des joueurs, voit la partie de beaucoup mieux qu'un joueur qui y prend part, et il sait donc ce qu'il doit faire. Le joueur n'a plus qu'à écouter et à suivre ses directions, cela sera dans le meilleur intérêt du jeu en général et du club pour lequel il joue en particulier.

R. B.

SERA-T-IL AUSSI CHAMPION ?

Albert Côté, frère aîné du champion coureur Gérard Côté, prendra part à la grande raquette qui sera disputée dimanche le 4 février prochain lors du passage de la reine des sports du Canada. La reine, donnera elle-même le signal du départ, à 3 heures 30 p. m.

Cette course est pour décider du championnat amateur de St-Hyacinthe; Albert Côté, qui s'est déjà classé deuxième dans une course de 8 milles, 3 minutes en arrière de son frère Gérard, qui est maintenant son professeur, est le principal favori des connaisseurs pour gagner cette course, et par le fait même le championnat. Comme son frère, il porte les couleurs du Dr J. A. Ernest Daigle, sportif bien connu de cette ville. Nous lui souhaitons le même succès, que son frère Gérard, qui a si bien représenté notre ville, partout où il est allé décrocher des trophées.

VICTOIRE DE R. LAREAU

Nous avons appris avec un vif plaisir que le jeune boxeur local, Roméo Lareau a remporté une brillante victoire sur son adversaire Kid Petit de Drummondville, lors de leur rencontre, samedi dernier à Drummondville.

Le boxeur maskoutain a obtenu la décision des juges après les six reprises du combat; cette décision fut facilement accordée, Lareau ayant eu l'avantage dans 5 rondes. Il avait envoyé Kid Petit au tapis à la quatrième.

C'est certainement une belle revanche de Lareau, qui avait déjà subi une défaite aux mains du boxeur de Drummondville.

La Chanteuse Maskoutaine dans —
LA RAPACE VERTUEUSE
5 Actes de Noël-Henri Paradis
Au Théâtre Corona le 5 Mars

COURSE EN RAQUETTES

C'est dimanche prochain, à trois heures et demie de l'après-midi, qu'aura lieu la course en raquettes pour le championnat amateur de la ville. Cette course est organisée par l'Association des Coureurs Amateurs de Saint-Hyacinthe. Elle coïncidera avec les fêtes organisées à l'occasion de la visite à Saint-Hyacinthe, de la Reine des Sports du Canada.

Immédiatement après la joute de goudet, La Reine se rendra en face du marché centre où il y aura courtoise réception par les officiers de l'A. C. A. Défilé devant la Reine, des coureurs qui prendront part à la course. Alignement des coureurs par la Reine des Sports de Saint-Hyacinthe et celle de Sainte-Rosalie. Présentation des coureurs à la Reine du Canada. Signal du départ par la Reine.

Pendant la course, la Reine prêtera au tirage d'un \$250 en or comme prix de présence. Après la course, elle remettra une médaille gracieusement offerte par M. Hervé Lépine bijoutier, au champion de cette course et distribuera d'autres cadeaux aux autres concurrents. On nous informe également qu'une autre médaille sera offerte par les promoteurs de la Reine des Sports de Montréal.

La course commencera en face du marché centre, passant par la rue Cascades, Pont Beaucourt, rue St-Pierre, Pont Concorde, rue Concorde et Cascades jusqu'au marché. Et ainsi de suite jusqu'au sixième tour inclusivement.

Il n'est pas nécessaire de faire partie de l'A. C. C. pour prendre part à cette course. Il suffit de résider à Saint-Hyacinthe, d'être amateur, de se conformer aux règlements de la course et d'accepter la discipline exigée par les organisateurs pour ce qui regarde les autres parties du programme sportif auxquelles les coureurs sont appelés à prendre part.

Il est défendu aux coureurs de solliciter ou d'accepter de l'argent pour représenter un marchand lors de cette course. Il est permis cependant de porter l'annonce d'un marchand, mais il est défendu de se faire payer pour cette annonce.

Si durant la course les raquettes d'un coureur se brisent, le mettant ainsi dans l'impossibilité de continuer la course, il lui est permis d'enlever ses raquettes, de courir à pieds jusqu'au point de départ, et là, reprendre une autre paire de raquettes et continuer la course.

Il est défendu aux entraîneurs, aux entraîneurs, de courir à côté de leur coureur sur une distance de plus de deux cents verges à l'occasion des soins à apporter aux coureurs. Ces soins ne devront pas donner lieu en face du marché. Seuls, deux juges et deux membres de l'organisation ont la permission de suivre les coureurs en voiture, sans cependant donner des conseils, ni conseiller un coureur en particulier. Ils peuvent tout de même donner une direction générale aux coureurs, recueillir un coureur malade, etc.

Un coureur qui, intentionnellement, embarque sur les raquettes d'un autre coureur dans le but de le faire tomber est disqualifié.

Les coureurs inscrits à date sont les suivants: MM. Maurice Saint-Amant, Léo Gendreau, Maurice Bienvenue, Léo Paul Comtois, Lucien Filibotte, Henri Raymond, Léo Pellerin et Marcel Morin. M. Albert Côté, frère de Gérard Côté, notre champion local, doit s'inscrire ces jours-ci pour cette course.

D'après les apparences la lutte promet d'être très chaude entre Côté et Bienvenue qui aspirent tous les deux au championnat. Une autre lutte acharnée va se livrer entre Léo Pellerin et Marcel Morin. L'autre groupe composé de G. Saint-Amant, Raymond et Comtois, n'aura guère de chance, mais ils ont d'autres attractions très intéressantes, qui se dérouleront pendant cette soirée de gala qui sera présidée par la Reine des Sports du Canada et de St-Hyacinthe.

Un concours de danse, est organisé ce soir-là, et sûrement, le prix décerné aux vainqueurs sera moins "encombrant" qu'à la soirée du 2 décembre dernier. Nous sommes assurés de la foule ce soir-là, aussi les intéressés feraient preuve de sagesse en retenant leurs billets au plus tôt, car ils s'envolent rapidement.

M. Robert lance une dernière invitation à ceux qui désirent assister au banquet qui sera donné en l'honneur de la Reine, à l'hôtel Ottawa, dimanche soir à 7 heures.

Les promoteurs,

MONGEAU-ROBERT

ABRÈGEMENT DE LA CÉDULE

Les directeurs de la Ligue de Goudet de la Cité de St-Hyacinthe ont décidé d'abréger la cédule de la ligue, par ce fait au lieu de douze parties, on n'en jouera que neuf.

Pour arriver à ce résultat les prochaines parties seront disputées lundi, mercredi et vendredi de la semaine prochaine, les Chevaliers de Colomb rencontreront deux fois le Dr Daigle et une fois le J. W. Blier, tous les clubs auront alors neuf parties à leur crédit.

Vendredi ensuite les parties de détail qui seront jouées "trois dans cinq".

Les directeurs de la ligue en sont venus à cette décision à la suite de la baisse alarmante des recettes à chaque partie. Le public maskoutain manque donc d'encouragement pour le sport national canadien, les amateurs réellement adeptes de ce sport de quelque façon que ce soit, seraient donc le petit nombre ?... Malheureusement, ce petit nombre de sportifs ne peuvent supporter à eux seuls les dépenses d'une telle organisation, et si l'état se continue, nous serons privés de ce merveilleux sport à St-Hyacinthe.

PARTIE DE GOURET AU PATRONAGE

Samedi soir à 8 heures aura lieu une partie de goudet entre les équipes: Dr Tousignant et Cercle Notre-Dame du Patronage.

Cette partie qui sera disputée sur la patinoire du Patronage promet d'être très excitante, et le public est cordialement invité.

Rhumes de Poitrine
Cèdent devant
ce traitement
- Frictionnez Vicks
mettez-en sur la
langue, laissez
fondre lentement.
VICKS
VAPORUB
Pour Tout Refroidissement

DES TROPHÉES A NOS JOUEURS

La Cie Superteste Petroleum Co. Ltd. a bien voulu offrir à la Ligue de Goudet de la Cité de St-Hyacinthe un magnifique écusson en bronze, portant en inscription le nom de la ligue.

Cet écusson sera offert au club qui remportera le championnat de la présente saison.

De son côté la Banque Canadienne du Commerce met au jeu une splendide coupe, laquelle sera décernée à l'équipe vainqueur, elle deviendra la propriété de l'équipe qui tiendra le championnat durant trois années consécutives.

J. W. BLIER SPORTS

vs GRAND HOTEL

Vendredi soir dernier, 26 janvier, le Blier Sports rencontrait le club Grand Hôtel, dans une partie excitante au possible. Le Blier l'emporta par le pointage final de 7 à 3.

Le Blier était renforcé, par la présence de Vigier (Barbare), qui joue actuellement avec le club "Le Soleil", de Québec. Il était aussi assuré les services de cinq joueurs du club "Victoria" de Montréal, mais comme ces joueurs eurent une pratique ce soir-là, ne purent se rendre en temps à la gare pour le train qui devait les conduire à St-Hyacinthe. La partie fut donc jouée avec les joueurs encouragés par la présence de Vigier avec eux sur la glace jouèrent une partie de toute beauté, faisant des passes parfaites, patinant à une allure vertigineuse, en un mot, démontant totalement leurs adversaires, qui n'étaient pas encore revenus de leur surprise à la fin de la joute.

C'est dire que lorsque des joueurs jouent avec brio et ensemble, ils arrivent à faire du beau travail.

Vigier, sur la défense du Blier, eut pour effet de faire oublier aux porte-couleurs du Grand Hôtel, qu'ils étaient sur la glace pour jouer au goudet. Il était facile à voir que ces joueurs n'étaient pas dans leur "assiette". Les spectateurs, qui étaient venus en très grand nombre pour assister à cette joute, accusèrent, et fort à propos, la défaite du Grand Hôtel au peu de confiance qu'ils avaient en embarquant sur la glace, car d'habitude le Grand Hôtel nous offre des parties de toute beauté, il est certain, qu'ils ne jouèrent pas leur partie habituelle.

Sommaire

- 1ère période. — Points
1—Grand Hôtel — Paquin, 5.05.
2—J. W. Blier — St-Roch (R. Bibeau), 13.03.
3—J. W. Blier — R. Bibeau, 17.01
4—J. W. Blier — St-Roch (R. Bibeau), 19.30.
2ième période. — Points
5—J. W. Blier — R. Bibeau (St-Roch), 14.07.
6—Grand Hôtel—H. Fournier (Solis), 14.45.
Punitions
Grand Hôtel — S. Bourgeois.
J. W. Blier — E. Rochefort, R. Bibeau, L. Vigier.
3ième période. — Points
7—J. W. Blier — M. Solis (St-Roch), 2.03.
8—J. W. Blier — E. Rochefort, 3.01.
9—J. W. Blier — R. Bibeau, 8.03.
10—Grand Hôtel—Joly (H. Fournier), 13.02.
Punitions:
Grand Hôtel — Joly.
J. W. Blier — Bérard.

ST-HYACINTHE ALL STARS VS CAUGHNAWAGA

Dimanche le 4 février prochain à 2 heures p. m. la nouvelle équipe St-Hyacinthe All Stars, fera ses débuts contre l'équipe de Caughnawaga.

Cette dernière équipe est composée d'indiens à l'exception de deux joueurs. On peut s'attendre à une partie très intéressante et remplie de surprises.

On sait que le St-Hyacinthe est composé des meilleurs joueurs des quatre équipes de la ligue. Le public est appelé à faire preuve de sympathie pour le sport national en donnant généreusement afin de payer les dépenses considérables que nécessitent une telle joute.

BOXE BOXE

Messieurs les amateurs de bonne boxe, c'est mardi le 6 février prochain à 8 heures du soir, dans la salle du club Ouvrier Athlétique qu'aura lieu la quatrième séance de ce club et tous savent combien intéressantes sont ces séances de bonne boxe, dont mardi le 6 en foule au club, 71 rue Mondor.

Dans le premier combat vous verrez aux prises, Young Phaneuf vs Passe-là, Joli. Le deuxième engagement mettra en présence Frisè Charbonneau vs Pot Champagne. Dans le troisième, Battling Pépin vs Young Solis se feront la lutte. La semi-finale mettra aux prises, dans un combat de six rondes, Jack Filibotte vs Buddy Laflair. La finale verra réserver des surprises car Jack Riendeau, de St-Barnabé rencontrera Pot Mathieu, de Drummondville.

Prix d'entrée: 30 sous.
Nous tenons à informer le public que Baby Face Paul Pineault, suit depuis une semaine, un entraînement des plus sérieux et vous aurez le plaisir de le voir à l'oeuvre lors des prochaines séances du Club Ouvrier Athlétique.

La Publicité, la Clef du Succès

LIGUE DE LA CITE

Liste des compteurs

	Pts	Ass.	Tot.
A. Lavigne	10	6	16
O. Aubuchon	10	8	8
R. St-Roch	6	6	12
A. Cantin	4	5	9
Lau. Picard	5	4	9
R. Fournier	4	5	9
R. Beauregard	6	2	8
Joly	4	4	8
E. Beauregard	5	2	7
Laforest	6	0	6
R. Lareau	4	2	6
G. Blanchard	2	4	6
D. Gladu	4	1	5
E. Rochefort	2	3	5
R. Bibeau	3	2	5
P. Messier	4	0	4
Solis	2	2	4
G. Pothier	1	2	3
L. Picard	2	1	3
Chartier	1	2	3
Champoux	2	1	3
Paquin	2	1	3
Fes	2	0	2
Snécal	2	0	2
Provencal	2	0	2
S. Bourgeois	1	1	2
G. Côté	1	1	2
Payette	1	1	2
G. Lafrance	0	2	2
J. Blanchard	1	0	1
A. Rochefort	1	0	1
Bérard	1	0	1
M. Solis	0	1	1
Philie	0	1	1
Robert	0	1	1
G. Tétrault	1	0	1

A PROPOS DU CARNAVAL SPORTIF

MM. Arsenaux et Durocher, skieurs de cette ville nous font savoir en dernière minute qu'ils se rendront accompagnés de nombreux skieurs locaux, à la gare du Canadien National Rys, samedi soir pour se joindre à la délégation qui ira recevoir la Reine des Sports du Canada.

MM. Arsenaux et Durocher figureront aussi dans la parade du dimanche ainsi que nombre d'autres skieurs.

La Reine des Sports de St-Hyacinthe, sera l'hôte de ce grand événement. En effet Mlle Gertrude Gaudreault, sera présente à toutes les manifestations qui se dérouleront lors de ce carnaval sportif. Elle présentera la Reine des Sports du Canada à la salle Napoléon immédiatement après la réception au Théâtre Corona. Elle sera aussi présente à l'Hôtel de Ville pour la réception ainsi qu'au banquet à l'Hôtel Ottawa offert à la clôture de ce carnaval sportif.

LES ACTIVITES DU CLUB OUVRIER IND.

Chez les damistes.
Encore une semaine très active pour nos joueurs de dames; le concours prend de plus en plus de l'ampleur, plusieurs positions ont été changées au cours de ces dernières rencontres.

Il est maintenant presque certain que M. Philippe Lizotte, sortira vainqueur dans la classe A. Il a joué d'excellentes parties, n'en perdant qu'une seule depuis le commencement de ce concours. Ses parties avec le champion Louis St-Amant ont attiré beaucoup de monde. Nous lui souhaitons le même succès contre les joueurs étrangers.

Pour ce qui est de la classe B, on est presque assuré de la victoire finale de M. Lucien Dubuc, quoiqu'il peut avoir des surprises. M. Provost et R. Caouette le suivent de près, de sorte que les finales peuvent être assez chaudement contestées.

Dans la classe C, on peut s'attendre à ce que M. C. Blanchette remporte un bon succès, de même que M. L. P. Robert.

Encore une semaine et la grande nouvelle promise au début du concours sera connue de tous les amateurs... ce sera certainement une surprise! Le président réitére son invitation à tout le public pour assister à ces rencontres. Le dimanche après-midi les amis et amis sont les bienvenus...

Pour tous renseignements sur les dames, on est prié de s'adresser au comité: Louis St-Amant, président; directeurs: Magloire Massé, Raphaël Archambault, Lucien Dubuc et Victor Proulx, secrétaire.

Louis St-Amant, prés.
* * *

Comité des amusements.
"Tous nos amis qui ne manquent pas une occasion de nous aider, pour encore le faire lors de notre prochaine partie de cartes, soit en achetant des billets ou en nous fournissant des cadeaux. Nous leur en serions très reconnaissants. Nous profitons de l'occasion pour remercier bien sincèrement les personnes qui nous ont témoigné de l'encouragement dans le passé et sommes assurés que ces mêmes personnes auront continuer cette sympathie envers le club de la classe ouvrière.

Ceux qui désirent donner leur cadeau le soir même de la partie de cartes sont à même de le faire: pour les marchands ce serait une annonce bien faite, que nous serions heureux de faire profiter à nos amis, les donateurs.

Inutile de dire que tous s'amuseront ferme à cette soirée, ceux qui ont assisté à nos organisations antérieures le savent.

W. Verrette, prés.
* * *

Les joueurs de crapaud.
"J'ai le plaisir d'annoncer à tous nos amis et à leurs amis, qu'une rencontre aura lieu entre deux forts joueurs de crapaud de notre club, alors que le champion actuel Charles Hamel défendra son titre contre l'ex-champion Ernest Gazielle.

Cette rencontre se fera aux salles du club le 11 février prochain à 130 heures p. m. et tout le public est cordialement invité.

Ernest Viens, prés.

HOCKEY

Dimanche, le 4 février aura lieu à la patinoire de l'Académie St-Dominique, quartier 5, une grande partie de hockey qui mettra aux prises les hommes mariés contre les célibataires, tous employés de la Gotham Hosiery Ltd. Cette partie qui promet d'être enlevante au

A LOUER

SUPERBES LOCAUX SITUÉS DANS L'ANCIEN BLOC DESAUTELS Coin ST-HYACINTHE et CASCADES

POUR

Un magasin de 20 pieds par 57 de profondeur comprenant aussi une belle cave de 39 x 66 pieds.
Le deuxième étage à louer pour servir de club ou salle de réunion, 39 x 66 pieds.
Un magasin de 26 x 39 pieds, situé à l'arrière du magasin Laberge & Couillard avec entrée rue St-Hyacinthe.

POUR POSSESSION IMMEDIATE S'ADRESSER A LABERGE & COUILLARD

226 rue Cascades, Téléphone 28

possible sera disputée pour un enjeu de \$25.00. Les hommes mariés auront sur leur alignement des anciens bons joueurs, tels que M. J. Egan, le gérant de la manufacture, qui fut une étoile... dans son jeune temps, ainsi que plusieurs "old timers" qui se promettent bien d'écraser les garçons; mais ces derniers n'ont pas dit leur dernier mot. Pour renforcer leur équipe les hommes mariés ont obtenu le privilège d'aligner un garçon, dans la personne de "Tony" Grégoire.

La partie commencera vers 10.15 h. m. et la rondelle sera mise au jeu par la populaire et jolie reine des sports de la Gotham, Mlle Yvonne Labossière, élue dernière. Tout le monde est invité, surtout les employés de la Gotham Hosiery à assister à cette partie qui sera certainement un événement sensationnel.

L'alignement sera comme suit:

Hommes mariés	Célibataires
"Ti-Tou" Morin, Buts	R. Brodeur
J. Egan, Déf.	G. Dufresne
A. Blouin, Déf.	Mike Hébert
T. Grégoire, Atte.	R. Charpentier
A. Morin, Centre	C. Morin
C. Carrignan, Ailes	E. Morin
Verville, Subs.	Lussier
Guévin, Subs.	Fournier
Poitras, Subs.	Richard
	Desjardins

En cas de mauvais temps la partie sera remise au dimanche suivant.

LA SOIRÉE DU 5 MARS

Cette soirée en voie de préparation est le sujet de nombreux commentaires. Déjà plusieurs billets sont retenus et cependant le plan de la Salle du Corona n'est pas encore placé à la Pharmacie Brodeur.

Ceci indiquerait que la salle du Corona sera beaucoup trop petite pour contenir la foule qui se pressera pour voir à l'oeuvre les acteurs de la troupe DELEVIS qui présentera "La Rapace Vertueuse", cette tragi-comédie, en 5 actes de notre concitoyen, Noël-Henri Paradis.

Le manque d'espace ne nous permet pas de parler longuement de cette soirée dans cette édition aussi nous nous contenterons de donner les noms des interprètes: M. François Dube (La Chanteuse Maskoutaine), cette jeune et charmante cantatrice, fera ses débuts comme actrice, en interprétant le rôle-titre, Mlle Anita Lefebvre, qui compte plusieurs années d'expérience à la scène et dont la réputation n'est plus à faire à bien vouloir prêter son concours et interpréter un rôle de genre. Mlle Jeanne Lahaie, qui possède beaucoup de talents aura tout le loisir de les faire valoir. M. Alphonse Lemieux, ce vif acteur qui était entré trop tôt sous sa tente viendra nous démontrer que le "feu sacré" peut sommeiller de longues années mais qu'il ne meurt pas. M. Maurice Gagnon, un autre qui sait faire du bon travail et dont la voix claude et sympathique sera entendue de tous avec un vif plaisir. M. Laurent Robillard (Kitty), ce tout jeune désopilant comédien qui possède ce don plutôt rare d'être un fabricant de gaieté. M. Joseph Darveau, n'en disons pas davantage, car dire le nom, c'est dévoiler l'artiste consommé qu'il est. M. L. Ernest Dubé, père de La Chanteuse Maskoutaine, ce baryton bien connu de notre ville, aura à remplir un rôle qui démontrera qu'il a certes beaucoup de voix, mais qu'il n'est pas qu'un qu'il se vocation. M. René Langue-rand, un autre qui possède de réelles dispositions et qui saura se révéler dans toute sa valeur. Enfin M. Lucien Lévesque, que l'on aime toujours à revoir à la scène et dont les récents succès sont la garantie de ce qu'il pourra développer.

Nous y reviendrons.

NOTES DE CRAPAUD

Dimanche le 28 janvier 1934, dans les salles du club Ouvrier Athlétique avait lieu la deuxième rencontre pour le championnat de la ville. Pour la circonstance, M. Alcide Provost défendait son titre de champion contre M. Charles Raymond et au bout des dix parties réglementaires, M. Raymond sortit vainqueur et remporta le titre de champion de la cité par la majorité de 14,080; nos félicitations au vainqueur. La prochaine rencontre pour le championnat de la ville aura lieu dans les salles du même club le 25 février prochain, les adversaires en présence seront M. Charles Raymond et M. Maurice Hébert.

TIRAGE AU POIGNET

Une nouvelle qui devrait réjouir les amateurs de ce sport est celle qui veut que le Club Ouvrier Athlétique prenne l'initiative d'organiser un concours pour régler la question de suprématie dans le domaine du tirage au poignet.

Une magnifique coupe sera donnée au vainqueur du concours, lequel sera ouvert aux tireurs du comté de St-Hyacinthe, incluant les paroisses de St-Rosalie, St-Pie et St-Dominique.

Les tireurs doivent s'inscrire le plus tôt possible, soit en écrivant ou en venant s'inscrire au club Ouvrier au No. 71 Mondor.

La date des rencontres sera donnée dans la prochaine édition de notre journal.

SHERIFF'S SALE

S. C. No. 2382. District of Saint-Hyacinthe.
J. B. LETOURNEAU, plaintiff; against ULDERIC CHAPDELAIN, Defendant.

1st. A land situate in the parish of Lapréparation, on the South Salvaud range, containing 1 1/2 arp by 45 arp, being lots Nos. 271 and 293 on the cadastre of said parish, with buildings.

20. A piece of ground situate in the same parish, on the Grands Etangs range, being lot No. 445 on the same cadastre.

30. A land situate in the same parish, on the South Salvaud range, containing 1 1/2 arp by 30 arp, being lot No. 292 on the same cadastre, with buildings.

40. Another land situate at the same place, containing 1 1/2 arp by 15 arp, being lot No. 270 on the same cadastre.

To

COLONNES AGRICOLES

DE L'IMPORTANCE
DU MÂLE DANS
LE POULAILLER

La saison d'incubation s'approche, et dès aujourd'hui le bon aviculteur examinera soigneusement ses coqs et choisira ceux qui permettent le mieux de maintenir ou d'améliorer la production de ses poules.

Cette tâche n'offre rien de très difficile pour celui qui est bien renseigné sur la famille à laquelle les coqs qu'il se propose d'employer appartiennent. Si l'on n'a pas ces renseignements et que l'on soit obligé de choisir les coqs simplement d'après leur apparence, alors, à l'exception des caractères extérieurs et visibles qui dénotent la vigueur et les qualifications inscrites au Standard, les bons résultats que l'on obtient peuvent être attribués uniquement à la chance.

On ne saurait attacher trop d'importance à la valeur du mâle dans le troupeau de volailles. Le cultivateur ou l'aviculteur qui n'a pas eu l'occasion de développer ses coqs lui-même doit, s'il veut éviter la détérioration de son troupeau, s'adresser à un homme qui a toujours contrôlé systématiquement son troupeau et qui peut fournir des coqs ayant un bon registre de famille.

Supposons que la vigueur et la conformité aux qualifications du Standard ne laissent rien à désirer, il faut aussi, quand on achète des coqs, considérer les caractères de famille suivants dans l'ordre mentionné: (1) le coq contrôlé dont toutes les filles ou presque toutes ont une ponte élevée et uniforme; (2) un coq dont les sœurs sont bonnes pondeuses; (3) un coq dont les sœurs du père et de la mère et les sœurs ont fait une ponte uniformément élevée. Le mâle "bon raceur" transmet ses qualités à sa progéniture mais ce serait exposer à un gros désappointement que de compter sur une réussite parfaite dans tous les caractères que l'on désire. Pour la sélection d'un mâle le nid-trappe et un bon système d'enregistrement sont essentiels. Il ne faut pas trop se fier à la production de la mère d'un coq, à moins que la ponte de quatre de ses sœurs au moins ne soit régulièrement forte.

À la station expérimentale fédérale de Harrow, Ontario, l'élevage est conduit de façon à établir plusieurs lignes de sang, chacune d'elles portant un ou plusieurs caractères désirables suivants: qualifications du standard, ponte élevée, bonne grosseur des œufs, bon couleur du plumage, bon couleur de la coque de l'œuf ayant égard à la vigueur. Puis, par un croisement soigneux on peut établir de nouvelles lignes qui peuvent être dominantes dans la plupart de ces caractères désirables sinon dans tous.

Nous avons généralement un surplus de mâles et de femelles, car il suffit d'avoir un nombre représentatif de chaque espèce pour contrôler l'accouplement. Ce stock de surplus est offert à prix modique aux cultivateurs de la province. Nous ne vendons que les oiseaux bons pour la reproduction. Les oiseaux douteux ou avortons sont engraisés et vendus pour la viande.

LES POMMES DE CÔTÉ
SONT LES PLUS SUCRÉES

Les recherches sur la conservation des pommes entreprises à la Station de recherches de Long Ashton, Angleterre, dit M. R. C. Palmer, expérimental de la Station expérimentale fédérale de Summerland, C.B., ont fait ressortir un point intéressant: c'est qu'une pomme développée de la fleur centrale du bouquet de fleurs a une composition chimique toute différente de celle d'une pomme produite par des fleurs latérales. Il en est de même quand on laisse une seule pomme se développer de chacune des grappes de fleurs. Comme les pommes produites par les fleurs latérales se sont montrées plus sucrées, plus fermes, et plus résistantes à la pourriture, il peut être utile d'enlever les fruits du centre lorsqu'on éclaircit.

GRAINS CULTIVÉS
AU CANADA POUR LES
VACHES LAITIÈRES

Le lait et les produits laitiers se vendent à si bas prix aujourd'hui que le cultivateur n'a guère les moyens d'acheter du grain pour nourrir ses vaches et doit compter principalement sur ce qu'il peut produire lui-même. Fort heureusement les trois grains les plus cultivés au Canada, l'avoine, l'orge et le blé sont excellents pour l'alimentation. L'avoine moulue a toujours été considérée comme une bonne nourriture pour les vaches laitières. Elle est nourrissante, légère, volumineuse; elle contient beaucoup de fibre, il est vrai, mais la vache laitière est admirablement adaptée pour l'utilisation de la fibre (cellulose). L'avoine est de tous nos grains celui qui est le plus riche en protéine; elle forme donc une base idéale pour la moulée, où elle peut entrer dans la proportion de quarante-cinq pour cent.

Pour ce qui est de l'orge, nos nourrisseurs canadiens ne l'ont pas jusqu'ici, en général, mise au rang des bons aliments pour les vaches laitières, mais c'est surtout parce que sa valeur n'est pas bien comprise. L'orge est assez riche en protéine ainsi qu'en éléments digestibles totaux; elle contient beaucoup moins de fibre que l'avoine, de sorte qu'elle va bien avec l'avoine et peut former jusqu'à trente pour cent de la ration. Elle est surtout utile pour maintenir les vaches laitières en bon état de chair. Nos concurrents danois considèrent qu'une combinaison d'avoine et d'orge est l'un des meilleurs mélanges pour les vaches laitières.

Le blé d'Inde a été plus ou moins employé autrefois dans la ration des vaches laitières. Lorsqu'on peut se procurer du blé d'Inde cultivé au Canada, on peut s'en servir au lieu d'orge ou même pour remplacer une partie de l'avoine. Cependant l'orge canadienne remplace très bien le blé d'Inde importé et peut prendre la place de ce dernier pour l'alimentation des vaches laitières dans presque toutes les conditions.

Le blé vaut presque l'orge ou le blé d'Inde mais il coûte généralement trop cher, cependant si l'on peut trouver du blé de qualité inférieure ou endommagé on pourra s'en servir pour augmenter la ration du grain ou au lieu d'orge jusqu'à 20 pour cent du mélange. Les catégories inférieures des grains autres que le blé font des aliments économiques pour les vaches laitières.

Le mélange employé peut se composer de différentes combinaisons de grains concassés ou moulus en proportion de 70 à 100 pour cent. Cependant lorsque les vaches donnent beaucoup de lait on fera bien d'ajouter aux grains quelques aliments riches en protéine comme le tourteau de lin, le tourteau de soja, le gluten à bétail, les drèches de distilleries ou de brasseries, etc. de lait que chaque vache promette dépend de la quantité. La quantité utile de ces suppléments dépend de la quantité de lait que chaque vache produit, du prix qu'on reçoit pour ce lait et de la nature des fourrages que l'on donne. Si l'on a du bon foin de luzerne ou de trèfle, il ne faudra pas beaucoup d'autre supplément protéique.

Geo. W. Muir,

Éleveur du Dominion

LE KEMP

Le kemp est le nom par lequel on désigne les fibres rudés, courts, épais, semblables à des poils, qui pénètrent souvent la laine, spécialement celle de la chèvre angora. On dit que c'est une relique du sang de la chèvre ordinaire. Cette théorie, dit le feuillet sur la chèvre angora, publié par le Ministère fédéral de l'Agriculture, paraît être bien fondée, car c'est dans la toison des animaux de bonne souche que l'on trouve la plus petite quantité de kemp. Comme c'est une indication de sang inférieur, on ne peut l'éliminer que par un élevage bien conduit. Les poils de kemp ne valent rien parce qu'ils sont courts, rudés, qu'ils refusent de prendre la teinture et qu'ils constituent un défaut dans le produit fini.

LE TABAC

Mise en vigueur de la loi

C'est un fait reconnu que, grâce à son climat et à son sol, la province de Québec produit à peu près les meilleures tabacs aromatiques qui soient, pour fins de consommation à l'état brut.

En effet, à chacune des variétés de tabac qui prennent le plus d'expansion dans nos cultures, sont attribuées certaines caractéristiques spéciales quant à l'arôme, au goût et à la saveur. Et parmi ces principales variétés de tabac, mentionnons la Canelle, le Petit Canadien ou Petit Havane, le Belge 3007, l'Obourg et le Petit Dutch Ragendorf.

Les principaux comités producteurs de tabac à pipe, sont ceux de l'Assomption, Montcalm, Joliette et Berthier. La production annuelle de ce district oscille autour de 3,000,000 de livres de tabac.

Cette production ne saurait diminuer, et est même susceptible d'augmenter, pour peu que les planteurs s'efforcent de ne produire et ne mettre sur le marché, qu'un tabac dont la qualité corresponde aux exigences du consommateur.

En effet, ne pas tenir compte des goûts du consommateur dans la production, c'est aller au-devant d'un insuccès dans la vente du produit.

Or, c'est précisément pour éliminer du commerce les variétés frauduleusement dénommées ou étiquetées, de même que les tabacs de qualité inférieure, qu'une loi provinciale, passée lors de la dernière session, vient d'être mise en vigueur par un "arrêté ministériel" paru dans la Gazette Officielle du 5 courant.

Si, depuis quelques années, le commerce de notre tabac périclitait, c'est qu'il ne se faisait pas toujours d'une manière honnête. Après avoir été maintes et maintes fois trompé, le consommateur dégoûté de la marchandise qu'on lui vendait, lui substituait les tabacs venant de l'étranger, tels que les Burley, les tabacs du type Green River et ceux de Virginie.

Lentement, mais sûrement, le goût du consommateur québécois se transformait et s'édouait en faveur des tabacs importés. Voyant que le tabac étranger gagnait de plus en plus la faveur du consommateur, certains producteurs, commerçants et marchands-détaillants, des moins scrupuleux, prirent l'habitude de substituer, dans la vente du tabac, aux noms authentiques de variétés étrangères, ceux de petits tabacs aromatiques québécois. C'était évidemment de la fraude. À l'avenir, les choses ne devront plus se passer de cette façon, et le commerce du tabac en bénéficiera.

En effet, voici quelques-uns des plus importants paragraphes de la "Loi concernant le tabac":

3.—"Les mots manipulateur de tabac désignent quiconque arrange, assortit, prépare ou vend du tabac pour fins de commerce, exception faite du planteur qui vend sa production au manufacturier ou au commerçant faisant le commerce de gros du tabac;"

4.—"Tout manipulateur de tabac est tenu d'apposer sur chaque colis de tabac en feuille qu'il vend, une étiquette soigneusement attachée ou collée sur laquelle apparaissent lisiblement le nom authentique de la variété ou celui d'un mélange reconnu et accepté comme tel par l'inspecteur, le degré (standard) de qualité du tabac et le nom et l'adresse de ce manipulateur;"

5.—"Tout planteur, manipulateur, "jobber", entrepreneur ou commerçant de tabac est tenu de donner au ministre de l'Agriculture ou à son représentant officiel les renseignements requis, concernant les dispositions de la présente loi, et notamment sur la provenance et sur la destination du tabac en feuille en sa possession;"

8.—"Ces inspecteurs peuvent en tout temps pénétrer dans tout endroit où l'on manipule du tabac en feuille, afin de s'assurer de la salubrité des lieux, comme ils peuvent aussi pénétrer dans tout endroit où l'on conserve ou vend du tabac en feuille, afin de s'assurer que l'on y remplit toutes les conditions imposées par la présente loi et notamment celles ayant trait à la classification et à l'étiquetage;"

9.—"Tout tel inspecteur a le pouvoir d'ordonner la destruction de tout lot de tabac en feuille qu'il juge impropre à la consommation comme tabac à fumer; il peut aussi confisquer ou ordonner la confiscation de tout lot de tabac en feuille

ne correspondant pas à l'étiquette qu'il porte tout particulièrement, quant à son degré (standard) de qualité et à son véritable lieu de provenance;"

10.—"Quiconque,"

"a.—Entrave, dans l'exécution de ses devoirs, un inspecteur agissant en vertu de la présente loi, ou"

"b.—Offre en vente ou vend du tabac en feuille faussement ou improprement désigné, quant à l'authenticité de la variété, degré (standard) de la qualité du tabac, ou lieu de provenance, ou nom et adresse du vendeur, ou"

"c.—Enfreint une disposition de la présente loi ou de ses règlements, ou"

"d.—Refuse de se conformer à une disposition de la présente loi ou de ses règlements,"

"est passible, en sus des frais, d'une amende de pas moins de vingt dollars et de pas plus de cent dollars pour chaque infraction, d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours."

15.—"La présente loi ne s'applique pas au manufacturier de tabac porteur d'une licence d'accise émise par le gouvernement fédéral, en tant qu'il s'agit du tabac en feuille en sa possession devant être utilisé pour fins de fabrication."

Des mesures sévères seront prises contre les récalcitrants. Il va de soi qu'à l'avenir le planteur de tabac sera en meilleure posture de se créer une réputation pour le produit qu'il mettra sur le marché, en même temps que le consommateur se verra protégé dans ses achats.

Ainsi, les noms de Canelle, Petit Canadien et d'autres variétés recherchées par le consommateur ne devront plus désigner des petites feuilles de variétés à hauts rendements, telles que Burley, Grand Rouge, Grand Connecticut, Grand Havane et autres. Ces dernières variétés, au goût neutre et ordinairement réputées comme tabacs très forts, nuisent au commerce des petits tabacs aromatiques. De nos jours, le goût du consommateur se prononce plutôt en faveur des tabacs doux et fortement aromatisés.

Ceux qui désiraient se procurer le texte complet de la Loi concernant le tabac, pourront en obtenir gratuitement une copie, en s'adressant au sous-signé:

CONRAD, TURCOT, Inspecteur de la section des tabacs, Service provincial de l'Horticulture, 152 Notre-Dame est, Edifice La Sauvegarde, ch. 44, Montréal.

POURQUOI IL EST
NÉCESSAIRE DE
CLASSER LE MIEL

De même que tous les autres produits primaires, le miel se vend aujourd'hui sur un marché qui recherche avant tout la qualité, et où il se heurte à une vive concurrence, et malheureusement, il est rare que la préparation du miel pour la vente soit aussi soignée que celle de beaucoup d'autres produits alimentaires. Le classement est un procédé par lequel un produit est divisé en groupes aussi uniformes que possible, en égard à la couleur, la dimension, le poids et la qualité. Chaque groupe est ensuite étiqueté ou marqué d'une façon telle qu'il peut être distingué de tout autre groupe. La plupart des produits alimentaires sont triés ou classés aujourd'hui, et il suffit, pour vérifier ce fait, de jeter un coup d'œil sur les rayons d'un magasin moderne de denrées alimentaires. On a enseigné au consommateur à acheter des produits classés parce que l'on peut faire la commande des articles classés par le nom de la catégorie et avoir ainsi un produit de bonne qualité. Le classement d'un produit crée la confiance pour ce produit spécial chez le consommateur. Il supprime les visites fatigantes dans les magasins et les pertes de temps à chercher ce que l'on désire. Un article bien classé et bien emballé obtient toujours le plus haut prix du marché. Avec un produit alimentaire comme le miel, chez lequel la couleur, le goût et la texture varient beaucoup, le classement est une nécessité absolue. Les mots "miel pur", le nom des fleurs dont le miel provient, ou même la couleur de ce miel, ne disent pas grand-chose à l'acheteur. Il faudrait une division plus exacte que celle que l'on emploie aujourd'hui. Le Service de l'apiculture de la Ferme expérimentale centrale, Ottawa, fournira sur requête une copie des catégories satisfaisantes pour le miel.

OPINION D'UN COLON DU
TÉMISCAMINGUE

Parfaitement satisfait de son sort

La lettre de M. Tremblay, un ex-montréalais, maintenant établi à St-Augustin de Montbeillard, au Témiscamingue se passe de commentaire. Ses parents habitent rue de St-Vallier, au numéro 627 et 4734 rue Chabot respectivement, l'un d'eux M. Charles Tremblay doit partir bientôt pour aller rejoindre son frère.

Dans son langage un peu frustré, mais pittoresque, ce "retour-à-la-terre" ne fait que corroborer les nombreux témoignages attestant que la situation de ces pionniers établis dans le nord-ouest de la province, comme résultat de l'application de cette sage politique qui s'appelle "le plan Gordon", est enviable en comparaison de la situation des chômeurs dans nos grandes villes.

En parlant du Témiscamingue, M. l'abbé Jean Bergeron, un des principaux collaborateurs de l'honorable Ministre de la Colonisation, M. Hector LaFerté, dit: "Je commence par la plus belle région de colonisation connue, jusqu'à présent" et un peu plus loin ce spécialiste de notre problème de colonisation ajoute "Connu, ou non la colonisation marche dans cette région, moins vite qu'ailleurs peut-être, mais plus sûrement, je crois". Ces lignes sont tirées du rapport général du Ministère de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries pour 1933, qui vient justement d'être livré au public, et qui mérite d'être lu par tout ceux qui s'occupent du très important problème de la colonisation, chez nous. Voici maintenant le texte de la lettre du "retour-à-la-terre" de Montbeillard:

St-Augustin, 4 janvier 1934.

M. Legault,

Monsieur permettez moi d'être rentré en conversation avec vous pour quelque moment. J'ai mon père qui a été accepté par le comité du retour à la terre dont voilà déjà quelque temps aussi que mon frère car j'ai obtenu des lots pour eux. Donc je m'adresse à vous pour le faire monter à Montbeillard car si vous voyez ici comme nous sommes bien, pas de misère comme prétend beaucoup de gens. Première de chose pas de loyer à payer. C'est beaucoup ceci, car nous avons une bonne organisation, enfin, sur le transport rien ne cloche et le climat est beaucoup meilleur. Encore une fois, je conte sur votre amabilité de faire monter mon frère et mon père aussi, merci.

Votre tout dévoué,
J. H. Tremblay,
Montbeillard.

"CANADA APPROUVÉ"

La Loi des viandes et des conserves alimentaires et les règlements pourvus pour son application sont mis à exécution par la Division de l'hygiène des animaux du Ministère fédéral de l'Agriculture. Le but de cette Loi et de ces règlements est de maintenir les marchés étrangers au Canada en garantissant aux autorités nationales l'état sanitaire des viandes et des produits de viande portant la marque "Canada approuvé", et l'étiquetage exact des contenants. On maintient une surveillance constante sur tous les services engagés dans le commerce d'exportation. Un système d'inspection vétérinaire avant et après l'abattage fonctionne à tous ces établissements et l'on ne peut sortir de ces établissements ou y entrer sans y être autorisé par un agent de la division de l'hygiène des animaux. Le timbre "Canada approuvé" est apposé sur toutes les viandes et tous les produits de viande qui ont été l'objet d'une inspection soignée et que l'on considère être sains et de toutes façons bons pour la nourriture de l'homme, et l'on veille à ce que l'étiquetage soit fidèle et exact.

PEAUX DE LAPINS

La lapins dont les peaux doivent être vendues, ne devraient être abattus que pendant l'hiver — décembre, janvier, février et mars. Les peaux des lapins tués pendant les autres mois n'ont aucune valeur marchande. Les fourrures que l'on vend sous les noms divers de sealine, renard de Manchovrie, hermine de France, marte, seal électrique, chinchilla, et beaucoup d'autres, proviennent toutes de l'humble lapin.

Remplacez vos vieilles lampes par des LAMPES EDISON MAZDA

Pourquoi manquer de lampes? Pourquoi dégarnir une douille pour garnir une autre? Faites-en une provision actuellement, alors que les prix sont économiques. Les lampes Edison Mazda en—

Cartons de six pour **\$1.40**

Puissances de 15 à 60 watts
Intérieur dépoli



Southern Canada Power Company Limited

"Appartenant à ceux qu'elle sert"

LA MAUVAISE HERBE

LA PLUS RÉCENTE

La Division fédérale des semences met les cultivateurs en garde contre une mauvaise herbe qui vient de faire son apparition au Canada, c'est le passage velu; et de concert avec les Ministères provinciaux la Division fait des enquêtes sur l'origine de cette mauvaise herbe et sur les moyens de l'empêcher de se propager. La graine de ce passage a été découverte l'hiver dernier par le laboratoire de la Division fédérale des semences à Toronto dans un ou deux échantillons de graine de trèfle cultivée dans l'Ontario. Elle n'est pas nouvelle à l'Amérique du Nord; elle est répandue d'un océan à l'autre sur toute l'étendue des États-Unis. Elle se rencontre également en Nouvelle-Zélande. Cette plante est vivace, à rhizomes en forme de corde qui rend son extirpation très difficile. Des observateurs superficiels pourraient la confondre avec le passage des champs qui est aussi commun dans quelques-uns des districts de l'ouest de l'Ontario où l'on cultive du trèfle, mais le passage des champs est bisannuel, et il est par conséquent beaucoup moins nuisible. Les graines des deux semences sont très semblables.

LES MEILLEURES
VARIÉTÉS DE CÉRÉALES

Sur la ferme expérimentale fédérale de Nappan, N.-E., les anciennes variétés de céréales, jugées d'après le rendement brut, ont toujours égalé ou dépassé les espèces plus nouvelles, introduites dernièrement. Sous certains rapports, cependant, ces espèces nouvelles sont supérieures aux anciennes, par exemple, la précocité de la maturité, la résistance à la maladie et la qualité du grain, spécialement en ce qui concerne le blé.

Parmi les variétés de blé essayées, il y en a trois que l'on recommande pour l'emploi général: ce sont les Huron, Fife rouge hâtif et blé blanc de Russie. Ces blés mettent en moyenne de 104 à 105 jours à mûrir, ils ont une paille d'une bonne longueur et d'une bonne force, et il n'y a pas eu entre eux de différence significative de rendement sur cette ferme. Le Huron paraît être un peu plus résistant à la rouille et un peu plus sensible à la carie que les deux autres. Le Garnet est un blé plus précoce, qui met en moyenne 97 jours à mûrir et dont le grain est un peu meilleur, mais il a rendu 11 pour cent de moins que les autres en ces six dernières années. Cependant, le Garnet peut être recommandé à ceux qui désirent avoir une variété plus précoce, de meilleure qualité.

En ce qui concerne l'avoine, il y a aussi trois variétés, généralement en 99 jours, et la Pluie d'or (Gold Rain), qui mûrit en moyenne un jour plus tôt. La Pluie d'or est une avoine jaune chez laquelle le pourcentage de balle est un peu moins élevé que dans les deux autres. Toutes ces variétés se valent au point de vue du rendement, il n'y a pas eu entre elles de différence significative pendant une série d'années. On recommande l'avoine Alaska à ceux qui désirent avoir une avoine hâtive,

SIROP OXYMEL

A L'EUCALYPTUS

Fabriqué à St-Hyacinthe

Contre les rhumes, les bronchites, l'asthme, les laryngites, la coqueluche et toutes les maladies des voies respiratoires. Il peut être employé avec profit par le tuberculeux dont il diminue les quintes de toux. Il est aussi un préservatif contre la grippe. Ne contient pas de narcotiques, ni drogues malsaines.

Le Sirop Oxymel à l'Eucalyptus est bienfaisant et son usage constant est profitable

DEMANDEZ-LE À VOTRE PHARMACIEN OU À VOTRE ÉPICIER

QUAND vous décrochez une forte commande qui vous vaudra une augmentation de salaire



... et que tous en seront heureux à la maison ...

Téléphonez-leur... pour leur annoncer immédiatement la bonne nouvelle.

Pour annoncer une heureuse nouvelle, une visite amicale, ou dans les cas d'urgence, rien n'égale le service interurbain comme messenger rapide et personnel. Vous pouvez communiquer à 100 milles ou près pour 30 cents. Voyez la liste des taux aux premières pages de votre annuaire.



car elle mûrit en 86 jours environ, mais elle rapporte moins que les trois autres, plus tardives.

L'orge Charlottetown No. 80, une variété d'orge à deux rangs, a toujours mieux rapporté que les autres espèces de ce genre, mais nous recommandons la Mensury Ottawa 60 ou la O. A. C. No. 21 à ceux qui désirent avoir une variété à six rangs. Quelques-unes des variétés nouvelles à barbe lisse donnent un bon compte d'elles-mêmes, mais elles n'ont pas encore été éprouvées pendant un nombre suffisant d'années pour que nous puissions nous prononcer d'une façon définitive sur leur valeur.

K. Cox,
Ferme expérimentale fédérale,
Nappan, N.-E.

LES GISEMENT DE
TOURBE AU CANADA

Aucun relevé complet des gisements de tourbe au Canada n'a encore été fait jusqu'ici, dit le Chimiste du Dominion, dans un bulletin sur la nature, la composition et l'utilisation agricole de la tourbe, de la terre noire et des boues, publié par le ministère fédéral de l'Agriculture. Cependant, à en juger par les renseignements fournis par le Ministère des Mines, on peut évaluer l'étendue de ces gisements à environ 20,000,000 d'acres et c'est là une évaluation modérée. Il est très probable que ce chiffre est bien au-dessous du chiffre réel. L'étendue des gisements varie de quelques acres à plusieurs milles carrés, suivant la topographie du pays et les conditions de climat.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

27 MILLIONS EN 12 ANS
À L'ASSISTANCE

Le rapport du Dr A. Lessard, directeur de l'Assistance Publique, déposé à la Chambre par l'hon. M. David, indique que \$27,060,600.39 ont été versés au fonds de l'Assistance Publique depuis 1921.

Le dernier rapport du directeur de l'Assistance publique (le Dr Alphonse Lessard), rapport déposé à la Chambre par l'honorable M. Athanase David, indique que \$27,060,600.39 ont été versés au fonds de l'Assistance publique depuis le 1er septembre 1921. Les versements annuels ont été comme suit: \$327,665.61 en 1921-22; \$1,036,170.80 en 1922-23; \$1,045,732.51 en 1923-24; \$1,149,560.15 en 1924-25; \$1,369,440.69 en 1925-26; \$1,590,539.60 en 1926-27; \$1,788,411.12 en 1927-28; \$2,224,632.52 en 1928-29; \$2,738,608.70 en 1929-30; \$3,615,600.09 en 1930-31; \$4,764,124.34 en 1931-32, et \$5,410,054.26 en 1932-33.

Les sommes perçues par le Service de l'Assistance publique au cours de la dernière année budgétaire ont été, on le sait, de \$3,963,043.25. Comme le même Service a versé \$5,410,054.26 au fonds de l'Assistance publique, il lui a fallu prendre la balance sur le fonds consolidé de la province en vertu de la loi passée il y a deux ans. C'est le remboursement des municipalités pour l'hospitalisation des indigents qui a rapporté le plus fort montant, soit \$1,405,790.91. La taxe d'hôpital a rapporté de son côté \$537,636.22 tandis que le sou du pauvre donnait \$423,744.56. Le pari mutuel a donné \$168,978.45 et la surtaxe \$299,404.67.

En 1932-33, il y avait 19,067 lits à la disposition des indigents aidés par l'Assistance publique. Durant toute l'année 1932, les municipalités ont remboursé \$1,648,065.27 sur l'hospitalisation des indigents 807 municipalités ont profité de l'Assistance publique.

LA DIPHTÉRIE

La diphtérie est une maladie au sujet de laquelle nous avons des notions étendues. On peut même dire que les connaissances que nous possédons à ce sujet sont satisfaisantes. En effet, nous connaissons la cause de la maladie, les modes de propagation, nous pouvons lui opposer un remède qui, bien appliqué, la guérit, et un autre qui la prévient.

En dépit de ces faits, la diphtérie reste encore une cause de maladie et de décès. La raison en est simplement qu'on n'utilise pas les connaissances que nous possédons. Une des raisons de cette abstention c'est que la population n'est pas suffisamment renseignée, voilà pourquoi nous donnons les explications présentes.

La diphtérie est causée par un germe. Les bactériologistes le reconnaissent à l'examen au microscope. La maladie se propage par la transmission du germe d'une personne qui a la maladie à une autre qui est bien portante. Les germes se logent ordinairement dans l'arrière-gorge, on les trouve fréquemment aussi dans le nez. Les germes des différentes maladies adoptent, pour ainsi dire, des places de choix dans l'organisme pour leur développement, aussi celle des germes de la diphtérie c'est la gorge et le nez.

Une fois qu'ils ont pénétré dans le corps humain, ces germes se multiplient. Leur développement et leur multiplication se font très rapidement. Il en résulte la production d'un poison qu'on appelle la toxine diphtérique. Cette toxine est transportée dans toutes les parties de l'organisme et les empoisonne. Elle est la cause des symptômes qui caractérisent la maladie, et qui, dans quelques cas, causent la mort du malade.

Pendant l'année 1932, il est survenu au Canada 398 décès par diphtérie et un grand nombre de cas. Le chiffre de la mortalité, comme celui de la morbidité, donne une idée du tour considérable que cette maladie nous a causé: souffrance tant physique que mentale, perte de vies précieuses, entrave à la santé physique d'un grand nombre de ceux qui ont guéri, et en plus de toutes ses tristesses, on peut ajouter les dépenses d'argent assez élevées.

POLITIQUE...

LES PAUVRES BLEUS
SONT MALCHANCEUX...

Leur seul organe québécois est en débandade

Une nouvelle assez amusante en somme, nous est parvenue l'autre jour... l'hon. Maurice Dupré, solliciteur-général et principal actionnaire de la Compagnie Frontenac, propriétaire du "Journal", flaque ses employés à la porte... Pour une raison restée inconnue, un charivari de belle augure, s'est produit dans le camp bleu au sujet de leur organe; par le fait même bien des rêves s'écroulent... on avait pourtant dit que "Le Journal" serait quotidien avant le printemps... il est possible de croire que cela ne se produira pas...

Le premier, M. Hervé Baribeau, président et administrateur donnait sa démission, le lendemain, c'était au tour du gérant, M. Gérard Cantin de partir, mais celui-ci remercié de ses services par la nouvelle administration; une autre journée s'écoula puis la faux continua son jeu et M. Jules Boissinot, une sténographe, Mlle Meunier et le chef-machiniste M. Alcide Côté étaient à leur tour renvoyés du "lieu sacré".

Devant ce chambardement sans bons sens, le chef-presseur Louis Caméron et un apprenti, Paul Chamberland décidèrent de quitter ce champ d'holocauste, l'affaire se corsait, lorsque le vaillant directeur et rédacteur en chef M. Louis Francoeur indigné par cette façon de procéder des administrateurs, protesta en donnant sa démission... Le bureau était vidé à l'exception de deux comptables et d'un garçon de bureau... Le nid n'était pas riche...

C'est certainement un fait sans précédent dans l'histoire du journalisme canadien; il fallait que les bleus publient un journal bien propre à eux, pour que l'affaire arrivât...

M. Louis Francoeur, que tous connaissent pour un journaliste de talent, était au gouvain de cet organe depuis sa fondation soit en 1929; chacun sait que cet homme s'est dévoué corps et âme pour le bien du parti et le développement de son petit journal; c'était la récompense qu'on lui réservait...

Peut-on se montrer surpris qu'un tel désarroi régnât dans le parti quand on connaît le bon sens et le bon esprit de ceux qui le dirigent dans cette province...

Quoiqu'il en soit on peut se demander qui fera les merveilleux discours du procureur-général Dupré à l'avenir... car on peut bien douter que M. Francoeur, qui paraît-il avait cette ingrate charge jusqu'ici, ne soit pas en termes assez amicaux avec le premier pour continuer à l'aider ainsi... Pourtant qui le sait... peut-être que la nouvelle position que M. Francoeur vient de recevoir le ramènera au bercail?

Jacques Lefranc

LE MARIAGE... OU LA VIE

Une jeune Grecque habitant Alexandrie avait fait la rencontre, au Caire, d'un jeune homme qui lui plaisait beaucoup. Elle lui fixa un rendez-vous auquel elle se rendit accompagnée d'un parent. Quand le beau jeune homme se présenta, la douce jeune fille lui mit un stylo entre les mains et lui intima l'ordre de lui rédiger et de lui signer une promesse de mariage. Comme le "fiancé malgré lui" hésitait, elle braqua dans sa direction un revolver d'un calibre impressionnant, ce qui lui fit immédiatement obtenir ce qu'elle désirait.

Après avoir fixé la date du mariage, elle repartit pour Alexandrie afin de préparer son trousseau. Le moins qu'on puisse dire de cette singulière jeune fille, c'est qu'elle possédait une assez belle dose d'énergie et il est à présumer que ce n'est pas le mari qui commandera dans le ménage. A moins que la plainte portée à la police par le père du jeune homme ait pour effet de rendre nulle une promesse de mariage qui a manqué tout de même de spontanéité.

THEATRE CORONA, No. 168,854

THEATRE CORONA, No. 168,923

RETRAITE DE
M. L.-J. GABOURY

Ottawa. — M. L.-J. Gaboury, sous-ministre des postes, prendra sa retraite bientôt pour raisons de santé. M. Gaboury est dans le service depuis 1900. En 1910 il fut nommé surintendant en chef pour l'est du Canada et sous-ministre en 1923. Il est né en 1870 à Saint-Césaire, comté de Rouville, Québec. Sa retraite a été prévue il y a quelques temps lorsqu'on a appris que sa santé n'était pas bonne et qu'il aurait probablement besoin d'un long congé.

LA SÉCURITÉ
AU TRAVAIL

Pour toute maison d'affaires, petite ou grande, c'est la coutume, au début d'une nouvelle année, de ralentir un moment son activité, de jeter un regard sur l'année qui vient de finir et de s'efforcer de terminer exactement à quel point l'année a donné ou non les résultats qu'on en devait attendre.

L'inventaire annuel permet de repérer les sources diverses de bénéfices et surtout les points où il a pu y avoir coulage, et offre l'occasion de faire cesser les gaspillages insidieux.

Cette pratique de l'inventaire si avantageuse pour une maison d'affaires, devrait être appliquée à plus forte raison au domaine de la prévention où il ne s'agit pas seulement d'argent, mais de vies humaines, — ce capital vivant dont la valeur ne peut être estimée.

Faisons donc tous ensemble notre examen de conscience. En d'autres termes, procédons à l'inventaire de notre conduite au cours de l'année écoulée. Avons-nous fait tout ce que nous pouvions pour alléger le fardeau de misère et de souffrance que tout accident impose à la victime et à sa famille?

Allons plus loin encore et dressons un bilan: combien nos petites infidélités aux méthodes de prévention nous ont-elles coûté en dollars et en cents? — Nous sommes sûrs que si chacun voulait faire un peu davantage au cours de la nouvelle année, 1934 ferait véritablement époque dans l'histoire de la prévention des accidents.

L'ouvrier prudent est lui-même le meilleur appareil de sécurité qui existe mais cela n'enlève rien au mérite d'une bonne garde automatique partout où c'est nécessaire. Il est de toute importance cependant que cette garde soit en parfait état de fonctionnement. On doit, en effet, considérer la garde comme partie intégrale de la machine qu'elle protège, et la maintenir en aussi bonne condition que la machine.

L'ouvrier doit porter ses lunettes de protection sur son nez — non pas dans sa poche. Les verres de ces lunettes reçoivent sans sourcilier les giclures de métal en fusion, les poussières d'acier, les morceaux de ciment ou de marbre; mais l'œil est plus sensible, et une fois blessé, même légèrement, que de complications, d'ennuis, de frais de spécialistes!

Voici une résolution que je vous recommande à cette époque de l'année: Hâtez-vous de subir votre examen médical afin de connaître où vous en êtes. Il n'y a rien comme de savoir qu'on est physiquement en parfait état.

Notre Credo — Qui est aussi lui de toutes les têtes bien faites:

"JE CROIS" à la sécurité parce que je veux vivre, et connaître, alors que mes forces seront déjà sur leur déclin, le bonheur paisible d'une retraite bien gagnée.

"JE CROIS" à la sécurité parce que le pain que je gagne est meilleur à manger mille fois que le mets le plus exquis que je devrais demander à la charité.

— Votre trousse de premiers secours est-elle en bon état? — Est-elle placée à la portée de tous? — A-t-on préposé quelqu'un de compétent pour en avoir soin? — Les divers articles et désinfectants sont-ils à la page? — Combien de trousseaux sont vraiment renouvelés comme il faut? — Chacun y pèse à tour de rôle et soudain, quand il y a besoin urgent, la trousse est vide de gaze ou d'iode. Obligez-vous quelqu'un à vous faire rapport chaque semaine sur l'état de vos trousseaux? — C'est le seul moyen de vous assurer qu'elles seront toujours à point. Voyez-y!

A propos, y a-t-il dans votre personnel un premier secouriste compétent? N'attendez pas l'accident pour en faire l'expérience.

SODOME ET GOMORRHE

L'histoire et les autres livres de référence devront être révisés, attendu que le site des villes de Sodome et Gomorrhe, détruites par le feu du ciel, vient d'être découvert. Cette découverte fut faite l'année dernière par le Père Alexis Mallon, prêtre français, qui s'occupe des sciences avec une attention toute spéciale.

La Genèse nous donne un rapport très vivant de la destruction de ces deux villes, réputées si vicieuses dans l'antiquité.

"Le Seigneur fit pleuvoir une pluie de feu et de soufre, qui détruisit ces villes, toute la plaine et tous les habitants qui s'y trouvaient".

C'est sûrement l'un des épisodes les plus dramatiques racontés par l'Ancien Testament. Le récit dit que Loth et sa femme avaient été avertis que la ville serait détruite prochainement. Loth échappa au désastre, mais la femme de Loth, qui s'était retournée, poussée par la curiosité, fut changée en statue de sel, bien que le Seigneur lui eût défendu de regarder en arrière.

Comme matière de fait, les "piliers de sel" sont assez communs dans cette région. Les guides de ces environs — qui sont tous des Bédouins, ont longtemps montré le pilier authentique, qui représentait la femme de Loth. Quelques-uns d'entre eux ont été assez hardis pour vendre des parties de ce pilier aux touristes, pour servir de souvenirs.

La destruction de Sodome et de Gomorrhe est vérifiée dans l'histoire, et elles furent englouties de la manière décrite dans la Bible. Le pétrole et les gaz abondent en Palestine, et la puissante Standard Oil Company a enfoncé ses tentacules dans les entrailles de cette région pour y produire son huile, et faire de nombreux millions de dollars.

Un tremblement de terre qui avait libéré le pétrole et les gaz, accompagné d'éclairs et de tonnerre, peut très bien avoir causé la destruction de ces villes-soueurs du mal, comme dit la Bible.

Sodome et Gomorrhe, supposait-on, étaient situées près de l'extrémité sur de la Mer Morte, mais cependant, aucune ruine n'a jamais été découverte dans cette région-là. Le Père Mallon commença ses fouilles près de l'extrémité nord, et il en fut récompensé par la découverte de fragments de poterie, et d'autres reliques, qui datent de 3000 ans avant notre ère.

Les reliques nous démontrent que les habitants de ces villes pratiquaient des rites étranges, tels que celui du serpent, et qu'ils immolaient des êtres humains, chose commune, d'ailleurs, chez ces anciens peuples.

Les ruines de ces villes sont les plus vastes encore découvertes en Palestine. Elles étaient des villes riches et prospères, les bâtisses étaient menues hautes de 50 pieds, et l'on découvre de nombreuses preuves de richesse et de haute civilisation.

L'usage du fer était encore inconnu, et les meubles, les ustensiles, étaient faits avec du bronze ou de la pierre. Les perles et les pierres précieuses servaient d'ornements.

La région de la Mer Morte est la plus curieuse du monde. Lorsqu'il s'agit de "dépression", voici certainement l'une des plus anciennes dépressions que le monde ait jamais connues, et c'est en même temps la plus profonde.

La Mer Morte est située à 1,300 pieds au-dessous du niveau de la mer, et il faut ajouter à cela que le fond est situé à 1,300 pieds plus bas que la surface, dans sa partie la plus profonde. Ajoutons que la mer Méditerranée n'est distante que de 50 milles.

La Mer Morte porte bien son nom, bien que les indigènes la nomment la Mer Salée. L'eau de cette mer, qui contient cinq fois la quantité de sel de l'eau salée ordinaire, contient un quart de matières minérales de plus que toute autre eau minérale. Sa saveur est si atroce que si une personne en boit une seule fois, elle s'en rappelle toute sa vie.

Aucun animal ne peut y vivre, et le poisson qui est entraîné dans la Mer par le courant du Jourdain n'y vit pas longtemps.

THEATRE CORONA, No. 167,774

THEATRE CORONA, No. 167,889

THEATRE CORONA, No. 167,932

THEATRE CORONA, No. 167,979

THEATRE CORONA, No. 168,067

THEATRE CORONA, No. 168,165

THEATRE CORONA, No. 168,185

THEATRE CORONA, No. 168,219

THEATRE CORONA, No. 168,289

THEATRE CORONA, No. 168,415

IMMEUBLES

Vente d'un lopin de terre à bois No. P. 495, situé Rang Louise St-Damase, vendu par Hubert Desgranges à Georges Beauregard, pour la somme de \$110.00. L. E. Morier, notaire.

Vente d'un emplacement No. 823, situé rue St-Roch, Vill. St-Jude, vendu par Jos. Labossière à Ovide Labossière pour la somme de \$100. Eng. 13 P. E. L'Heureux, notaire.

Vente de deux emplacements Nos. P. 564-566, situés 3e Concession St-Denis, vendus par Aimé Lajoie à Omer Huard, pour la somme de \$300.00. Eng. 15. Alp. Meunier, notaire.

Vente d'un terrain situé Village St-Denis, vendu par Aurèle Yvon à Ad. H. Bousquet pour la somme de \$600.00. Eng. 15 janv. Alp. Meunier, notaire.

Vente d'un terrain à bois No. P. 520 situé Paroisse St-Damase, mesurant 1 arp. x 3 arps vendus par Emile Lallamé à Armand Beauregard pour la somme de \$150.00. Eng. 17 janv. J. R. Bruneau, notaire.

COURRIERS

ST-LIBOIRE

Mardi dernier a été béni par M. l'abbé Albert Renaud, le mariage de M. Léon Beaudoin avec Mlle Dorilla Montmarquette. M. Beaudoin servait de témoin à son fils et M. Montmarquette accompagnait sa fille. L'orgue était touché par M. Armand Lemonde N. P. et le chant exécuté par les Enfants de Marie. Après le mariage les nouveaux époux partirent pour un voyage. Nos meilleurs vœux de bonheur.

M. et Mme Germain Deslauriers étaient de passage à Montréal ces jours derniers. — M. et Mme Maurice Meunier passeront la fin la semaine à Montréal. — M. Gaston Beaudoin était en fin de semaine à Montréal. — M. Marcelin de Montréal était en visite chez sa sœur Mme Frédéric Gervais ces jours derniers.

M. et Mme Jos. Rodier et Mme Aline Rodier visiteront leurs parents à Montréal en fin de semaine. — M. Rodolphe Dion a visité l'exposition d'automobiles ces jours derniers.

ROUGEMONT

Le 6 janvier, M. et Mme Raoul Piché, Mlle Marguerite-Monique Piché ainsi que M. et Mme Emile Gaudreau de St-Hyacinthe étaient en visite chez M. Oscar Dubuc. — M. Olivier Courtemanche de St-Césaire ainsi que Mademoiselle Jeanne Dubuc de Rougemont, étaient en visite chez M. et Mme Adrien Gauthier de St-Grégoire. — M. et Madame Antonio Brodeur de Rougemont étaient en visite chez M. et Mme Joseph Brodeur de Lacerte. M. et Mme Albert Meunier, ainsi que leur famille, étaient en visite chez M. et Mme Xavier Morier. — Mlle Clémence Meunier, Florine Beauregard, Denise Alix, de l'Ecole Normale de St-Hyacinthe, étaient chez leurs parents pour les vacances d'hiver. M. Léon Meunier ainsi que M. Onésime Beauregard, du Séminaire de St-Hyacinthe étaient chez leurs parents dernièrement.

M. Lucien Dorais de Montréal est de passage chez son père, pour quelque temps chez M. Alphonse Dorais. — M. Joseph Lefebvre de St-Rosalie était de passage chez son fils, M. Moïse Lefebvre. — Lundi dernier ont lieu les élections Municipales. M. Hector Demers sortant de charge et M. Rodolphe Gauthier, M. Joseph Blais. Ce dernier fut réélu par acclamations. M. Rodolphe Gauthier a donné sa démission. M. Mac McDuff fut élu par quatre voix de majorité, ainsi que M. Joseph Paré par neuf voix de majorité. Après quelques petits discours les deux nouveaux conseillers remercièrent tous les contribuables qui ont bien voulu leur prêter main forte et promirent de faire leur possible pour travailler dans l'intérêt du pays. — Mme Albert Longpré est partie pour l'hôpital de Sherbrooke pour une grave opération. Nous lui souhaitons un prompt retour à la santé.

UPTON

Ces jours derniers fut baptisée Marie-Marthe-Denise, fille de Albert Lefebvre, journaliste et d'Alice Brunette. Le parrain et la marraine ont été M. Nestor et Simone Lefebvre oncle et tante de l'enfant. Nos félicitations.

Le 13 janvier a été baptisé Joseph Jacques, Roger, fils de Ovide Leclerc, restaurateur et de Germaine Brodeur. Le parrain et la marraine ont été M. et Mme Louis Cartier la porteuze était Mme Brodeur. Nos félicitations.

M. Lucien Dorais de Montréal est de passage chez son père, pour quelque temps chez M. Alphonse Dorais. — M. Joseph Lefebvre de St-Rosalie était de passage chez son fils, M. Moïse Lefebvre.

Lundi dernier ont lieu les élections Municipales. M. Hector Demers sortant de charge et M. Rodolphe Gauthier, M. Joseph Blais. Ce dernier fut réélu par acclamations. M. Rodolphe Gauthier a donné sa démission. M. Mac McDuff fut élu par quatre voix de majorité, ainsi que M. Joseph Paré par neuf voix de majorité. Après quelques petits discours les deux nouveaux conseillers remercièrent tous les contribuables qui ont bien voulu leur prêter main forte et promirent de faire leur possible pour travailler dans l'intérêt du pays. — Mme Albert Longpré est partie pour l'hôpital de Sherbrooke pour une grave opération. Nous lui souhaitons un prompt retour à la santé.

SAINT-DAMASE

Dimanche, le 12 janvier une intéressante partie de cartes fut jouée chez M. Ernest Lussier. Étaient présents, M. Moïse Lussier, M. et Mme Hermas Lussier, M. et Mme Orlé Lussier, M. Charles-Omer Lussier, MM. Louis, Paul et Léon Lussier, M. Roland Lussier, M. Moïse Daigle et Mlle Cécile Lussier, M. et Mme Hormidas Gémme, Lionel Gémme, Mlle Antoinette Brodeur, Claire Meunier, Mlle Rose-Hélène, Flore-Eva, Simonne, Gertrude et Flore Lussier. Tous se séparèrent emportant un bon souvenir et remerciant M. et Mme Ernest Lussier du chaleureux accueil qu'ils avaient reçu.

LE PEUPLE DE LA SARRE
DÉCIDE DE SON SORT

Genève. — La "bataille de la Sarre" donne beaucoup d'animation aux salles et couloirs ordinairement tranquilles du palais de la S. D. N., où les délégations rivales sont en présence aujourd'hui, chacune apportant une histoire qui cadre mal avec celle de l'autre. On sait que, l'an prochain, le peuple de la Sarre aura recours au référendum pour décider s'il fera retour à l'Allemagne, s'il sera annexé à la France ou s'il continuera son existence autonome sous l'égide de la S. D. N.

De volumineuses requêtes implorent la protection de Genève contre le terrorisme, le boycottage et le chantage exercés par les nazis. Ces derniers, de leur côté, accusent la commission administrative, et son président anglais, M. Knox, de tout voir avec des lunettes françaises.

Le Conseil de la S. D. N., qui doit préparer le plébiscite, est confronté par un dilemme. On lui demande d'envoyer des troupes dans la Sarre pour y maintenir l'ordre. Or la présence de ces troupes amènera sûrement de nombreux conflits avec les nazis. D'autre part, si la commission administrative n'a pas de troupes pour assurer l'ordre et la paix dans le pays, le désordre ne fera que croître.

Les nazis ont porté aujourd'hui contre la gendarmerie française l'accusation d'avoir violé la frontière sarroise. A les en croire elle aurait fait enlever un habitant de la Sarre, que le commandant de la gendarmerie aurait roué de coups pour lui arracher des aveux sur les agissements des nazis. Ils allèguent que ces incidents de frontière sont passés sous silence lorsque causés par les Français, mais que Commission leur donne une grande importance quand les nazis sont en faute.

UN MARGUILLIER
PEUT-IL ÊTRE RÉÉLU
À CE POSTE ?

Un paroissien peut-il être élu une seconde fois marguillier d'une fabrique, lorsqu'il a été élu à ce poste ? C'est ce qu'aura à décider la Cour d'appel en adjuvant sur l'appel logé par M. Alcides Huet, d'un jugement de la Cour supérieure par lequel son élection comme marguillier de la paroisse Ste-Julie de Verchères a été déclarée invalide.

L'appelant, tout en reconnaissant le fait qu'il a déjà été marguillier avant son élection, prétendit que rien dans la loi ou les usages ne s'opposait à la réélection des marguilliers. Le "Droit Paroissial" de Mignault, mentionne qu'un paroissien qui a été choisi marguillier, ne peut pas refuser d'occuper ce poste à moins d'avoir déjà été marguillier une première fois. S'il a le droit de refuser d'occuper la fonction, il a certainement le droit d'y être élu.

L'intimé, M. Anatole Véronneau, l'adversaire de Huet à l'élection des marguilliers, cita à l'encontre de cette prétention, le Rituel de Québec, publié par Mgr de Saint-Valier en 1703, qui déclare qu'un marguillier ne peut pas être élu pour un terme plus long que trois ans. L'usage constant dans la plupart des paroisses serait aussi en sa faveur.

LE MONT EVEREST

L'homme a réussi à conquérir la plupart des choses en ce monde, mais il n'a pas encore pu se rendre maître du Mont Everest la plus haute montagne du monde. L'homme a pu passer au-dessus du mont en avion ce qui est une hauteur de 29,000 pieds. Le tour fut accompli deux fois cette année, par une expédition anglaise.

Avant cette année, on avait tenté plusieurs fois de l'escalader, notamment en 1921, 1922 et 1924. Le plus haut point atteint fut de 27,000 pieds.

Une autre expédition a failli dans son but d'atteindre le sommet couvert éternellement par les neiges. Cette dernière expédition, envoyée par la Grande-Bretagne et conduite par Hugh Rutledge, n'a pas plus réussi que les autres.

Quatre membres ont pu atteindre 28,000 pieds. Il ne restait plus que 1,000 pieds à escalader, mais les rochers et la glace, le vent et la neige, l'air raréfié à cette énorme altitude, étaient trop forts pour les

LES PETITS CADEAUX
ENTRETIENNENT L'AMITIÉ

... et une lampée de Gin
ae Kuyper conserve
heureux les bons amis.

1⁰⁰ la bouteille de
10 onces

2⁰⁰ la bouteille de 26 onces

3⁵⁰ la bouteille de
40 onces

Cette Réelle Saveur de Hollande

Mélangé et embouteillé au Canada
sous la surveillance directe de
JOHN DE KUYPER & SONS, DISTILLATEURS
Rotterdam, Hollande. Maison fondée en 1695.

EN VENTE AU CANADA
DEPUIS PLUS DE 100 ANS

GIN
de KUYPER



RÉSISTE SANS FLÉCHIR

Aucours d'une longue existence, La Banque Royale a graduellement solidifié sa position et, aujourd'hui, elle est fermement établie sur le roc de l'expérience. Elle est depuis longtemps reconnue comme l'une des grandes institutions du monde.

LA
BANQUE ROYALE
DU CANADA

SUCCURSALE STE-HYACINTHE - E. E. LE SAUTER, Gérant

POUR avoir le plus grand choix d'étoffes à robes en laine, crêpe plat et crêpe rugueux, dentelles collets et sacoches, etc., il faut visiter le magasin

BERGERON & SICOTTE

173 rue Cascades

Saint-Hyacinthe

VOUS Y TROUVEREZ AUSSI

un assortiment complet de Broadcloth et marchandises lavables imprimées, coton et toile.

SPECIALITES

Sous-vêtements en laine, en fils et en crêpe de la marque WATSON.

Bas de cachemire, laine et soie, soie, des marques PENMAN et CORTICELLI.

Aussi les célèbres patrons "Pictorial Review"

EXAMINEZ LES SPECIAUX QUE NOUS OFFRONS
CHAQUE SEMAINE AU COMPTOIR DES
REDUCTIONS

BERGERON & SICOTTE

173 rue Cascades

Tél. 276

Saint-Hyacinthe

LE MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

alpinistes et même deux sur les quatre membres périssent en route.

A la suite de la faillite de son entreprise, Rutledge est d'opinion qu'il sera toujours impossible à l'homme de monter jusqu'au sommet du Mont Everest, aussi longtemps que les neiges amoncelées sur la pente nord, et les descentes abruptes de la pente sud, resteront dans leur état actuel.

Donc, la seule manière de surmonter cet obstacle est d'y arriver en autogère ou en patin à glace, et il va sans dire que l'une ou l'autre méthode est plus que dangereuse.

Tous ces essais si dangereux en eux-mêmes sont à peu

près inutiles. De plus, ils n'offrent aucun intérêt commercial. Il y a beaucoup d'autres choses à faire, qui sont beaucoup plus pratiques. Après tout

NOTES LOCALES

CARNET SOCIAL

Mme Esdras Renaud, de Montréal était de passage chez M. et Mme Henri Tournant en fin de semaine.

—M. Wilfrid Lemoine, de Rosemont, Montréal, était de passage dimanche dernier chez M. O. Lemoine.

—Mme Adrien St-Jean et sa fille adoptive Jacqueline étaient à St-Guilhem la semaine dernière.

—M. G. St-Onge, Chef de la Troupe lère St-Hyacinthe, des Eclairiers Canadiens-Français, assistait mardi dernier à une réunion des chefs tenus à la Palestre Nationale de Montréal.

—M. Henri Lemoine, de Shawinigan, de passage en cette ville dimanche dernier visitait ses parents M. et Mme O. Lemoine.

—Mlle Madeleine Tournant, située à Montréal en fin de semaine, l'invitée de Mlle Marcelle Langlois.

IMMEUBLES

Vente de deux lots de terre, Nos. 128, 129 de 183, situés rue Laurier (Bourg Joli), à St-Hyacinthe. Vendus par le shérif à la Cité de Saint-Hyacinthe, pour la somme de \$150. Enregistrement le 22 janvier.

—Vente d'une terre, No. P. 99, située en la paroisse St-Hyacinthe, côté sud de la rivière, mesurant 1 arp. 5 perches par 37 arp. 5 perches. Vendu par le shérif à la Cité de Saint-Hyacinthe, pour la somme de \$500. Enregistrement le 22 janvier.

—Vente d'un lot No. 1247a situé à N-Dame, Petit Rang. Superficie 1 arp. Un autre lot au même lieu, No. 1242, N-D. Un lot aux Petits Etangs, Laprézente, No. 450. Vendus par le shérif à la Nazaire Beaugard, pour la somme de \$1050. Enregistrement le 22 janv.

—Vente d'un emplacement, No. P. 397, situé au coin des rues St-Pierre et Lavoie, quartier No. 3. Mesurant 50 pds x 45. Vendu par M. Mélin Flobotte à Adélard Gendreau, pour la somme \$1,325. Enregistrement le 24 janv. Henri Morin, notaire.

—Vente d'un emplacement, No. 250, situé en la cité de St-Hyacinthe, au coin des rues St-Antoine et Pié, mesurant 42 pds x 78 pds 6 pds. Vendu par Relia Lapierre-Beaugard à Delphus Gagnon, pour la somme de \$4500. Enrg. le 24 janv. Henri Morin, notaire.

—Vente d'un emplacement, No. 286, situé sur la 2e concession et d'un lot de terre, No. P. 585, situé sur la 3e concession, à St-Denis, mesurant 80 arpents, vendus par Jos. Geoffroy à Clarence Geoffroy, pour la somme de \$7000.00. Enregistrement le 29 janvier. Alphonse Meunier, notaire.

—Vente d'un emplacement, No. P. 607, situé coin William et Pié, à St-Hyacinthe, mesurant 58 pds 6 pds x 65 pds 6 pds, vendu par Valmore Dussault à Adolphe Bourgeois, pour la somme de \$3000.00. Enregistrement le 29 janvier. H. Morin, notaire.

—Vente de leurs droits sur No. 329, à St-Hyacinthe, situés rue St-François et St-Anne, vendus par Eudène et Gérard Brousseau à Germaine Brousseau, pour la somme de \$4000. Enregistrement le 29 janvier. H. Morin, notaire.

AU CONSEIL 960

Dimanche midi dernier nous avons eu notre dîner du Bon Vieux Temps au Grand Hôtel. Le Grand Chevalier Paul Lussier présidait et avait à ses côtés S. E. Mer Desrochers et le Sire Chevalier Emile Gauthier, Maître du quatrième degré. Étaient aussi à la table d'honneur M. le Chanoine F. A. Laroche, les RR. PP. Bourbionnière, Prieur des Dominicains et N. Ferron, curé de N.-D. du Rosaire, M. T. Adélar Fontaine, M. P. député de district et MM. les ex-Grands-Chevaliers, Horace St-Germain, Jules Laframboise, Victor Sylvestre et François Jetté.

Une centaine de convives assistaient à ces agapes fraternelles où la plus franche gaieté régna en maîtresse durant plus de trois heures.

L'orchestre de M. Victor Martin, avec M. Conrad Letendre au piano d'accompagnement s'occupa des fraix de la musique du Bon Vieux Temps. La partie vocale fut confiée aux frères Octave Auclair, Gaetan Sylvestre, Hervé Lemoine, Albert Dupré, Ludger St-Amant et Jos. Gélanc.

C'est lundi prochain, le 5, qu'aura lieu l'assemblée régulière du mois de février. Comme des questions très importantes pour notre Conseil seront discutées à cette assemblée il est du devoir de tous les Chevaliers d'être présents.

Le Bulletin de l'Intendant paraîtra demain. Le programme complet du mois de février est donné. Prenez-en bien note. Pour plus amples détails lisez les journaux locaux à toutes les semaines sous cette rubrique.

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DE VILLE

Les membres du Conseil de Ville se sont réunis en assemblée spéciale, sous la présidence de Son Honneur le Maire T. D. Bouchard, lundi dernier pour étudier le contrat pour l'achat des moteurs Diesel, qui serviront dans l'usine d'énergie électrique qui sera bientôt en fonctionnement.

L'acte avec la Montreal Locomotive Works a été ratifié; cette compagnie s'engage à construire les moteurs selon les plans acceptés et dans le délai accordé par la Cité de St-Hyacinthe.

BANQUET DES DIRECTEURS

CARNET SOCIAL

Mercredi soir dernier, le 31 janvier, les Directeurs et les gérants des clubs de cette Ligue se réunissaient au Grand Hôtel, sur l'invitation de M. Frs Jetté, pour la présentation officielle d'une maquette (shield) don de la "Supertest Petroleum Co." à la Ligue.

La Compagnie donatrice était représentée par M. Stambach, gérant du district de Montréal, et M. Cook, gérant du département des ventes.

Pendant le banquet, des discours furent prononcés par MM. Stambach, Cook, L'Abbé et Jetté, puis sur l'invitation de M. C. H. A. Campbell, tous se rendirent au "Club Maskoutain" pour assister à une partie de "curling".

Cette maquette actuellement en vue au Grand Hôtel, sera exposée dans les vitrines de différents magasins de la rue Cascades dans le cours de la semaine.

Par décision du Bureau de Direction de la Ligue, elle sera la propriété du club qui décrochera le championnat, cette saison.

Étaient présents à ce banquet: MM. Stambach et Cook de Montréal, H. A. L'Abbé, président de la Ligue, E. O. Picard, vice-président, Jean St-Germain, secrétaire-trésorier, L. V. Scotte, Dr Gagnon, C. H. A. Campbell, O. Savary, Directeurs, Dr Daigle, L. M. Morin et Chartier, Henri Blier, Emery Lalonde, Haldé Charron, de la "Supertest Petroleum Co." Paul Lussier et Frs Jetté.

FEU Mme R. TURCOTTE

Mme Rameau d'Or Turcotte, née Gratia Lessard, est décédée dimanche dernier chez son beau-père, M. Jacques Turcotte, après quelque temps de maladie, à l'âge de 30 ans et 2 mois.

Outre son époux, la défunte laisse deux fils, Jacques-Aimé et Réjean; une fille, Jacqueline; son père, M. Vital Lessard et sa belle-mère, tous deux de Sherbrooke; son beau-père, Monsieur Jacques Turcotte, de cette ville; deux frères, MM. Vital Lessard, de Sherbrooke et Hervé, de cette ville; quatre sœurs, Mmes Alfred Goupil, (Marie-Anne), Stéphane Boily, (Lucienne), Wilfrid Lemay, (Jeanne) de Sherbrooke et Laval Pagé, (Liliane), de Courcelles; deux demi-sœurs Mme Omer Dupont, (Eva) et Mlle R. Lessard, de Sherbrooke.

Les funérailles ont eu lieu mercredi, à l'église du Christ-Roi.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Léonard Benoit, vicaire de la paroisse, qui chanta également le service.

Les porteurs étaient MM. Noël-Henri Paradis, Olivier Brodeur, Alphonse Lemieux, Laurent Robillard, Georges Desmarais et Clovis Lagassé.

Le deuil était conduit par l'époux de la défunte, M. Rameau d'Or Turcotte, ses fils, Jacques-Aimé et Réjean, son beau-père, M. Jacques Turcotte, son père, M. Vital Lessard, son frère, M. Hervé Lessard, ses beaux-frères, MM. Alfred Goupil et Wilfrid Lemay, son neveu, M. Roger Lemoine, le chef Adjoint Bourgeois, le constable Gustave Foisy, M. Victor Gervais, J. L. Cormier, Paul Richer et J. L. Guillet, échevins, Nicholas Sauer, et plusieurs autres.

Tributs floraux: Les enfants de la défunte, son époux, M. Rameau d'Or Turcotte, M. et Mmes Jacques Turcotte, V. Sauer, M. E. Carballo.

Offrandes de messes: Les employés de la Hump Hair Pin, M. et Mme A. Sauer, M. Sauer, M. Paul Lancôt, MM. et Mmes Noël-Henri Paradis, Stéphane Boily, Vital Lessard, Omer Dupont et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Bouquets spirituels: Les élèves de la 4ème année de l'Académie Girouard, Mme Omer Dupont, MM. et Mmes Antoine Gervais, Wilfrid Lemay, Alfred Goupil, Hervé Lessard, M. Jacques Turcotte et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Sympathies: MM. Bergeron et Aubin, Maurice Gagnon, Raoul Bouchard, Joseph Durocher, M. Sauer, M. Paul Lancôt, MM. et Mmes Noël-Henri Paradis, Stéphane Boily, Vital Lessard, Omer Dupont et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Bouquets spirituels: Les élèves de la 4ème année de l'Académie Girouard, Mme Omer Dupont, MM. et Mmes Antoine Gervais, Wilfrid Lemay, Alfred Goupil, Hervé Lessard, M. Jacques Turcotte et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Sympathies: MM. Bergeron et Aubin, Maurice Gagnon, Raoul Bouchard, Joseph Durocher, M. Sauer, M. Paul Lancôt, MM. et Mmes Noël-Henri Paradis, Stéphane Boily, Vital Lessard, Omer Dupont et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Bouquets spirituels: Les élèves de la 4ème année de l'Académie Girouard, Mme Omer Dupont, MM. et Mmes Antoine Gervais, Wilfrid Lemay, Alfred Goupil, Hervé Lessard, M. Jacques Turcotte et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Sympathies: MM. Bergeron et Aubin, Maurice Gagnon, Raoul Bouchard, Joseph Durocher, M. Sauer, M. Paul Lancôt, MM. et Mmes Noël-Henri Paradis, Stéphane Boily, Vital Lessard, Omer Dupont et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Bouquets spirituels: Les élèves de la 4ème année de l'Académie Girouard, Mme Omer Dupont, MM. et Mmes Antoine Gervais, Wilfrid Lemay, Alfred Goupil, Hervé Lessard, M. Jacques Turcotte et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Sympathies: MM. Bergeron et Aubin, Maurice Gagnon, Raoul Bouchard, Joseph Durocher, M. Sauer, M. Paul Lancôt, MM. et Mmes Noël-Henri Paradis, Stéphane Boily, Vital Lessard, Omer Dupont et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Bouquets spirituels: Les élèves de la 4ème année de l'Académie Girouard, Mme Omer Dupont, MM. et Mmes Antoine Gervais, Wilfrid Lemay, Alfred Goupil, Hervé Lessard, M. Jacques Turcotte et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Sympathies: MM. Bergeron et Aubin, Maurice Gagnon, Raoul Bouchard, Joseph Durocher, M. Sauer, M. Paul Lancôt, MM. et Mmes Noël-Henri Paradis, Stéphane Boily, Vital Lessard, Omer Dupont et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Bouquets spirituels: Les élèves de la 4ème année de l'Académie Girouard, Mme Omer Dupont, MM. et Mmes Antoine Gervais, Wilfrid Lemay, Alfred Goupil, Hervé Lessard, M. Jacques Turcotte et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Sympathies: MM. Bergeron et Aubin, Maurice Gagnon, Raoul Bouchard, Joseph Durocher, M. Sauer, M. Paul Lancôt, MM. et Mmes Noël-Henri Paradis, Stéphane Boily, Vital Lessard, Omer Dupont et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Bouquets spirituels: Les élèves de la 4ème année de l'Académie Girouard, Mme Omer Dupont, MM. et Mmes Antoine Gervais, Wilfrid Lemay, Alfred Goupil, Hervé Lessard, M. Jacques Turcotte et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Sympathies: MM. Bergeron et Aubin, Maurice Gagnon, Raoul Bouchard, Joseph Durocher, M. Sauer, M. Paul Lancôt, MM. et Mmes Noël-Henri Paradis, Stéphane Boily, Vital Lessard, Omer Dupont et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Bouquets spirituels: Les élèves de la 4ème année de l'Académie Girouard, Mme Omer Dupont, MM. et Mmes Antoine Gervais, Wilfrid Lemay, Alfred Goupil, Hervé Lessard, M. Jacques Turcotte et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Sympathies: MM. Bergeron et Aubin, Maurice Gagnon, Raoul Bouchard, Joseph Durocher, M. Sauer, M. Paul Lancôt, MM. et Mmes Noël-Henri Paradis, Stéphane Boily, Vital Lessard, Omer Dupont et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Bouquets spirituels: Les élèves de la 4ème année de l'Académie Girouard, Mme Omer Dupont, MM. et Mmes Antoine Gervais, Wilfrid Lemay, Alfred Goupil, Hervé Lessard, M. Jacques Turcotte et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Sympathies: MM. Bergeron et Aubin, Maurice Gagnon, Raoul Bouchard, Joseph Durocher, M. Sauer, M. Paul Lancôt, MM. et Mmes Noël-Henri Paradis, Stéphane Boily, Vital Lessard, Omer Dupont et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Bouquets spirituels: Les élèves de la 4ème année de l'Académie Girouard, Mme Omer Dupont, MM. et Mmes Antoine Gervais, Wilfrid Lemay, Alfred Goupil, Hervé Lessard, M. Jacques Turcotte et la famille Rameau d'Or Turcotte.

Sympathies: MM. Bergeron et Aubin, Maurice Gagnon, Raoul Bouchard, Joseph Durocher, M. Sauer, M. Paul Lancôt, MM. et Mmes Noël-Henri Paradis, Stéphane Boily, Vital Lessard, Omer Dupont et la famille Rameau d'Or Turcotte.

MAURICE CHEVALIER AU CORONA

CARNET SOCIAL

Le populaire artiste français Maurice Chevalier sera certainement applaudi au Théâtre Corona les 6-7-8 février prochain alors que se déroulera un de ses meilleurs films: EN FLANANT DANS PARIS.

A coup sûr personne ne voudra manquer ce magnifique programme où Chevalier est la vedette, parfaitement secondé par des artistes de la valeur de Jacqueline Francell et Marcel Vallée.

L'intrigue est simple, mais tout à fait remplie de spiritualité et d'entrain: on voit Chevalier "flâner dans Paris" au gré de sa fantaisie... Il chante, sifflote, il va partout, regarde les monuments et... les femmes, et sa bonne humeur se communique à tout le monde. Curiex et sentimental, il lui arrive d'aller flâner au cirque où un jour il rencontre une jolie fille malheureuse. Maurice n'a pas grand-chose. Il a son chapeau et pas de château, mais pourquoi se faire de la bile: "un peu plus, un peu moins, il y a toujours moyen d'être heureux".

N'est-ce pas?... La petite jeune fille, farouche, un peu hautaine, même défiant s'enfuit tout de même avec Chevalier. Ce grand gaillard dévoué et tout simple à l'air tellement inoffensif, et puis au cirque le métier est si dur, les hommes si brutaux...

Présenté avec une bonne comédie et aux PRIX REGULIERS ce programme saura attirer de grandes foules.

UN JEUNE QUI PROMET

Un jeune montréalais, bien connu à St-Hyacinthe où il est très souvent en visite, vient de présenter aux citoyens du nord de Montréal, une revue d'actualité intitulée: "AL-GIONNEE"; cette revue écrite par M. Gérard Bélair en collaboration avec son père M. J. H. Bélair a remporté un succès dépassant les espérances et de l'auteur et du collaborateur.

"Aiglonné" fut composée spécialement pour l'Association l'Aiglon Enregistrée, une troupe théâtrale jouant dans les orphelinats et hospices toujours à titre gratuit.

M. Gérard Bélair est le cousin du rédacteur du "Clairon"; tous les amis maskoutains du jeune auteur montréalais sont très heureux du succès remporté par celui-ci et lui souhaitent de nouveaux lauriers.

Après-midi MUTUALISTE

A l'occasion de l'installation des officiers et officières des Succursales Bernard No. 623; Notre-Dame du Rosaire, No. 316; St-Hyacinthe, No. 3, sous le patronage de M. Eugène Chartier, directeur-général de la Société des Artisans Canadiens-Français, dans les salles de la Société Philharmonique, 74 rue Mondor, dimanche le 11 février 1934 à 2 hres p. m.

Il y aura programme varié: Orchestre, Chants, comédie, déclamation, surprise. Entrée libre. Tous les sociétaires et le public sont cordialement invités.

L. H. LEDOUX, Organisateur du District

ARRÊTÉS POUR VOL AVEC EFFRACTION

Trois jeunes gens ont été arrêtés à Acton Vale cette semaine par les détectives Gustave Massue et Alfred Quenneville, sous l'accusation de vol avec effraction dans un magasin de mercerie d'Acton Vale.

Ils ont comparu devant le magistrat J. Alphonse Métyaer en cour du magistrat et deux ont avoué leur culpabilité ce sont: Emile Amyot et Ephrem Dubreuil, le troisième, André Morin, plaidera non-coupable. Les deux premiers recevront leur sentence le 12 février alors que commencera le procès de Morin.

REMERCIEMENTS

M. Jules Hébert et la famille Albert St-Jean remercient sincèrement les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de Mme Hébert, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, télégrammes, condoléances, visite à la maison, assistance aux funérailles ou de toutes autres façons que ce soit.

ÉLECTIONS CHEZ LES ARTISANS C.-F.

La Société des Artisans Canadiens-Français, section Féminine Bernard No. 623 a tenu ses élections mercredi soir; nous donnons ci-après le résultat de ces élections:

Prés. Mme Amédée Lacroix; représentante du Conseil Exécutif, Mme Arthur Aimé; lère vice-prés. Mme Anna Desmarais; 2ème vice-prés. Mlle Simonne Ledoux; Secrétaire-archiviste, Mme P. E. Gervais; Trés. Mlle Hermine Fontaine; lère com.-ord., Mlle M. L. Morier; 2ème com.-ord., Mlle Hélène Lemme; lère Censeur, Mlle Eugénie Gammeth; 2ème Censeur, Mlle Lucie Bédard; 3ème Censeur, Mlle R. Morier; G. M.; Médécine-Examinateur, Dr O. Desmarais.

LES SEPT PAROLES DU CHRIST

Mercredi, le 14 février prochain, les Chantres de la Chorale de la Cathédrale de St-Hyacinthe interpréteront, au Casino des Zouaves les 7 Paroles du Christ de Théodore Dubois. La soirée sera sous le distingué patronage du Chanoine F. A. Laroche, procureur de l'Évêché.

M. J.-Armand Caron, directeur de la Chorale de Granby a accepté de prêter son concours pour la circonstance. Les soli de la 2ème et de la 6ème parole lui sont confiés.

Les billets sont actuellement en vente à la Pharmacie Brodeur au prix de 35 sous.

ALARMES DE LA SEMAINE

Samedi, 27 janvier: Chez M. Wilfrid Desjardins, 91 St-Michel; dimanche 28: au No. 141 Laframboise, chez M. Jos. Surprenant; 29: Le Phœnix, 112 Ste-Anne; 29: Rue Concorde, No. 105, chez M. Théod. Doube; 30: Rue Ste-Marguerite, fausse alarme; 31: Chez M. Armand Cadieux, 39 Ste-Anne; le 1er février: 141 Bourdages, chez M. E. Côté; 1er: Rue Des Erables, chez M. Napoléon Allard.

Le grand vent et le froid qui sévissent cette semaine ont été la cause de ces nombreuses sorties.

LES CONCOURS D'AMATEURS AU CORONA

Les concours d'amateurs se continuent au Théâtre Corona, tous les samedis soirs. La semaine dernière les gagnants furent: 1er prix: M. Gill, gigueur; 2ème prix: Ph. Philie et R. Comtois, acrobates; 3ème prix: Mlle Béliveau, chanteuse; Prix d'encouragement: Armand Cadieux, chanteur et siffleur.

Samedi prochain un autre concours est organisé et promet beaucoup d'intérêt: en plus de cette attraction régulière, la direction du Corona, présentera trois reines des sports, qui ne manqueront pas de attirer les applaudissements de l'assistance.

Cette présentation sera rendue possible grâce à la courtoisie des promoteurs Mongeau-Robert.

AU CERCLE SAINTE JEANNE D'ARC

Dimanche après-midi, à 3 heures, réunion de cercle à l'ave Maria, sous la présidence de Monsieur le Chanoine Laroche, aumônier du Cercle.

Programme. — Prière — Rapport de la réunion précédente, Mlle A. Pelletier; 2. La préparation à l'apostolat, M. le Ch. Laroche; 3. Débat: Pour ou contre les voyages. Mlle F. Bonin et M. P. Meloche; 4. L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, Mlle R. St-Martin; 5 — Question (a): Une jeune fille en service dans une famille peut-elle accepter une invitation pour aller au théâtre avec le mari quand sa femme n'y va pas. (b) Une jeune fille qui gagne sa vie en dehors de sa famille est-elle tenue en conscience d'obéir à ses parents? (c) Quel défaut est le plus nuisible aux personnes qui se dévouent dans les oeuvres? 6. — Piano: Mlle Gaétane Bonin. — Diction: Mlle A. Bonin. Toutes les jeunes filles qui s'intéressent au cercle sont particulièrement invitées.

Savoir insurpassable

CARNET SOCIAL

Le populaire artiste français Maurice Chevalier sera certainement applaudi au Théâtre Corona les 6-7-8 février prochain alors que se déroulera un de ses meilleurs films: EN FLANANT DANS PARIS.

A coup sûr personne ne voudra manquer ce magnifique programme où Chevalier est la vedette, parfaitement secondé par des artistes de la valeur de Jacqueline Francell et Marcel Vallée.

L'intrigue est simple, mais tout à fait remplie de spiritualité et d'entrain: on voit Chevalier "flâner dans Paris" au gré de sa fantaisie... Il chante, sifflote, il va partout, regarde les monuments et... les femmes, et sa bonne humeur se communique à tout le monde. Curiex et sentimental, il lui arrive d'aller flâner au cirque où un jour il rencontre une jolie fille malheureuse. Maurice n'a pas grand-chose. Il a son chapeau et pas de château, mais pourquoi se faire de la bile: "un peu plus, un peu moins, il y a toujours moyen d'être heureux".

N'est-ce pas?... La petite jeune fille, farouche, un peu hautaine, même défiant s'enfuit tout de même avec Chevalier. Ce grand gaillard dévoué et tout simple à l'air tellement inoffensif, et puis au cirque le métier est si dur, les hommes si brutaux...

Présenté avec une bonne comédie et aux PRIX REGULIERS ce programme saura attirer de grandes foules.

LES SEPT PAROLES DU CHRIST

Mercredi, le 14 février prochain, les Chantres de la Chorale de la Cathédrale de St-Hyacinthe interpréteront, au Casino des Zouaves les 7 Paroles du Christ de Théodore Dubois. La soirée sera sous le distingué patronage du Chanoine F. A. Laroche, procureur de l'Évêché.

M. J.-Armand Caron, directeur de la Chorale de Granby a accepté de prêter son concours pour la circonstance. Les soli de la 2ème et de la 6ème parole lui sont confiés.

Les billets sont actuellement en vente à la Pharmacie Brodeur au prix de 35 sous.

ALARMES DE LA SEMAINE

Samedi, 27 janvier: Chez M. Wilfrid Desjardins, 91 St-Michel; dimanche 28: au No. 141 Laframboise, chez M. Jos. Surprenant; 29: Le Phœnix, 112 Ste-Anne; 29: Rue Concorde, No. 105, chez M. Théod. Doube; 30: Rue Ste-Marguerite, fausse alarme; 31: Chez M. Armand Cadieux, 39 Ste-Anne; le 1er février: 141 Bourdages, chez M. E. Côté; 1er: Rue Des Erables, chez M. Napoléon Allard.

Le grand vent et le froid qui sévissent cette semaine ont été la cause de ces nombreuses sorties.

LES CONCOURS D'AMATEURS AU CORONA

Les concours d'amateurs se continuent au Théâtre Corona, tous les samedis soirs. La semaine dernière les gagnants furent: 1er prix: M. Gill, gigueur; 2ème prix: Ph. Philie et R. Comtois, acrobates; 3ème prix: Mlle Béliveau, chanteuse; Prix d'encouragement: Armand Cadieux, chanteur et siffleur.

Samedi prochain un autre concours est organisé et promet beaucoup d'intérêt: en plus de cette attraction régulière, la direction du Corona, présentera trois reines des sports, qui ne manqueront pas de attirer les applaudissements de l'assistance.

Cette présentation sera rendue possible grâce à la courtoisie des promoteurs Mongeau-Robert.

AU CERCLE SAINTE JEANNE D'ARC

Dimanche après-midi, à 3 heures, réunion de cercle à l'ave Maria, sous la présidence de Monsieur le Chanoine Laroche, aumônier du Cercle.

Programme. — Prière — Rapport de la réunion précédente, Mlle A. Pelletier; 2. La préparation à l'apostolat, M. le Ch. Laroche; 3. Débat: Pour ou contre les voyages. Mlle F. Bonin et M. P. Meloche; 4. L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, Mlle R. St-Martin; 5 — Question (a): Une jeune fille en service dans une famille peut-elle accepter une invitation pour aller au théâtre avec le mari quand sa femme n'y va pas. (b) Une jeune fille qui gagne sa vie en dehors de sa famille est-elle tenue en conscience d'obéir à ses parents? (c) Quel défaut est le plus nuisible aux personnes qui se dévouent dans les oeuvres? 6. — Piano: Mlle Gaétane Bonin. — Diction: Mlle A. Bonin. Toutes les jeunes filles qui s'intéressent au cercle sont particulièrement invitées.

LES SEPT PAROLES DU CHRIST

Mercredi, le 14 février prochain, les Chantres de la Chorale de la Cathédrale de St-Hyacinthe interpréteront, au Casino des Zouaves les 7 Paroles du Christ de Théodore Dubois. La soirée sera sous le distingué patronage du Chanoine F. A. Laroche, procureur de l'Évêché.

M. J.-Armand Caron, directeur de la Chorale de Granby a accepté de prêter son concours pour la circonstance. Les soli de la 2ème et de la 6ème parole lui sont confiés.

Les billets sont actuellement en vente à la Pharmacie Brodeur au prix de 35 sous.

ALARMES DE LA SEMAINE

Samedi, 27 janvier: Chez M. Wilfrid Desjardins, 91 St-Michel; dimanche 28: au No. 141 Laframboise, chez M. Jos. Surprenant; 29: Le Phœnix, 112 Ste-Anne; 29: Rue Concorde, No. 105, chez M. Théod. Doube; 30: Rue Ste-Marguerite, fausse alarme; 31: Chez M. Armand Cadieux, 39 Ste-Anne; le 1er février: 141 Bourdages, chez M. E. Côté; 1er: Rue Des Erables, chez M. Napoléon Allard.

Le grand vent et le froid qui sévissent cette semaine ont été la cause de ces nombreuses sorties.

LES CONCOURS D'AMATEURS AU CORONA

Les concours d'amateurs se continuent au Théâtre Corona, tous les samedis soirs. La semaine dernière les gagnants furent: 1er prix: M. Gill, gigueur; 2ème prix: Ph. Philie et R. Comtois, acrobates; 3ème prix: Mlle Béliveau, chanteuse; Prix d'encouragement: Armand Cadieux, chanteur et siffleur.

Samedi prochain un autre concours est organisé et promet beaucoup d'intérêt: en plus de cette attraction régulière, la direction du Corona, présentera trois reines des sports, qui ne manqueront pas de attirer les applaudissements de l'assistance.

Cette présentation sera rendue possible grâce à la courtoisie des promoteurs Mongeau-Robert.

AU CERCLE SAINTE JEANNE D'ARC